



HAL
open science

La cristallisation des représentations sociales sur un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville : des habitants vers les Mineurs Non Accompagnés

Alexandre Pacchin

► **To cite this version:**

Alexandre Pacchin. La cristallisation des représentations sociales sur un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville : des habitants vers les Mineurs Non Accompagnés. Sociologie. 2019. hal-02281933

HAL Id: hal-02281933

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02281933v1>

Submitted on 9 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master Sciences de l'éducation
« Formation, travail,
Territoires et développement »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**La cristallisation des représentations
sociales sur un Quartier Prioritaire de la
Politique de la Ville : des habitants vers les
Mineurs Non Accompagnés**

présenté par

Alexandre Pacchin

Maître de stage : Jean Ayi Spoletini, Chef de Service, Service Politique de la Ville et
Coordination Territoriale – Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Bar-
le-Duc

Guidant universitaire : Axel Othelet, Directeur, Citoyens & Territoires – Grand Est,
Colombey-les-Belles

Juin 2019

Remerciements

Je tiens à remercier l'équipe pédagogique de cette année de Master 2 et tout particulièrement Madame HOUOT Isabelle, responsable de cette filière. Merci pour la transmission de son savoir au travers des cours de méthodologie, mais aussi de sa bonne humeur et de sa disponibilité. Je remercie toute la promotion 2018/2019 du Master 2 Sciences de l'éducation Formation, travail, territoires et développement avec qui les débats ont été riches.

Mes remerciements aussi à Monsieur OTHELET Axel, mon guidant universitaire avec qui j'ai progressé tout au long de cette formation dans le cadre de la réalisation de ce mémoire de recherche. Merci pour sa disponibilité et ses échanges enrichissants qui m'ont assurément fait évoluer dans le cheminement de ma pensée. Aussi pour m'avoir invité à postuler à une offre d'emploi pour laquelle j'ai été recruté au sein de la Mairie de Maxéville en qualité de Chef de projet Cohésion Sociale, Renouvellement Urbain et Développement Social Local.

Je remercie aussi toute l'équipe du Service Politique de la Ville et Coordination Territoriale de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et tout particulièrement Monsieur AYI-SPOLETINI Jean, mon tuteur de stage et chef de ce service. Les discussions que nous avons eues au sujet de la politique de la ville m'ont permis d'acquérir des connaissances importantes et de construire une veille professionnelle en lien avec cette action sociale très spécifique. Sa simplicité, son exemplarité et son professionnalisme ont été une source d'inspiration pour un jeune chef de projet politique de la ville que j'aspire être. Son accompagnement m'a permis de mettre en pratique les théories méthodologiques étudiées au sein de l'université.

Enfin, je remercie le personnel de l'Institut Régional du Travail Social de Nancy et notamment MARTIN Magali, ma référente mémoire lors de ma formation d'éducateur spécialisé qui m'a toujours poussé à viser plus haut, jusqu'à ce Master.

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	1
<i>1^{ère} partie : Des Mineurs non Accompagnés sur la Côte-Sainte-Catherine</i>	3
<i>I) Focus sur le service politique de la ville et coordination territoriale</i>	3
1) Les orientations du service	3
2) La politique de la ville	5
3) La prévention de la délinquance	6
<i>II) Les bénéfiques de la politique de la ville pour le quartier de la Côte Sainte-Catherine et ses habitants</i>	7
1) De la zone à urbaniser en priorité au développement social du quartier	7
2) Les premiers contrats avec l'état et les opérations de rénovation urbaine.....	8
3) Redéfinition de la géographie prioritaire et du nouveau contrat de ville	9
4) Des inégalités qui subsistent.....	11
<i>III) Les chiffres-clés du quartier prioritaire et de ses habitants</i>	13
1) La démographie	13
2) Les revenus	14
3) L'emploi.....	15
4) L'éducation	15
<i>IV) Une mission de stage au cœur de l'actualité locale et nationale</i>	16
<i>V) Les mineurs non accompagnés sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine</i>	17
1) Un nouveau phénomène en nette expansion sur le département meusien	18
2) L'accueil sur le territoire : de la gare SNCF à la Côte Sainte-Catherine	19
3) La réaction des pouvoirs publics meusiens : des MNA à la CSC	22
4) Panorama des autres structures et services qui accompagnent les MNA sur le quartier	24
5) L'arrivée du DAMIE à la CSC	26
<i>2^e partie : La phase exploratoire</i>	28
<i>I) Observations sur les diagnostics territoriaux</i>	28
1) Diagnostic territorial sur les discriminations dans la Meuse	28
2) Rapport biennal de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturel de France	29
3) Diagnostic sur la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse quant à l'intégration des mineurs non accompagnés.....	31
<i>II) Constats effectués</i>	33
1) Au niveau de l'agglomération de Bar-le-Duc	34
2) Au niveau du quartier de la Côte Sainte-Catherine	34
<i>III) Cheminement vers la question de départ</i>	36

<i>3^e partie : Opinions et représentations sociales</i>	38
<i>I) L'environnement des mineurs non accompagnés</i>	38
1) De mineurs isolés étrangers à mineurs non accompagnés : une catégorie d'étrangers en France	38
2) L'interprétation de l'étranger	40
3) La différence entre « Nous » et « l'Autre ».....	42
4) Les frontières internes de la société française au sein des grands ensembles	43
<i>II) Perceptions et opinions</i>	45
1) Stéréotypes, préjugés et discrimination	45
2) Ce que renvoie le corps : le domaine du visible	47
3) Le développement des opinions.....	49
4) Des effets de la dominance sociale sur la construction d'un stéréotype	53
<i>III) Le processus de construction des représentations sociales</i>	55
1) Les représentations sociales : concepts et définition.....	55
2) Identité et catégorisation sociale	60
3) Une méconnaissance de ce qui est étranger et l'attitude de « Nous ».....	62
<i>Activité de problématisation</i>	66
<i>4^e partie : La recherche</i>	68
<i>I) La méthodologie</i>	68
1) Choix méthodologique : l'entretien individuel et de groupe.....	68
3) Populations interrogées	72
4) Limites de la méthode.....	76
<i>II) L'analyse des données issues des différents corpus</i>	77
1) Une méconnaissance prégnante de l'arrivée des MNA sur le quartier	77
2) La présence en groupe de ces adolescents	86
3) Une interaction variée entre les MNA et l'environnement de la CSC.....	92
4) Une remise en cause des structures qui accompagnent les mineurs non accompagnés	96
<i>III) Retour sur le mémoire</i>	100
1) Retour sur le cadre théorique	100
2) Retour sur les hypothèses	107
3) Conclusion de l'analyse	107
<i>Pistes d'actions</i>	109
<i>Bibliographie</i>	
<i>Annexes</i>	
<i>Tables des sigles et abréviations</i>	
<i>Résumés et mots-clés</i>	

Introduction

Travailleur social de formation, j'ai œuvré par le passé pour quelques structures agissant sur le quartier prioritaire de la politique de la ville de Bar-le-Duc, la Côte Sainte-Catherine. J'ai notamment travaillé au sein de l'Association Meusienne de Prévention de Bar-le-Duc durant 10 mois ½, un club de prévention spécialisé rassemblant des éducateurs de rue. Depuis 2014, j'ai aussi été animateur, directeur adjoint puis directeur de l'accueil collectif de mineurs « Cod Jeunes », basé lui aussi sur le quartier défavorisé de la ville Barisienne. C'est donc tout naturellement que j'ai effectué mon stage dans le cadre du Master 2 Sciences de l'éducation Formation, travail, territoires et développement sur ce même quartier. En effet, j'ai réalisé ma période de professionnalisation dans la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, au sein de son service Politique de la Ville et Coordination Territoriale, afin d'assurer une continuité dans mon parcours et dans les projets que j'ai pu mettre en place précédemment.

Actuellement, le quartier prioritaire fait face à de multiples départs de ses locataires. Son taux de vacance n'a jamais été aussi élevé. Cela occasionne une rénovation urbaine impliquant la démolition d'immeubles. Toutefois, depuis 2017, le quartier a accueilli de nouvelles personnes : les mineurs non accompagnés. Ces adolescents pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de la Meuse, sont accompagnés, après délégation du département, par des structures spécialisées dans l'accompagnement de ces jeunes. Cependant, leur arrivée nourrit une incompréhension des habitants, amenant ces derniers à se questionner sur l'objet de leur présence. De plus, ces jeunes migrants sont le sujet de discussion d'un grand nombre d'acteurs institutionnels. Ainsi, ma mission de stage confiée par la collectivité consistait à réaliser un travail de recherche quant à l'intégration des mineurs non accompagnés sur le territoire de l'agglomération Meuse Grand Sud et du quartier de la Côte Sainte-Catherine. Cette démarche était expérimentale, car nouvelle pour le service.

En mars 2017, le Collège de France décide de créer une chaire « Migrations et sociétés » au sein de son prestigieux établissement de recherche. Par sa dénomination et la création de cette chaire, cet ensemble de chercheurs met en exergue le caractère préoccupant de la migration, très présente à cette époque mais elle soulève aussi toute sa complexité : son lien avec la société, le regard que cette dernière peut porter sur le déplacement de personnes.

François Héran, au sein de l'ouvrage « Leçon inaugurale du collège de France, Migrations et société » a rappelé que « *les migrations [...] polarisent l'attention et soulèvent les passions* » (HÉRAN, 2018, p9) mais aussi que « *l'immigration est un sujet ultra-sensible qui suscite d'âpres débats* » (Ibid, p16). C'est ainsi autour de cette forte attention de la cité envers cet objet que mon désir de traiter ce sujet s'est développé.

Suite à ces nombreuses interrogations et observations mais aussi en lien avec la mission de stage qui m'a été confiée, j'ai décidé d'orienter mon mémoire de recherche sur l'étude des représentations sociales des habitants vis-à-vis des mineurs non accompagnés, présents sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine. Ses objectifs sont alors manifestes : comprendre ce qui se joue dans le processus de pensée de la population vis-à-vis du public mineur non accompagné. À quoi sont dues ces représentations et cette stigmatisation envers cette partie de la population ? Quelles images renvoient ces personnes ? Comment se cristallisent les représentations sociales ?

Dans la première partie de cet écrit, je présenterai le quartier prioritaire de la politique de la ville dans sa globalité ainsi que les publics ciblés : les habitants et les mineurs non accompagnés. Puis, dans la seconde partie, je ferai apparaître la phase exploratoire, permettant de mettre en relief les différents questionnements (tant macro, méso que micro) et la problématique qui règne sur ce quartier concernant les jeunes adolescents migrants reconnus par l'aide sociale à l'enfance. Dans la troisième partie, je développerai le cadre théorique, axé sur les opinions et les représentations sociales, me permettant de cheminer jusqu'à la question de recherche de ce mémoire. Enfin, la quatrième partie de ce travail aborde la méthodologie employée au sein de cette recherche, précédant l'analyse et l'interprétation des données recueillies. Pour terminer, des pistes d'analyses, non exhaustives, ont été soulevées.

1^{ère} partie : Des Mineurs non Accompagnés sur la Côte-Sainte-Catherine

Dans la première partie de ce mémoire, je vais présenter le quartier prioritaire de la Côte Sainte-Catherine sous tous ses aspects, en lien avec la politique de la ville. Puis, je vais globalement développer le phénomène « mineur non accompagné », à la fois au niveau national, ensuite au niveau de ce micro territoire Meusien.

I) Focus sur le service politique de la ville et coordination territoriale

Depuis 2013, c'est l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ou Meuse Grand Sud, qui gère la politique de la ville et son service dans le cadre de ses compétences obligatoires. La présidente de la communauté d'agglomération est Madame Martine Joly, maire de Bar-le-Duc. Sur un plan politique, c'est la 7^e vice-présidente qui a la charge du Service Politique de la Ville et Coordination Territoriale (SPOT). Sur un plan administratif, la collectivité compte un directeur général des services et quatre directions générales adjointes dont la « Cohésion Sociale – Centre Intercommunal d'Action Sociale » (CIAS) de laquelle dépend le service.

1) Les orientations du service

Le service politique de la ville et coordination territoriale a pour missions :

- **La politique de la ville** sur le Quartier Prioritaire de la Politique de la ville (QPV), la Côte Sainte-Catherine (CSC).
- **La prévention de la délinquance** sur le territoire de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

Le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales définit la politique de la ville comme : « *une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les **quartiers les plus défavorisés**. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants* ». ¹

Claude CHALINE, complète cette définition : « *La politique de la ville concerne des territoires, pour la plupart urbain, dans lesquels sont concentrées des populations dont les symptômes de **difficultés socio-économiques**, les taux de pauvreté, sont de deux à trois fois plus élevés que pour les moyennes nationales. [...] Elles s'inscrivent dans trois domaines [...] **la pauvreté [...] le taux de chômage [...] de profonds déficits sectoriels*** ». (CHALINE, 2018, p11)

3 actions viendront définir le service politique de la ville et coordination territoriale :

- **Observer** : apprendre à connaître le territoire s'avère primordial. Par conséquent, l'observation est indispensable, via la création d'un observatoire territorial qui contient des données statistiques ainsi que par le biais d'enquêtes et de recueils de témoignages auprès des personnes.
- **Coordonner** : informer les uns sur ce que font les autres, relève aussi d'une importance capitale. Le service assure alors une fonction de chef d'orchestre. Par conséquent, communiquer avec tous les acteurs du territoire (professionnels, élus et habitants) est nécessaire. De plus, il convient d'animer des temps de travail collectif sur divers thèmes.
- **Développer** : lancer de nouvelles actions pour répondre aux besoins du territoire. La recherche d'idée et d'opportunité d'action est fondamentale. Aussi, trouver les moyens humains et financiers afin de les réaliser va de pair. Enfin, mettre en œuvre et suivre l'évaluation des actions finalise ce dernier axe.

¹ <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville>

2) La politique de la ville

Afin d'assurer sa mise en œuvre, l'axe politique de la ville s'appuie sur plusieurs actions. Le principal outil est le **contrat de ville**, document formalisant un accord écrit entre l'État et les collectivités territoriales, relatant les engagements pris au bénéfice des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville, la Côte Sainte-Catherine. En effet, il fixe des orientations de travail partagées entre les différents acteurs.

Le contrat de ville c'est :

- **Un lanceur de projet** : Chaque année, un plan d'action est mis en place, après différents appels à projets pour lesquels le service sollicite un financement à l'État. Commencée en 2015, la stratégie de l'actuel contrat de ville est fixée jusqu'en 2022. Une priorité est donnée au quartier prioritaire de la politique de la ville, la Côte Sainte-Catherine, quant aux actions à impulser.
- **Un système de coopération avec l'entourage de la collectivité** : La communication permanente et multilatérale avec les acteurs du territoire est aussi importante pour l'articulation du contrat de ville. En effet, un travail avec les professionnels du secteur (administration, secteur associatif), les élus et les habitants par le biais de contacts téléphoniques, réunions de travail, échanges, constituent un point clé de la mécanique de l'outil.
- **Un outil de financement de projet** : L'État accorde des financements (qui varient d'une année sur l'autre) particuliers aux projets provenant du contrat de ville, à destination des projets mis en place sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine.

Aussi, il repose sur trois piliers qui vont définir le cap des différents projets qui seront mis en place : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie, l'emploi et le développement de l'activité économique.

De ces 3 piliers découlent plusieurs objectifs² :

- *« **La cohésion sociale** (maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble) : accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité ; prévenir la délinquance et la marginalisation ; promouvoir la santé, favoriser l'accès aux soins et aux droits ; favoriser le lien social, l'accès au sport et à la culture.*
- ***Le renouvellement urbain et cadre de vie** (améliorer l'attractivité du territoire) : optimiser la qualité du logement, de la voirie et des espaces publics ; moderniser et développer les équipements structurants ; désenclaver le territoire et améliorer son accessibilité ; valoriser l'image du territoire.*
- ***L'emploi et le développement de l'activité économique** (valoriser le potentiel humain et économique du territoire) : consolider l'accompagnement des demandeurs d'emploi ; diversifier les leviers d'insertion ; encourager et faciliter la création d'activités ; développer les partenariats avec le secteur économique ».*

De plus, le contrat contient aussi plusieurs axes transversaux ; la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable, la mobilité.

3) La prévention de la délinquance

Le second axe du service est la prévention de la délinquance, sous l'autorité de sa coordinatrice. Il se matérialise via le Conseil Intercommunale de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD). Des réunions de travail mensuelles sont proposées aux acteurs de terrain de la communauté d'agglomération. Au contraire de la politique de la ville, cette action se déploie sur l'ensemble de l'intercommunalité. Les échanges qui y sont fait son strictement confidentiels, ils servent à signaler des informations et, si nécessaire, à chercher des solutions à celles-ci ensemble. De plus, un plan de prévention de la délinquance est en cours de démarrage pour l'agglomération Sud Meuse.

² Contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse « Cap 2020 »

Pour exemple, le service a récemment effectué un séminaire de sensibilisation sur la radicalisation, juste après les attentats qui ont touché la France. Aussi, a eu lieu une formation sur la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Dans le cadre de ses différentes missions, d'autres actions sont mises en place par le service telles que : le projet de réussite éducative, la promotion de la santé (délégué à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), la gestion urbaine de proximité et la médiation sociale. Un diagnostic exploratoire (en marchant dans le quartier) est aussi effectué par le service en lien avec les habitants et les élus du territoire afin de constater et soulever les possibles problèmes existants.

II) Les bénéfices de la politique de la ville pour le quartier de la Côte Sainte-Catherine et ses habitants

Aujourd'hui, la politique de la ville tend à restaurer l'égalité républicaine et la justice sociale, en y unissant les habitants. Son ambition est de réduire les écarts entre les territoires. Englobant toutes les politiques publiques, elle rassemble un ensemble d'actions dont les moyens sont concentrés à destination des quartiers les plus en difficultés. À cet effet, le partenariat, le territoire, la proximité et l'innovation sont les maîtres mots de son déroulement.

1) De la zone à urbaniser en priorité au développement social du quartier

En 1963 est voté un projet de « Zone à Urbaniser en Priorité » (ZUP) sur la Côte Sainte-Catherine (appelée aussi la Côte ou la CSC), un quartier de Bar-le-Duc pour faire face à la crise du logement causé par le « baby-boom ». À cet effet, plus de 1000 nouveaux logements doivent voir le jour. L'emplacement de la Côte Sainte-Catherine produit une véritable distanciation avec le reste de la ville. En effet, celle-ci se trouve sur une colline, excentrée de la cité des Ducs et de son centre appelé « ville basse » mais jouit d'une vue imprenable sur la commune.

La Côte Sainte-Catherine bénéficiera en 1986 du programme national de soutien aux quartiers populaires, **le développement social des quartiers (DSQ)**.

Une vingtaine d'années après la construction des immeubles de la CSC, l'objectif de ce programme était alors de rénover les immeubles existants ainsi que de développer de nouveaux équipements et services. Parallèlement aux DSQ, les missions locales et les **zones d'éducation prioritaires** (ZEP) dont le collège Jacques Prévert de la Côte-Sainte-Catherine fait partie (aujourd'hui « Réseau d'Éducation Prioritaire », REP+, soit en inégalité sociale), sont créés en France afin de stopper respectivement le chômage des jeunes et l'échec scolaire.

De plus, dans la cadre de la prévention de la délinquance, les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) sont instaurés afin d'anticiper de possibles dérives.

Entre 1988 et 1990, certaines rues du quartier de Bar-le-Duc rajeunissent, notamment grâce à une série de réhabilitation. D'autres sites du quartier profiteront du DSQ par la suite. Des actions socioculturelles seront aussi soutenues dans ce cadre.

2) Les premiers contrats avec l'état et les opérations de rénovation urbaine

En 1994, **les contrats de ville** succèdent aux DSQ. Les communes de Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois signent un contrat de ville avec l'État en 2000. 2500 quartiers bénéficieront en effet de ce nouvel outil de financement, issu d'une contractualisation entre l'état et les collectivités territoriales.

De 2005 à 2014, interviennent les **opérations de rénovation urbaine** (ORU) dont la Côte Sainte-Catherine bénéficiera. Les objectifs principaux étant l'amélioration du cadre de vie, la redynamisation et la mise en valeur du quartier. Ainsi, localement, il est observé la résidentialisation de l'îlot de champagne, la création d'un espace associatif et commercial par **l'Office de Public de l'Habitat** de la Meuse (OPH) et la construction d'un pôle petite enfance. L'OPH réhabilite de nombreux logements sur le quartier de la CSC grâce aux financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses propres fonds. Ainsi, toujours dans le cadre de l'ORU, ce sont dix-neuf logements, nouvelle génération, qui ont vu le jour. Quatre autres immeubles vétustes ont été détruits. Deux autres ont été réhabilités, ce qui apporte une certaine fraîcheur au quartier.

En 2007 et ce jusqu'en 2014, le contrat de ville laisse sa place au **Contrat Urbain de Cohésion Social** (CUCS) ayant pour objectif : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté et la santé envers 2500 quartiers sous 3 niveaux de priorité.

À Bar-le-Duc, un atelier santé-ville s'opère lors de l'année 2008. La même année, le Projet de Réussite Éducative apparaît sur le service, dans l'idée d'accompagner ses bénéficiaires sur un aspect scolaire. 3 ans plus tard, le **conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance** remplace le conseil communal. Il est incorporé au service chargé de la politique de la ville. Cette année-là, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) intègre la compétence politique de la ville.

Entre les années 2012 et 2013, de profonds changements marquent le quartier : l'agrandissement et la rénovation du centre commercial par les copropriétaires, la rénovation du centre socioculturel et la salle Dumas puis la restructuration du minigolf par la ville, la création de nouveaux logements par l'OPH, etc.

3) Redéfinition de la géographie prioritaire et du nouveau contrat de ville

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse gère la politique de la ville dans le cadre de ses compétences obligatoires. Par **la loi dite « Lamy »** du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est régi le cadre réglementaire de la politique de la ville. Elle instaure l'acte 2 de la rénovation urbaine : le **nouveau programme national de renouvellement urbain** (NPNRU) dont bénéficient 450 quartiers mais pas la CSC. Aussi, elle redéfinit la géographie prioritaire en instaurant comme critère principal le revenu des habitants.

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Bar-le-Duc, la Côte Sainte-Catherine après la redéfinition en 2014 via la loi dite « Lamy », de la géographie prioritaire. Il y a aujourd'hui 1514 QPV, pour 5,5 millions d'habitants concernés en France.



Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP055001>)

Un **contrat de ville unique** est instauré de 2014 jusqu'en 2020 (prorogé jusqu'en 2022 à l'été 2019). Depuis 2015, c'est le **commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET) qui est en charge de la politique de la ville au niveau national.

La nouvelle loi promulgue aussi la **création des conseils citoyens** dans une dynamique de co-construction avec l'habitant. Ces rassemblements sont composés à 50 %, d'autant d'hommes que de femmes du quartier, tirés au sort et volontaires, l'autre moitié de représentants d'association. Ils sont chargés de débattre et de porter des projets en rapport avec le quartier afin de le faire évoluer. C'est le centre socioculturel du quartier qui assure son bon déroulement, en lien avec le service.

Les logements situés au boulevard des Flandres ont été réhabilités dans le cadre d'une requalification du cœur du quartier, apportant un renouveau au bâti.

D'autres opérations ont eu lieu sur ce secteur : *opérations d'aménagement, de sécurisation de la voirie et d'amélioration de l'éclairage réalisées par les services de la Ville* (Contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse « Cap 2020 »).

Enfin, sont prévues pour les prochaines années, de nouvelles démolitions opérées par l'OPH, afin de réduire la vacance des logements. Aussi, la rénovation du système de chauffage urbain est attendue, avec la création d'une nouvelle chaufferie d'ici 2020.

Le quartier de la Côte Sainte-Catherine a connu de forts changements sous l'impulsion et la tendance des divers gouvernements en place. De la réhabilitation du cadre urbain, au développement par l'activité économique, elle a dû faire face aux réalités du territoire.

4) Des inégalités qui subsistent

Malgré la forte dynamique en termes de réhabilitation sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine, des inégalités sont toujours existantes. Le quartier bénéficie d'une forte présence en équipements et services : structures associatives, équipements sportifs, établissements scolaires, foyer universitaire, commerces de proximité, magasin de vêtements, coiffeur, personnels médicaux, automate bancaire, etc. Cependant, sont à constater plusieurs fermetures : bureau de poste, agence bancaire, un bureau de tabac fermé puis ré ouvert.

De plus, un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) va voir le jour d'ici quelques années et pourra amener des opportunités économiques au quartier. Il semblerait que la violence soit peu présente sur le quartier, celui-ci étant relativement calme. Néanmoins, ponctuellement, des cas isolés sont à signaler mais identifiés rapidement grâce d'une part au tissu associatif important présent sur le quartier, et d'autre part au CISPD. En 2014, un poste de police de proximité a fermé.

Globalement, le quartier est jugé positivement par les habitants de par sa tranquillité, ses espaces verts ainsi que sa facilité de stationnement. De plus, la dimension cosmopolite de celui-ci est appréciée.

Le service, a, dans le cadre du contrat de ville effectué un diagnostic des faiblesses du quartier³ :

- **Cohésion sociale**

Un sentiment plus ou moins prononcé de stigmatisation est ressenti de la part des habitants. De plus, de nombreux ménages en situation de précarité sont présents sur le quartier. Des tensions entre habitants existent, ayant pour cause une isolation relativement mauvaise de certains bâtiments. Des conflits de voisinage peuvent naître à cause de problématiques d'addictions, notamment d'alcool. De plus, de par le départ en retraite du personnel médical, il pourrait y avoir dans un futur proche une absence de médecin sur le quartier.

- **Renouvellement urbain et cadre de vie**

Il est à noter une forte vacance des logements ainsi que des déchets qui deviennent encombrants sur la voirie. L'isolation tant thermique que phonique des logements collectifs est mauvaise et les bâtiments sont vétustes en termes de réseau de chaleur. Enfin, les locataires subissent des charges importantes.

Il est aussi constaté que le quartier est stigmatisé de la part des autres habitants de l'agglomération. Ce micro territoire « *souffre d'une image négative, de représentations anxieuses, qui dateraient des premières constructions* ». (Rapport Biennal, 2018, p134)

Il est à craindre une perte de population et d'attractivité du quartier, le rapport biennal 2018 n'hésitant pas à employer le terme de « désertification du quartier ».

- **Emploi et développement de l'activité économique**

Il y a sur le quartier, la présence de nombreuses personnes nécessitant un accompagnement social renforcé. De plus, concernant les demandeurs d'emploi, il n'y a pas de connexion internet au sein du centre social lors des permanences du conseiller en insertion du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Enfin, une diminution des activités et services est à constater sur les deux dernières années.

³ Contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse « Cap 2020 »

III) Les chiffres-clés du quartier prioritaire et de ses habitants

Le quartier prioritaire de la politique de la ville présente de fortes disparités en comparaison avec l'ensemble de la communauté d'agglomération et la ville de Bar-le-Duc⁴.

1) La démographie

Le quartier prioritaire de la Côte Sainte-Catherine rassemble 2326 habitants soit 15% de la ville de Bar-le-Duc, pour 1364 logements sociaux, avec une vacance relativement importante, fluctuante entre environ 30% et 40%. La Côte Sainte-Catherine est composée, en quasi-totalité d'appartements sociaux, gérés par l'OPH. Certains immeubles ne sont remplis qu'à moitié, nombre d'entre eux ayant un, deux ou trois foyers sur plus d'une dizaine de logements disponibles. (Rapport Biennal, 2018, p134). Paradoxalement, la part des logements d'une adresse de plus de 20 logements est de 77.

C'est un quartier riche culturellement. Il compte en effet 9,8% d'étrangers soit 1 personne sur 10, seulement 2,8% sur la communauté d'agglomération.

À titre de comparaison, le quartier équivaut quasiment, en termes de nombres d'habitants, à la population de la 3^e ville la plus peuplée sur l'agglomération.

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Hommes (%)	49,2	46,4	47,8	47,8
Femmes (%)	50,8	53,6	52,2	52,2
Moins de 25 ans (%)	35,8	29,0	27,4	27,4
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	34,4	26,8	25,4	25,4
60 ans et plus (%)	nd	24,7	25,5	25,5
Femmes de 60 ans et plus parmi les femmes (%)	nd	28,9	28,7	28,7
Indice de "jeunesse" (- de 20 ans / 60 ans et +)	nd	0,9	0,9	0,9

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville
(https://sig.ville.gouv.fr/uploads/fiches_qp/44_QP055001_DEMO_2018.pdf)

⁴ L'ensemble des données sont issues du Système d'information géographique de la politique de la ville, mis en place par le Commissariat Général à l'égalité des territoires, sauf mention contraire. (<http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP055001>)

47% de la population du quartier a moins de 30 ans, ce qui est supérieur à l'ensemble de l'EPCI, et même de la ville de Bar-le-Duc. Il s'agit en effet du quartier le plus jeune de la ville. Aussi, c'est un quartier où vivent bon nombre de ménages de 1 personne seule (51,1%) contre 37,5 sur l'agglomération.

La moitié des établissements présents sur le quartier sont de type « service aux particuliers » (enseignement, santé et action sociale). Il n'y a aucune activité financière et d'assurance.

La part d'industrie sur le QPV est de 3, en comparaison de 69 sur la ville de Bar-le-Duc.

2) Les revenus

La majorité des personnes qui y résident affiche un taux de bas revenus, 57,2%, contre seulement 20,9% au sein de la communauté d'agglomération. Il est important de noter que le revenu fiscal mensuel déclaré des ménages par unité de consommation s'élève à 840€ en moyenne, quasiment le double pour une personne vivant sur l'EPCI. De plus, le taux de pauvreté des habitants (au seuil de 60%) s'élève à 41,2% soit quasiment un habitant sur deux.

Distribution des revenus fiscaux mensuels déclarés des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2107
Médiane	840	1 536	1 640	1 640
Premier quartile	340	916	1 121	1 121
Troisième quartile	1 387	2 228	2 220	2 220
Taux de bas revenus (%)	57,2	27,8	20,9	20,9
Rapport interdécile D9/D1	///	8,0	4,9	4,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2013

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville
(https://sig.ville.gouv.fr/uploads/fiches_qp/44_QP055001_REVN_2018.pdf)

La part des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales est de 48,2%, 31,8% en bénéficiant exclusivement. La population couverte par au moins une prestation de la CAF est de 1058 personnes, soit presque une personne sur 2, le nombre de foyers étant de 554.

1597 personnes sont couvertes par la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire en 2017, soit plus de la moitié des habitants et 1134 personnes sont allocataires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Enfin, concernant la structure des revenus disponibles, 21,6% bénéficient de prestations sociales (prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement) contre 5,6% pour l'EPCI, une différence notable qui révèle la dépendance de certains habitants du quartier.

3) L'emploi

Le taux d'emploi des 15-64 est de 49% sur le quartier, il est supérieur sur la communauté d'agglomération, à hauteur de 62,5%. La part des emplois précaires est de 28,8% contre 13,9% sur l'EPCI. En lien avec ces chiffres, une forte disparité est à constater.

Le niveau de formation est plus faible sur le quartier prioritaire que sur la communauté d'agglomération : inférieur au CAP-BEP 30,3% contre 16,7% sur l'EPCI ; supérieur au Bac 9,6% contre 15% sur la communauté.

Au 31 décembre 2016, 293 demandeurs d'emploi toutes catégories sont à dénombrer sur le quartier, dont 78,9% de Français et 19,5% d'étranger, 357 toutes catégories confondues au deuxième trimestre 2018. Une certaine croissance de ce phénomène est à constater. Enfin, la part de salariés étrangers est la plus élevée, 14% chez les femmes, 20% chez les hommes (Contrat de ville).

4) L'éducation

En termes d'éducation, un collège en Refondation de l'Éducation Prioritaire (REP+) est présent. Il y a 283 écoliers sur le quartier, ainsi que 89 collégiens et 25 lycéens (formation générale ou technologique) issus de la Côte Sainte-Catherine ce qui représente un fort taux de personnes scolarisées. Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale indiquent que quasiment 80% des élèves provenant du quartier prioritaire, étant inscrits dans une formation au collège (contre 38,8% sur l'EPCI) ou un lycée donnant une formation générale, technologique (contre 29,8% sur l'EPCI) ou professionnelle (contre 58,3% sur l'EPCI), viennent d'un milieu social ou d'un lieu de résidence défavorisé.

Il y a une nette différence avec les chiffres de la communauté d'agglomération. De plus, le taux de retard à l'entrée en 3^e est de 36% sur le quartier, 16,4% sur l'EPCI. À l'issue du collège, 33,3% des jeunes sont orientés vers une 1^{ère} professionnelle, 18,8% sur la communauté d'agglomération. Là aussi, une différence marquante est à signaler.

Avec ces chiffres, il est intéressant de mettre en relief l'écart en termes d'emploi, d'éducation, de revenu entre la Côte Sainte-Catherine (seul QPV de l'EPCI) et Meuse Grand Sud. Ces données montrent les inégalités qui résident entre ce quartier, le reste de la ville et l'agglomération.

IV) Une mission de stage au cœur de l'actualité locale et nationale

J'étais lors de mon stage, sous la responsabilité de la Vice-présidence de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, et du chef de service politique de la ville et coordination territoriale, commanditaire de la mission.

Dans le contexte local d'une arrivée massive de personnes migrantes présentes sur le territoire depuis janvier 2017, cette mission consistait à réaliser un travail de recherche quant à l'intégration des mineurs non accompagnés sur le territoire de l'agglomération Meuse Grand Sud et du quartier de la Côte Sainte-Catherine. Cette démarche était expérimentale, car nouvelle pour le service.

En effet, certains partenaires au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance se questionnaient par rapport à l'accompagnement de ces mineurs. Ces préoccupations apparaissaient pour la première fois sur le secteur, dans une temporalité où les mineurs non accompagnés arrivaient fortement sur le territoire meusien et principalement à Bar-le-Duc. En lien avec cette situation, un squat s'était développé au début du mois de juillet 2018 au square Couchot, endroit relativement fréquenté des habitants de la ville de Bar-le-Duc. Ce lieu était alors composé de plusieurs tentes rassemblant une trentaine de personnes se définissant comme mineurs non accompagnés (annexe 1 : exemple d'un « rassemblement » de tentes de migrants).

De plus, des partenaires sociaux du quartier prioritaire ont interpellé les agents du service sur le comportement des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) présents sur la Côte Sainte-Catherine. Une situation d'oisiveté était constatée. Des questionnements étaient alors soulevés, en lien avec leur intégration.

Ma mission consistait à établir un recueil de données ainsi que l'organisation d'entretiens avec des acteurs locaux dans le but de cerner au mieux ce phénomène nouveau, tant sur le quartier que sur l'agglomération barisienne.

L'animation de réunions de travail dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance, tous deux en rapport avec ces sujets faisaient aussi partie intégrante de mes missions. J'avais alors la tâche de produire un écrit permettant d'établir un listing des structures qui accompagnent des mineurs non accompagnés par le biais d'un vaste état des lieux. Aussi, je devais investiguer le champ des modalités d'accueil des mineurs non accompagnés sur le territoire, mais aussi savoir quels étaient les atouts, freins, opportunités et menaces de leur intégration par le biais d'un diagnostic territorial.

À cet égard, je devais indiquer s'il y avait nécessité de mettre en place une action de prévention via le CISPDP ou le contrat de ville. En termes de proposition, je devais formuler des préconisations dans le but d'améliorer la situation constatée.

Ainsi, concevoir et formuler une feuille de route indiquant des pistes d'actions et une méthodologie de projet à mettre en œuvre, clôturait mes missions.

V) Les mineurs non accompagnés sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine

Afin d'être reconnus comme mineurs non accompagnés, tout un système administratif piloté par le Conseil Départemental de la Meuse (CD), détenteur de la compétence protection de l'enfance depuis les lois de décentralisations de 1982, se met en place via l'aide sociale à l'enfance, afin de vérifier les dires des personnes se présentant mineurs non accompagnés.

Respectivement : la Convention internationale des droits de l'enfant, la loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance et plus récemment de la loi du 14 mars 2016 rénovant la protection de l'enfant définissent l'accompagnement des MNA. L'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles complète l'encadrement défini pour les mineurs non accompagnés et les appelle « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

1) Un nouveau phénomène en nette expansion sur le département meusien

En 2017, ce sont 14 903 mineurs non accompagnés qui ont été comptabilisés sur le territoire français. Soit une augmentation de 80 % par rapport à l'année 2016, en effet, 8 054 mineurs non accompagnés étaient répertoriés. En 2013, 2 555 étaient quant à eux pris en charge. Ces chiffres, outil d'un indice comparatif, démontrent un phénomène en nette expansion. La majorité de ces jeunes gens ont entre 15 et 17 ans (87,74 %). L'âge le plus représenté est 16 ans (44,69 %) suivi de 15 ans (27,98 %) et 17 ans (15,07 %). La quasi-totalité de ce public représente des garçons, à hauteur de 95,8 %, très peu de jeunes filles sont présentes (4,1 %). Dans le département de la Meuse, la majorité des MNA proviennent de Guinée (29 %), de Côte d'Ivoire (17 %) et du Mali (16 %). (Source : Mission Mineurs Non Accompagnés de mars 2018). Il semble que les MNA sont présents sur le territoire français pour un motif économique, linguistique, ou de multiples autres raisons. Ainsi, peu d'entre eux peuvent prétendre au statut de réfugié.

Localement, le président du Conseil Départemental de la Meuse avoue être dépassé par cette arrivée massive (comme l'ensemble des conseils départementaux) et a exprimé les mêmes constats relevés par la mission bipartite de réflexion sur les MNA, orchestrée par l'Inspection générale des affaires sociales, l'assemblée des départements de France, l'inspection générale de la justice et l'inspection générale de l'administration : « *une augmentation très significative des arrivées de migrants se présentant comme MNA ; [...] une crise profonde du dispositif de premier accueil des MNA (amenant les conseils départementaux à placer les jeunes, durant la mise à l'abri de ces derniers, dans des hôtels faute de places suffisantes)* »⁵ (p4).

⁵ Inspection générale des affaires sociales, assemblée des départements de France, inspection générale de la justice et inspection générale de l'administration, *Le rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés*, février 2018

Dans un article de l'Est républicain datant du 5 novembre 2018, le même président du Conseil Départemental donnait quelques informations quant à l'accompagnement des MNA en Meuse : « [...] 92 placés en structure et 86 reconvoqués. Les 92 jeunes sont répartis dans des hôtels de Bar-le-Duc et Saint-Mihiel, un gîte à Robert-Espagne, des structures temporaires gérées par le Centre social d'Argonne (désormais Services et Établissements Publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse) et à l'ESPE (formation des professeurs) »⁶.

Le 22 janvier 2019, le directeur du service Enfance-Famille du Conseil Départemental de la Meuse lors de la journée de mobilisation sur le droit, la santé et la scolarisation des mineurs non accompagnés se déroulant à Bar-le-Duc, a dressé le bilan de la prise en charge des mineurs non accompagnés pour l'année 2018. Ainsi, les chiffres sont similaires au constat national : 84% des jeunes accueillis ont entre 15 et 18 ans. Il est aussi à noter, une présence majoritairement masculine, au même titre que sur le plan national, soit à hauteur de 95 %, 100% sur le quartier de la CSC. Au 31 décembre 2018, 94 jeunes sont confiés au département meusien dans le cadre de la protection de l'enfance, soit 57 % de plus qu'en 2017 (70) et 135% par rapport à 2016 (40). Le coût engagé pour les mineurs non accompagnés augmente de façon exponentielle : il était de moins d'un million d'euros en 2015 et 2016, environ 2 millions d'euros en 2017, 4,7 millions en 2018 d'euro contre une prévision de 5,7 millions d'euros en 2019. Selon le directeur, un jeune « représente » un budget annuel de 40 000 euros au département.

2) L'accueil sur le territoire : de la gare SNCF à la Côte Sainte-Catherine

Afin d'être accompagnées par le conseil départemental, les personnes qui se présentent comme MNA doivent effectuer des démarches administratives.

- **L'arrivée sur Bar-le-Duc**

La plupart des jeunes migrants sur la communauté d'agglomération arrivent via Bar-le-Duc et la gare ferroviaire. Ils doivent ensuite se rendre au commissariat de police afin de se présenter. Ils sont enregistrés au sein du fichier « Visabio », un logiciel servant à reconnaître les empreintes digitales.

⁶ Article de l'Est Républicain du 05/11/2018

Si ce fichier n'indique pas qu'ils sont majeurs, par la suite, une évaluation de la minorité est mise en place par les services du département et plus spécifiquement l'équipe prévention.

Soit, pour un accompagnement d'une durée de 5 jours à hauteur de 250€ par jour et par personne dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence visant à vérifier la véracité des dires de la personne se disant mineur non accompagné et isolé. Un processus de mise à l'abri, évaluation et orientation est alors mis en place. Toutefois, bien souvent, ces périodes sont plus longues (**jusqu'à 2 mois dans le département de la Meuse**), et donc aux frais des départements car dépassant les 5 jours remboursés par l'État. Le coût journalier de ce processus est ainsi normalement de 1250 euros, **contre actuellement 6000 euros en moyenne**.

- **L'évaluation sociale effectuée par le Conseil Départemental de la Meuse**

Dans le cadre de **l'arrêté du 17 novembre 2016**, « une évaluation sociale » est organisée, toujours par les services du conseil départemental dans la langue de la personne à l'origine de la demande. Lors de cette évaluation, le conseil départemental est défini comme garant du mineur. L'évaluation porte sur 6 points : *« l'état civil, la composition familiale, la présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, un exposé des motifs de départ du pays d'origine et présentation du parcours migratoire jusqu'à l'entrée sur le territoire français, les conditions de vie depuis l'arrivée en France et le projet de la personne »*.

Le Préfet a quant à lui la charge d'accomplir une révision des documents donnés. Enfin, des tests osseux peuvent être effectués afin de vérifier l'âge de la personne sous l'égide de l'autorité judiciaire, uniquement lorsque les deux précédentes actions révèlent un certain flou sur la situation de la personne. Il est important de noter que l'intéressé doit donner son accord afin de procéder à l'examen médical.

Au terme de l'évaluation, si la personne est reconnue comme MNA, et est donc prise en charge, cela induit une saisine du procureur de la République par le président du conseil départemental. La cellule nationale est saisie à titre consultatif par l'autorité judiciaire afin de donner un avis quant au maintien du jeune hors ou sur le département. Puis, une ordonnance de placement provisoire (OPP) est mise en place par l'autorité judiciaire. Le juge des enfants est, par la suite, saisi sous 8 jours. Ce dernier peut mettre en place une mesure d'assistance éducative.

Dans une autre voie, ici, judiciaire, le juge des enfants est directement saisi dans le but d'une attribution d'une mesure d'assistance éducative. Dans ces deux cas, cela induira une prise en charge du MNA par les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance et un placement dans une structure adaptée. Lorsqu'aucune personne de la famille n'est présente sur le sol français ou qu'aucune personne ne se manifeste auprès du juge compétent, c'est le président du conseil départemental qui est chargé de la tutelle de ces jeunes. Dans le cas où l'évaluation n'est pas satisfaisante pour le mineur, un refus lui est notifié. Des démarches sont possibles afin de contester ce verdict.

- **La clé de répartition en lien avec la Cellule Nationale**

Une clé de répartition⁷ avait été mise en place par **la circulaire de 2013 du 31 mai 2013**, mais invalidée par le conseil d'État en janvier 2015. À l'issue de la parution de cette circulaire, une cellule nationale a été créée dans le but d'orienter et d'évaluer à titre informatif, car c'est l'autorité judiciaire qui est responsable de toutes les décisions. Elle est mise en place par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et est gérée par la Mission Mineur Non Accompagné (MMNA) sous l'égide du ministère de la Justice.

Par conséquent, **l'article L221-2-2** instauré dans le courant de la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant, crée une clé de répartition sur le territoire français entre les départements. La loi de 2016 modifie **l'article 375-5 du Code civil** qui rend active la clé de répartition. En effet, « *lorsqu'un service de l'aide sociale à l'enfance signale la situation d'un mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, selon le cas, le procureur de la République ou le juge des enfants demande au ministère de la Justice de lui communiquer, pour chaque département, les informations permettant l'orientation du mineur concerné* », soit la cellule nationale.

La loi indique aussi que l'enfant doit être orienté dans le cadre de son intérêt supérieur. Une nouvelle clé de répartition a alors été introduite par le biais de **l'arrêté du 28 juin 2016**. Le 15 avril de l'année civile en cours, le ministre de la Justice rend officielle la clé de répartition mise en place.

⁷ Annexe 2 : Schéma de la procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement

À cet effet, les départements ont obligation d'indiquer le nombre de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille sous la responsabilité de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sur décision de justice, en date du 31 décembre de l'année précédente. Pour l'année 2017, **la Meuse a accueilli 0,29 % de la clé de répartition**. La personne sera orientée par la suite vers une structure adaptée à celle-ci et répondant au mieux à son projet de vie. Pour toute orientation, la cellule nationale peut être saisie, comme indiqué ci-dessus à titre informatif, le magistrat prenant la décision d'orienter la personne en accord avec les données dont il dispose en dernier ressort.

- **Le comité de suivi**

Enfin, une instance instituée par ce décret de 2016 est chargée : du suivi, de la concertation, de l'évaluation des services en place. Il s'agit du comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Présidé par le ministre de la Justice, il rassemble plusieurs personnes de différents ministères ainsi que 1/3 de ses membres issus des services des départements. Une place est aussi donnée aux associations et à des personnalités qualifiées en son sein.

3) La réaction des pouvoirs publics meusiens : des MNA à la CSC

Au niveau local, lors de l'année 2017, le Conseil Départemental de la Meuse a lancé plusieurs appels à projets afin d'héberger les mineurs non accompagnés. C'est l'établissement Services et Établissements Publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM) qui l'a remporté.

Il a ainsi créé sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine, début 2017, un Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers (DAMIE) afin d'accueillir ces jeunes. Vingt-deux MNA sont hébergés, encadrés par une équipe de travailleurs sociaux.

Ce dispositif est réparti sur plusieurs logements afin d'assurer l'hébergement des MNA :

- Le SEISAAM loue des habitations universitaires au Centre Intercommunal d'Action Sociale, 10 mineurs sont hébergés en son sein, dans des appartements semi-autonomes.

- À quelques mètres, dans la même rue, 12 autres mineurs non accompagnés résident au sein de locaux gérés par l'OPH de la Meuse, est sont encadrés étroitement par les travailleurs sociaux.

L'équipe du DAMIE est composée de 12 travailleurs sociaux, dont des éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs et conseillères économique sociale et familiale. Les principales missions de cet établissement sont d'assurer un suivi éducatif ainsi que la scolarisation ou l'orientation des jeunes vers des stages professionnalisant. Lors du passage à la majorité, le jeune peut obtenir un « titre de séjour dans le cadre de son travail » relevant majoritairement d'un contrat d'apprentissage, ou demander l'asile le cas échéant.

Ce dispositif au stade expérimental, est le premier en la matière dans le Sud meusien et devait être éphémère. Il répond à une demande instantanée et urgente. Toutefois, les vingt-deux places ont été rapidement pourvues. Aujourd'hui, le DAMIE affiche complet et ne peut plus accueillir de nouveaux jeunes.

L'association ALYS accompagne 8 autres jeunes sur le quartier, ils vivent au sein d'appartements semi-autonomes. Ils sont accompagnés par des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), notamment en lien avec les tâches de la vie quotidienne comme l'accompagnement aux courses ou dans le but d'effectuer des démarches administratives, etc. Ces deux établissements accompagnent 30 mineurs (soit quasiment 1/3 des MNA présents en Meuse) après délégation du Conseil Départemental.

La majorité de ces jeunes sont scolarisés durant la journée. De plus, ils sont suivis par des associations du quartier comme l'Association Meusienne d'Accueil des Trajets de vie des Migrants (AMATRaMi) ou l'Association Meusienne de Prévention (définies en V.4).

Il est possible d'effectuer un accueil provisoire pour jeune majeur (APJM) et ce, jusqu'à 21 ans. Ainsi, l'accompagnement du conseil départemental est prolongé. Il permet notamment d'autonomiser le jeune et de le loger, le but étant que celui-ci trouve une formation ou un travail.

En tout et pour tout, 30 mineurs non accompagnés sont à dénombrer sur le territoire du quartier prioritaire de la politique de la ville.

Enfin, d'autres structures localisées hors QPV à Bar-le-Duc et encadrées par le SEISAAM ont ouvert en 2018 et 2019 afin d'accompagner les jeunes en cours d'évaluation et reconnus comme mineurs non accompagnés.

4) Panorama des autres structures et services qui accompagnent les MNA sur le quartier

De nombreuses structures sociales sont présentes sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine.

- **L'Association Meusienne d'Accueil des Trajets de vie des Migrants (AMATRAMi)**

Située à Verdun et Bar-le-Duc, mais aussi sur quelques villages meusiens, l'AMATRAMI est une association au titre de la loi de 1901. Elle accompagne principalement les primo-arrivants et effectue de nombreuses démarches quant à l'intégration de ce public comme : l'accompagnement des mineurs non accompagnés au travers de l'apprentissage scolaire, de l'insertion, du suivi administratif, de l'intégration et de l'insertion à l'emploi, etc. Une dizaine de bénévoles s'y trouvent, ainsi qu'une éducatrice spécialisée.

- **L'Association Meusienne de Prévention (AMP)**

Association au titre de loi 1901, l'AMP rassemble une équipe de 5 éducateurs spécialisés répartis sur les villes de Bar-le-Duc, Verdun, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain. La grande majorité du travail des éducateurs de l'association s'effectue par la présence sociale, au contact du public et lors de la mise en place de projets. Ce sont principalement des personnes entre 11 et 21 ans qui fréquentent volontairement le local de l'association. Elles sont souvent en situation de rupture avec l'école, la famille, ou la société.

- **L'Aide Social à l'Enfance (ASE)**

Organe du Conseil Départemental, elle suit les mineurs tout au long de leur placement. Au sein du département de la Meuse, une unité spécialement dédiée aux mineurs non accompagnés a vu le jour en janvier 2019.

Elle est constituée d'une équipe prévention composée de deux éducatrices spécialisées évaluatrices (chargées d'évaluer la minorité de la personne) et d'une équipe de protection chargée d'assurer le suivi des jeunes une fois placés, composée de trois référents de l'Aide Sociale à l'Enfance, eux aussi titulaires d'une formation d'éducateur spécialisé. Il est aussi important de noter la présence d'une psychologue et d'une infirmière au sein de cette équipe.

- **Le Centre de Ressources pour l'Illettrisme (CRI)**

Cet établissement, par le biais de bénévoles, intervient au sein du DAMIE, afin de donner des cours de français. Les jeunes allant à ces leçons y vont de façon volontaire.

- **Le Centre Social de la Côte Sainte-Catherine**

Le centre social est un lieu « tout public ». Il est composé de travailleurs sociaux dont des animateurs jeunesse et des référents famille. Il propose tout type d'activités pour tous les âges. Les mineurs non accompagnés peuvent s'y rendre afin d'effectuer des activités ou se retrouver avec les autres jeunes du quartier. À cet effet, le centre met en place une activité futsal tous les jeudis soir où vont les MNA afin de pratiquer ce sport.

- **Le dispositif Cod Jeunes**

Cet accueil collectif de mineurs sans hébergement est géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il est basé à la Côte Sainte-Catherine et propose des activités ludiques durant les vacances scolaires. Les Mineurs Non Accompagnés du DAMIE se rendent fréquemment sur ce dispositif.

- **Les établissements scolaires**

Afin d'être scolarisés, les mineurs non accompagnés passent un test de niveau scolaire au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Bar-le-Duc. Puis, ils sont orientés vers une classe qui correspond à leur niveau. En REP+, l'unique collège de la Côte Sainte-Catherine, l'établissement Jacques Prévert accueille des mineurs non accompagnés de ce quartier.

Dans son enceinte, certains jeunes de moins de 16 ans ayant un niveau relativement faible en français sont orientés vers une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), tandis que les plus de 16 ans sont scolarisés au Lycée Ligier Richier. Le niveau de ces élèves équivaut à une entrée en CM2 ou en 6^e. Établi aussi sur le quartier, le Lycée Émile Zola accueille des MNA effectuant un Certificat d'Aptitude Professionnelle ou un apprentissage.

- **La Mission Locale et la Chambre des métiers**

Ces deux services accompagnent les structures hébergeant des MNA dans la recherche de stages.

- **Les structures médiatrices**

Certains jeunes ont une passion exacerbée pour le football. Ainsi, ils sont généralement licenciés au sein du Bar Football Club, une association tournée vers le ballon rond, à Bar-le-Duc. Cela permet aux MNA de rencontrer d'autres jeunes et de pratiquer une activité sportive. D'autres sports font aussi médiation comme le taekwondo par exemple. Aussi, quelques jeunes sont passionnés de couture ou de gastronomie, ainsi des ateliers en lien avec ces thématiques peuvent être effectués.

5) L'arrivée du DAMIE à la CSC

Pour rappel, le DAMIE s'est implanté sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine en janvier 2017. À cet effet, il n'y a pas eu de communication effectuée quant à l'arrivée de cette structure sur le quartier. Tant au niveau inter institutionnel, qu'au niveau des habitants du quartier. La structure s'est incorporée brutalement au QPV.

- **Quelques difficultés rencontrées**

Les jeunes MNA qui fréquentent le DAMIE sont souvent assimilés à des adultes qui bénéficieraient de prestations et seraient hébergés gracieusement par l'État français. D'une manière générale, la législation quant à la demande d'asile mais aussi celle des mineurs non accompagnés est relativement complexe à comprendre pour des personnes travaillant quotidiennement avec ce public.

Par conséquent, cela s'avère davantage compliqué pour des personnes non initiées comme les habitants du quartier. Le risque d'amalgame entre les événements récents se déroulant dans le monde, entourant les migrants et l'arrivée de ces jeunes est très perceptible au sein du quartier.

Aussi, certaines associations éprouvent des difficultés à travailler avec ce dispositif, telles que le centre socioculturel ou l'association meusienne de prévention, entre autres, deux structures importantes du quartier, très proche des habitants. Ainsi, lorsque les habitants questionnent les animateurs et éducateurs des deux structures, ces derniers ne sont pas renseignés sur leur présence. De plus, ils déplorent une absence de communication et de réponse face aux différentes sollicitations faites au DAMIE afin d'effectuer un travail en partenariat de proximité avec le tissu associatif du quartier.

La structure peine à recruter des travailleurs sociaux. En effet, bon nombre d'entre eux sont non diplômés. Au niveau de la gestion du dispositif, plusieurs coordinateurs se sont succédés à la tête de l'équipe éducative.

Enfin, le centre intercommunal d'action sociale, responsable des locaux où résident les mineurs non accompagnés encadrés par les travailleurs sociaux, s'est rendu plusieurs fois au sein du DAMIE afin de constater l'état de celui-ci. Depuis juillet 2018, selon la responsable de service en charge du foyer, l'état de la structure s'est dégradé. En effet, le CIAS a dû faire appel à une compagnie de désinfection afin de stopper la multiplication de nuisibles, la première fois en plusieurs années. L'hygiène de la structure est déplorable, et notamment la cuisine où de la saleté jonche le sol. La responsable de service a qualifié de « squat », l'état de la structure.

Les services de la ville ont relevé un problème au niveau du traitement des ordures ménagères, générant une insalubrité des lieux et ayant pour conséquence des plaintes de leurs voisins.

- **Un nouveau public visible sur le quartier**

Le quartier de par la diversité des nationalités qui le peuplent, a souvent accueilli de nouvelles populations en lien avec les différentes migrations : Maghrébins, Turcs, personnes des pays de l'Est... Toutefois, c'est la première fois qu'un groupe de personnes d'Afrique Subsaharienne est hébergé sur le territoire de la CSC.

C'est aussi la première fois que des jeunes ayant un parcours de vie extrêmement difficile arrivent seuls (toutefois encadrés par des travailleurs sociaux) à la Côte. Lorsqu'ils ne sont pas en cours, ils restent bien souvent devant leur structure, discutant entre eux. Ainsi, de nombreux habitants du quartier se sont plaints quant au bruit que pouvaient faire ces derniers, se sentant dérangés. Quelques conflits de voisinages avec intervention de la police nationale sont recensés par la médiatrice sociale au sein du DAMIE. Concernant les MNA encadrés par l'association Alys, moins nombreux, ils sont donc moins visibles. Toutefois, ces derniers viennent voir les mineurs présents au DAMIE, se réunissant devant la structure.

2^e partie : La phase exploratoire

Dans cette seconde partie, je vais exposer les constats que j'ai pu effectuer au travers d'un important recueil de données mais aussi en lien avec mon observation quotidienne depuis quelques années.

I) Observations sur les diagnostics territoriaux

Le territoire Meusien regorge de diagnostics territoriaux, j'ai ainsi pu piocher dans ces derniers afin de mettre en relief les problématiques existantes.

1) Diagnostic territorial sur les discriminations dans la Meuse

Entre juillet 2017 et septembre 2018, un diagnostic territorial sur les discriminations dans la Meuse, principalement sur les villes de Bar-le-Duc et de Verdun a été effectué par l'Institut social et coopératif de recherche appliquée de méditerranée. Ce rapport final a été réalisé dans le cadre d'une contribution à la construction locale des discriminations dans le domaine public. Le diagnostic faisait suite à une commande de la Direction régionale de la jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est (DRJSCS). La méthode employée pour effectuer ce rapport s'est faite par le biais d'entretiens semi-directifs individuels et collectifs enregistrés avec différents acteurs du département tels que des représentants institutionnels, des professionnels et des conseils citoyens. S'en est suivie une analyse relative à la lutte contre les discriminations et la mise en évidence de levier d'intervention. Ce rapport a servi à alimenter l'axe lutte contre les discriminations dans les contrats de villes de Verdun et de Bar-le-Duc.

Des faits discriminatoires ont été révélés par les travailleurs interrogés sur le quartier (AMATRAMI, Association Meusienne de Prévention, Centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine). Le diagnostic, via les différents intervenants du quartier interrogés, a établi que ces discriminations étaient un thème relativement important, notamment en lien avec des questions de racisme et de sexisme. Pour certaines personnes, cela se serait même banalisé devenant même « un fléau ». Même si différents projets ont été mis en place afin de lutter contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations, dans le cadre du contrat de ville, cette problématique subsiste toujours. En lien, notamment, avec l'apparence physique et le nom des gens. Ce travail de terrain a mis en exergue de fortes discriminations sur le territoire, le quartier prioritaire de la politique de la ville de Bar-le-Duc, la Côte Sainte-Catherine n'y fait pas exception.

2) Rapport biennal de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturel de France

La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, avec l'association des directeurs des centres de ressources de la politique de la ville et le soutien du CGET ainsi que du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans son 4^e rapport biennal national, intitulé « Il y a eu une cassure quelque part... Et maintenant on fait quoi ? » donne la parole aux habitants des quartiers populaires. À cet effet, les centres socioculturels de Bar-le-Duc et notamment celui de la Côte Sainte-Catherine ont joué un rôle prépondérant dans sa rédaction. Il est alors intéressant d'analyser les dires des habitants, les constats issus d'une démarche empirique étant primordiaux et le reflet du quotidien des barisiens. La partie intéressante au sein de ce rapport dans le cadre de cette étude est « *une vie sociale à reconstruire* ». De ce fait, ce qui est mis en lumière est la distance qu'il existe entre les habitants du quartier. Ainsi, « *la confiance née de l'interconnaissance entre voisins aurait été remplacée par la méfiance* » (p37). Les commentaires des interviewés de la CSC viennent alors illustrer cela : « *maintenant c'est chacun pour soi* », « *il y a une peur, une peur de gens* », « *je crois, en fait, qu'il y a une indifférence. On est chacun chez soi, c'est tout* » (p37). Y aurait-il une forte tendance à l'individualisation voir au repli sur soi dans la population ? Le rapport indique que cela pourrait être la conséquence des différents réaménagements physiques qui ont eu lieu sur le quartier.

En termes de mixité sociale aussi, une distance est à noter entre les habitants du quartier, « *alors que c'est pareil, c'est exactement le même quartier* » (p41). Aussi, le fait que différentes cultures cohabitent sur le même territoire pourrait être une explication de cette « méfiance » ou de la peur de l'inconnu. Toutefois, le rapport souligne que les solidarités inter habitants existent et que ces derniers se soutiennent et s'entraident. Néanmoins, cela s'effectue au sein de petits groupes de personnes qui se connaissent, de par leur culture, ou leurs valeurs. Ce rapport souligne également la formation de groupes au sein du quartier, « *un jeune homme (de la Côte Sainte-Catherine) souligne ainsi combien les relations sociales sont désormais limitées à des groupes relativement homogènes* » (p47). Une résidente de la CSC termine ce propos concernant la mixité sociale en mettant en lumière les nombreux « on dit » sur le quartier.

Néanmoins, comme indiqué précédemment dans cette étude, les relations entre les adolescents sont plutôt bonnes, notamment avec les jeunes étrangers qui arrivent sur le territoire, principalement du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et du DAMIE, « *ça donne vie au quartier. Ils sont au city, on joue avec eux, ils dansent, ils ramènent de la musique... Et comme justement on manque un peu de jeunes ici, c'est bien* » (p49). Néanmoins, les relations avec les aînés seraient, semble-t-il, moins faciles avec des commentaires comme « [...] *ça fait peur de voir beaucoup de noirs ensemble, en communauté* » (p49) émanant d'une personne âgée.

La problématique de la stigmatisation sur le quartier est prégnante, elle apparaît aussi au sein de ce rapport. Des habitants étant relativement inquiets devant ces propos, « *maintenant, un Arabe est vite montré du doigt, même quand on n'a rien fait* » « *Il n'y a pas que les Arabes [...] ce sont tous les étrangers : qu'on soit noir, Algérien, les gens étrangers* » (p50). Le rapport précise que cette situation est commune à toute la France.

Les gens bénéficiant d'aides seraient alors plus montrés du doigt que les autres, « la différence sociale » amenant des préjugés sur ces derniers. « Ne pas écouter les médias » est aussi un commentaire d'un habitant, se sentant influencé par ces derniers.

Enfin, l'image du quartier joue aussi un rôle sur les représentations, bien souvent négatives des habitants de ce dernier. Pour beaucoup de gens, ce territoire « craint » à cause de la multitude des nationalités présentes sur le QPV, « *tout ça ce sont des images mentales* » (p55) conclut une femme habitant une autre zone bénéficiant de la politique de la ville en France.

Pour terminer, la relation des jeunes à l'espace public pose aussi question, « *le malaise des adultes est notamment lié au fait que les jeunes s'accaparent le dehors* » (p62).

3) Diagnostic sur la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse quant à l'intégration des mineurs non accompagnés

Dans le cadre de ma mission de stage, j'ai été amené à effectuer un diagnostic en lien avec l'intégration des mineurs non accompagnés sur la communauté d'agglomération. J'ai rencontré plusieurs intervenants gravitant autour des MNA. J'ai procédé à des entretiens semi-directifs individuels. Par la suite, j'ai procédé à l'analyse des données. L'intégralité des jeunes reconnus comme MNA est hébergée au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville. J'ai ainsi effectué ce diagnostic sous la forme suivante : atouts, faiblesses, opportunités, menaces. Voici une présentation des éléments qui sont intéressants dans le cadre de cette recherche :

- **Les Atouts**

Ce qui ressort principalement de ce diagnostic est la présence d'un tissu associatif riche (présenté précédemment) en structures sociales qui accompagnent les mineurs non accompagnés (Conseil Départemental, SEISAAM, ALYS, AMATRAMI, AMP, Centre Social, secours populaire, secours catholique, Cod' Jeunes, bénévoles, associations sportives, médiathèque, lycées, collèges, UPE2A, CIO).

Sur un plan scolaire, l'intégration des mineurs non accompagnés est relativement bonne. En effet, via l'UPE2A, les élèves ont à un emploi du temps personnalisé (jouissant de cours de français en langue étrangère, mathématiques, éducation physique et sportive, histoire géographie, etc.) et peuvent effectuer des périodes de stage en entreprise. Selon l'avis d'un professeur, il est aussi possible d'intégrer des classes dites « normales » durant 1 jour dans le cadre d'une inclusion scolaire. Ils restent en moyenne 1 an au sein de l'UPE2A. Les jeunes ont aussi l'opportunité de passer le diplôme d'études en langue française (DEL F) afin de sanctionner leur apprentissage du français. Selon les professeurs, leur intégration se déroule bien au sein des structures. Les enseignantes que j'ai interrogées caractérisent ces jeunes comme déterminés à s'intégrer, motivés, courageux, travailleurs et en constante progression.

Certains adolescents ont de réelles capacités telles que la couture, les activités manuelles, ce qui n'est pas négligeable afin de s'intégrer et trouver un apprentissage

La maîtrise de la langue française est assurément un plus pour s'intégrer, néanmoins, les niveaux sont disparates allant d'un bon niveau à un niveau non satisfaisant pour entrer au collège, certains professeurs parlant alors d'analphabétisation.

Les Mineurs Non Accompagnés vivant au sein du quartier semblent intégrés à la jeune population locale. En effet, ils jouent avec d'autres mineurs du quartier au football ou participent à diverses activités dans les infrastructures présentes. Le tissu associatif du quartier, via notamment le centre social, le dispositif Cod' Jeunes et l'AMP favorise une certaine mixité sociale. Les adolescents, tant mineurs non accompagnés que ceux du quartier se rencontrent. Par la suite, ils peuvent ainsi créer des liens.

Pour terminer, il est important de spécifier que d'un point de vue religieux, les MNA ont la possibilité de pratiquer leur culte.

- **Les Faiblesses**

Localement, le sujet des mineurs non accompagnés est un sujet sensible, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des habitants de la ville et du quartier. J'ai pu le remarquer lors de mes différents entretiens avec les professionnels et institutions. Comme indiqué dans la partie 1, les jeunes souffrent aussi de l'image négative que renvoie le DAMIE suite à son implantation sur le quartier en 2017. Les problèmes de comportements n'arrangent pas non plus cette intégration. Des relations conflictuelles sont d'ailleurs à relever avec le voisinage. Ces jeunes sont souvent observés en groupe, tant à l'école que sur le quartier ou en ville.

En termes de projection, par ailleurs, hormis dans le cadre d'un contrat jeune majeur, il est compliqué d'entrevoir l'avenir, la fin de l'accompagnement du département s'arrêtant à la majorité.

Sur un plan psychologique, les MNA peuvent être traumatisés quant au périple qu'ils ont effectué pour arriver en France.

Certains jeunes n'ont pas envie d'être présents en France, cela pouvant être en lien avec différents aspects : économiques, ethniques, culturels, qui les ont poussés à quitter leur pays pour certains. Ainsi, cela ne les motive donc guère à s'intégrer. Il y a aussi une déception lors de l'arrivée en France, pouvant imaginer cette dernière comme un eldorado.

Les différents professeurs du collège et du lycée m'ont rapporté que des commentaires discriminants et/ou racistes au sein des stages, à l'école et dans la rue ont pu être émis : « retourne dans ton pays », « sale négro », « rentre chez toi », « planète des singes », etc.

La lourdeur de l'administration française peut ralentir les jeunes dans leur quête d'intégration. En effet, certains sont déterminés à passer le code et le permis de conduire, néanmoins, en l'absence de titre de séjour ou de passeport cela est impossible.

Aussi, quelques MNA aimeraient travailler mais ne peuvent pas, leur statut de mineur les en empêchant.

- **Les Opportunités**

Un élan de solidarité est observé chez certains habitants qui peuvent proposer des activités gratuites à faire avec les mineurs.

- **Les Menaces**

Il est à constater au sein du monde moderne, et la communauté d'agglomération n'y fait pas exception, une montée de l'idéologie et des parties extrémistes. Ceci ne concerne pas la majorité des habitants mais cela reste néanmoins présent.

Enfin, les jeunes n'ont « pas le droit à l'erreur » quant à leur comportement.

II) Constats effectués

En lien avec mon expérience de terrain sur le quartier et les différentes discussions avec les professionnels de ce territoire, d'autres données apparaissent.

1) Au niveau de l'agglomération de Bar-le-Duc

Comme indiqué précédemment, depuis le début de l'année 2018, un nombre important de personnes migrantes s'est rendu sur la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse. Notamment sur le territoire de Bar-le-Duc. Toutefois, un effet amplificateur a été constaté, le nombre de personnes se disant comme mineur non accompagné ayant augmenté significativement en octobre 2018. Un article de l'est républicain du 5 novembre 2018 ajoute : « *Claude Léonard (président du conseil départemental) et Martine Joly (mairie de Bar-le-Duc) s'alarment tout de même du niveau d'acceptabilité de cette situation par la population si d'aventure elle venait à se poursuivre et à s'amplifier.* » Cette arrivée en masse a alors questionné plus globalement les barisiens mais aussi les acteurs sociaux, devant le manque d'information constaté.

En rapport avec ces événements, l'Est républicain de Bar-le-Duc a publié un article sur internet et sur le réseau social Facebook, un déferlement de commentaires insultants a alors fait surface. Puis un second article est paru, faisant état d'une allocation perçue pour un accompagnement d'une personne migrante majeure se faisant passer pour un mineur non accompagné. Dans ce cas aussi, des commentaires insultants ont été relevés.

2) Au niveau du quartier de la Côte Sainte-Catherine

Grâce à mon travail d'éducateur de prévention et des permanences effectuées sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine j'ai pu entrevoir une perception négative des mineurs non accompagnés par les habitants. Cela se manifestait par des réflexions déplacées, des blagues à consonance racistes ou des commentaires à la limite de la discrimination. J'ai pu aussi m'en rendre compte grâce aux différentes discussions que j'ai eues avec certains habitants lorsque j'étais, durant l'été 2017 et 2018, directeur du dispositif Cod' Jeunes, un accueil collectif de mineur basé à la Côte Sainte-Catherine.

Durant le mois d'août 2018, un tag indiquant « dehors les singes » est apparu sur un arrêt de bus près du restaurant « McDonald's ». Cet arrêt, dont l'itinéraire passe par la Côte-Sainte-Catherine est le principal point de connexion entre le quartier prioritaire de la politique de la ville et le centre-ville. Les mineurs non accompagnés prennent souvent ce bus, ou remontent vers le quartier à pied. Cette marque a été effacée par les services de la ville de Bar-le-Duc.

Toutefois, elle a été réinscrite une seconde fois courant septembre 2018 (annexe 3) et a également été retirée par les employés de la cité des Ducs mi-octobre. Aussi, d'autres tags ayant une connotation raciste sont à constater sur la ville de Bar-le-Duc.

Plus récemment dans le cadre de mon stage, lors de diverses réunions et notamment avec la directrice du centre social de la Côte Sainte-Catherine concernant le financement de l'un de ses projets, le sujet a très rapidement dérivé vers les mineurs non accompagnés. Cette dernière m'a alors rapporté que des tensions étaient à constater sur le quartier prioritaire. Des habitants posent des questions aux personnels du centre sur de la présence des jeunes arrivants, que font-ils ici ? Pourquoi se regroupent-ils ? En effet, une majorité de MNA peut parfois rester devant l'établissement qui est chargé de leur hébergement, en groupe. Cet effet « de bande » a provoqué un questionnement, un sentiment de peur et d'insécurité chez certains habitants, selon la directrice. L'absence de femmes pose aussi question : pourquoi n'y a-t-il que des hommes ? Les éducateurs de l'association meusienne de prévention et un animateur jeunesse du centre social de la CSC m'ont rapporté que la cité se demandait pourquoi ces jeunes ne sont (à leurs yeux) pas intégrés et ne se mélangent pas au reste de la communauté, pourquoi toujours rester entre eux ? Les constats sont les mêmes pour l'Association Meusienne d'Accueil des Trajets de Vie des Migrants basée à la Côte Sainte-Catherine, qui accompagne des mineurs non accompagnés au quotidien.

Les habitants de la Côte s'interrogent et font parfois des remarques sur ces jeunes, sans toutefois connaître leur parcours. « Pourquoi ce jeune a-t-il un smartphone alors qu'il provient d'un pays du tiers-monde ? N'a-t-il rien d'autre à acheter ? ». L'arrivée de ces jeunes sur le QPV fut remarquée et commentée par les résidents de la CSC. Lorsque les éducateurs du DAMIE ou les TISF d'Alys font leurs courses sur le quartier avec les jeunes qu'ils encadrent, des remarques de personnes fusent à propos des achats effectués. « Achetez-vous cela pour ces jeunes ? » « Nous n'avons pas d'argent nous ! Voilà où va l'argent de l'État ! ». Ces situations peuvent amener à un climat de tensions entre les différents protagonistes présents. De plus, dans un contexte où des mouvements sociaux se développent, comme les gilets jaunes par exemple, certains habitants ne comprennent pas pourquoi tant d'argent va à destination de ces jeunes. Cela génère de l'incompréhension. La méconnaissance des habitants de cette population, ainsi que le squat proche du centre-ville, a dégradé l'image de ces jeunes.

Un second animateur jeunesse du centre social de la Côte Sainte-Catherine m'a rapporté que certaines personnes immigrées, vivant sur le quartier, en l'occurrence la « première vague d'immigration », avaient un avis méprisant sur ces mineurs et ne comprenaient pas pourquoi ils étaient présents, allant jusqu'à tenir des propos stigmatisants, qualifiant la situation d'alarmante. Pour lui, un phénomène de discrimination se propage au sein du quartier, tant entre les immigrés et les MNA, que les non-immigrés et les MNA. Confirmant ainsi les diagnostics précédents. Une éducatrice spécialisée travaillant sur le quartier ajoute que certains mineurs verbalisent ce sentiment d'exclusion. Ces jeunes sont montrés du doigt, allant même jusqu'à se faire insulter de « singe ». L'ambiance du quartier, en lien avec ces constats, est à déplorer selon l'animateur.

Sont également à constater des rumeurs concernant les mineurs non accompagnés, fortement relayées par les habitants « ils viennent en France pour envoyer de l'argent à leur famille en Afrique et voler l'argent des Français ; ils arrivent dans les magasins avec des liasses de billets » entre autres. (Pour indication, les jeunes touchent 84€ par mois de la part du conseil départemental : 34€ d'argent de poche et 50€ de vêture). Enfin, une ancienne professionnelle du DAMIE avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, m'a révélé que face à ce climat palpable, les jeunes ne souhaitent plus sortir de la structure, ni même se promener avec leurs éducateurs. En effet, des commentaires tels que « elle (l'éducatrice) promène ses blacks » ont déjà été prononcés. Selon elle, cela influe sur leur envie de s'intégrer, voyant un quartier qui n'est pas enclin à les accueillir. Il convient toutefois d'ajouter que cela représente une partie de la population et non son intégralité.

III) Cheminement vers la question de départ

Lors de mon arrivée en stage, j'avais une idée bien précise de ce que je souhaitais étudier sur le quartier. J'avais réfléchi en amont à un sujet qui me touchait particulièrement et qui me questionnait. Mon choix s'est porté sur l'intégration des mineurs non accompagnés sur le quartier prioritaire.

Aussi, durant l'entretien que j'avais eu avec le chef du service politique de la ville, ce dernier m'avait signifié que c'était un questionnement qui mobilisait un bon nombre d'acteurs sociaux.

Ma mission de stage fut alors rédigée en conséquence : effectuer un diagnostic quant à l'intégration des MNA. Ainsi, les questions principales que je me posais étaient les suivantes : Les MNA ont-ils une réelle volonté de s'intégrer dans la société ? Peut-on dire, face aux problèmes rencontrés dans l'agglomération et sur le quartier, que les MNA peuvent s'intégrer pleinement ? Sont-ils animés par cette volonté ?

Toutefois, le cheminement qui a eu lieu lors de ce mémoire est passé par plusieurs étapes. Ce fut alors la question de la capacité intégratrice de la population qui a aiguisé ma soif de connaissance et mes interrogations. Je me suis questionné à ce propos si cela pouvait conduire vers une société non accueillante. Les MNA se sentent-ils intégrés dans la ville ? L'actualité locale, nationale et internationale a-t-elle une répercussion sur l'idée que se fait la population de ces mineurs ? Les habitants veulent-ils accueillir ces personnes, malgré leurs différences et à leurs particularités ?

Petit à petit, mon questionnement a basculé vers la question des opinions : quelles en sont les causes ? Y a-t-il des limites idéologiques des habitants ? Les mineurs non accompagnés posent-ils problème(s) aux habitants ? Ces jeunes sont-ils « étiquetés » à peine arrivés sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine ? Pourquoi cela interroge-t-il tant les personnes ? Pourquoi font-elles des commentaires déplacés sans connaître les MNA et cela peut-il devenir un problème à terme pour ces derniers ?

Ce qui a finalement attiré l'attention lors de mon étude et préalablement à cet apport théorique, était de connaître l'origine des ressentis négatifs à l'égard des mineurs non accompagnés. Ainsi la question de départ fut en lien avec les différents constats mis en relief :

Comment expliquer les commentaires négatifs de certains habitants vis-à-vis des mineurs non accompagnés ?

3^e partie : Opinions et représentations sociales

« *Le commencement de toutes les sciences, c'est l'étonnement de ce que les choses sont ce qu'elles sont* » (ARISTOTE). Cette phrase d'Aristote ne saurait mieux commencer la troisième partie de ce mémoire de recherche. C'est en effet en lien avec les constats issus d'une démarche empirique, au travers des différents diagnostics et témoignages de professionnels de terrain et d'habitants du quartier de la Côte mais aussi de mon observation, que j'ai tenté de répondre à la question de départ.

I) L'environnement des mineurs non accompagnés

Je vais tenter de développer ce qui peut, globalement, environner les MNA tant physiquement que mentalement, puis, je vais resserrer cette focale sur un territoire bien spécifique, à savoir, un quartier.

1) De mineurs isolés étrangers à mineurs non accompagnés : une catégorie d'étrangers en France

Le langage « mineur étranger non accompagné » était utilisé précédemment, la fin des années 90 y ayant mis fin. En effet, bon nombre de ces jeunes devaient se débrouiller par leurs propres moyens une fois arrivés sur le sol français. « *Depuis l'arrivée des enfants réfugiés sans accompagnement d'Asie du Sud-est à la fin des années 70 (Rodier, 1986) et plus encore depuis la fin des années 90, la France retient les dénominations : mineur étranger isolé ou mineur isolé étranger selon l'importance donnée à l'un ou l'autre des qualificatifs : étranger / isolé.* » (FRECHON, 2018, p5). En France, aux termes des années 2000, c'est la dénomination Mineur Isolé Étranger qui est préférée, car c'est avant tout l'aspect d'isolement, loin de sa famille et de son pays qui est souligné comme l'atteste ce rapport sénatorial rédigé en 2010 par Isabelle Debré, sénatrice des Hauts-de-Seine, alors en mission auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés afin d'effectuer un rapport sur les mineurs isolés étrangers en France.

Néanmoins, depuis mars 2016, c'est l'appellation mineurs non accompagnés qui est de rigueur. En effet, l'idée « *est de rappeler que ces enfants et adolescents relèvent du dispositif de protection de l'enfance, leur origine géographique important peu dans leur prise en charge.*

Ce changement intervient en outre avec l'objectif d'harmoniser l'appellation française avec celle utilisée dans le droit européen. Cependant, certains acteurs continuent à utiliser le terme « mineur isolé étranger », considérant que la nouvelle appellation ne prend pas en compte la complexité et la réalité de la situation de ces jeunes qui reste spécifique aujourd'hui en France ». (France Terre d'Asile, 2017, p6)

La sociologue Émilie Duvivier apporte une grande importance au langage, à ce que cela peut entraîner dans l'esprit des gens. L'auteur parle ainsi d'*étiquetage* de ces jeunes, appelé par Brekhus (2005) *le marquage*. Le simple fait de nommer ou catégoriser les jeunes venant de l'étranger sans famille, mineur isolé étranger, mineur non accompagné, etc. les feront ressortir comme tels aux yeux des personnes « *le seul acte consistant à nommer ou à qualifier une catégorie la construit simultanément la fait ressortir comme telle.* » (DUVIVIER, 2009, p66), ce que l'auteure appelle le *marquage linguistique*.

À l'époque la « *visibilité urbaine* » de ces mineurs, principalement d'origine maghrébine (aujourd'hui majoritairement d'Afrique subsaharienne), a accentué la construction de la présence d'un problème social. Aucun accompagnement n'était effectué par des professionnels de l'action sociale. À cet effet, apparaissaient chez les habitants, des représentations en lien avec ces jeunes, que le support médiatique ne manquera pas de nourrir. Ils représentaient « *le personnage urbain insécurisant par excellence* » (DUVIVIER, 2009, p66). Celui-ci pouvant aussi être amené à dormir dans la rue.

La catégorisation nominale de ces jeunes montre en effet l'impact que cela peut avoir sur l'approche de la société envers ce public. L'auteure rapporte, qu'au travers de combats (moraux) de nombreuses associations, il sera retenu dans les années 2002, les catégories de « mineur étranger sans-papiers », « non accompagné », ainsi que de « mineur étranger isolé ». Ainsi, Gérard Noirel dans son ouvrage *Le Creuset français*, parle de vocabulaire artificiel et met en exergue l'appropriation d'un vocable, qui se transformera en vocabulaire familier.

Aujourd'hui et depuis 2001, un débat suscite des tensions au sein des travailleurs sociaux. Doit-on utiliser MIE ou MNA ? MNA, car ces jeunes sont seuls sur un territoire qu'ils ne connaissent pas... MIE car ils sont isolés et par conséquent en danger... « *Au regard de la pluralité des modes de désignation, ces mineurs migrants apparaissent voués à une impossible définition* » (DUVIVIER, 2009, p77).

Angelina Étiemble dans sa thèse portant sur les mineurs non accompagnés dira « *qu'ils ne sont pas tout à fait des enfants comme les autres là-bas, avant tout des étrangers ici* » (Ibid, p77).

2) L'interprétation de l'étranger

« L'étranger » suscite bien des commentaires à son égard, ce dernier étant extérieur à l'environnement dans lequel il s'inscrit. Il est ainsi intéressant, me semble-t-il, de développer ce point.

a) Distance sociale et proximité spatiale selon Georg Simmel

Georg Simmel n'identifie pas l'étranger comme un vagabond mais bel et bien comme une personne, qui ne vient pas d'ici mais d'ailleurs. Il introduit par la suite la notion de distance et de proximité, comme étant une combinaison qui reflète l'étranger.

Il est en effet proche physiquement au sein de la société, sa personne pouvant être visible par les uns et par les autres, en étant toutefois distant dans l'esprit de la société. « *L'étranger nous est proche dans la mesure où nous sentons entre lui et nous des similitudes nationales ou sociales, professionnelles ou simplement humaines ; il nous est lointain dans la mesure où ces similitudes dépassent sa personne et la nôtre et relie ces deux personnes uniquement parce qu'elles en relient de toute façon un très grand nombre* » (SIMMEL, 1999, p666). Simmel n'exclut néanmoins pas l'étranger, c'est en effet un élément qu'on ne peut pas négliger au sein du groupe, « *c'est dans cette qualité qu'il est à la fois proche et lointain, ce qu'implique le fondement d'une relation sur une similitude humaine purement générale. Mais entre ces deux éléments il se crée une tension spéciale : la conscience de n'avoir en commun que le simple universel met davantage en relief justement ce qui n'est pas en commun* ». (SIMMEL, 1999, p667).

Par la suite, Georg Simmel ajoute que les étrangers sont identifiés d'abord par leurs origines et non par leur personnalité. « *[...] les étrangers ne sont pas vraiment perçus comme des individus, mais comme les étrangers d'un certain type* » (SIMMEL, 1999, p667). En effet, l'auteur explique qu'à l'époque, les Juifs devaient payer un impôt fixé dans le temps, tandis que ceux des chrétiens pouvaient varier en fonction de la situation économique.

Concrètement, les Juifs payaient cet impôt indéfini dans le temps car ils étaient juifs, cela étant leur *position sociale* avant toute chose.

Au-delà du concept de distance et de proximité dont parle Simmel et l'identification que peut faire la société de l'étranger, il n'en reste pas moins un membre du groupe à part. « *Malgré son caractère de pièce rajoutée sans lien organique l'étranger est bien un membre organique du groupe* » (SIMMEL, 1999, p667).

b) Le choc entre les accueillants et les accueillis

Selon la sociologue Mourina Zermani, le départ du pays peut être difficile. Il « *signifie pour beaucoup l'abandon d'une partie de soi, l'étranger arrive avec une connaissance de ce qu'il laisse derrière lui, mais avec l'ignorance de ce qui l'attend.* » (ZERMANI, 2005, p100). Ainsi, l'inconnu attend ces personnes arrivant dans un nouveau pays. En effet, Schütz continue par dire que l'étranger est confronté à une sorte de crise à son arrivée dans le pays d'accueil car les modes (de penser, de faire) ne sont pas les mêmes, la culture pouvant différer. Zermani, dans la suite de son propos, introduit le fait que l'étranger aura comme réflexe naturel d'aller vers des personnes qui lui ressemblent, dans des lieux qui lui semblent familiers « *dès son arrivée, l'étranger va tendre à se rendre dans les lieux où il se sentira le plus proche de son groupe d'origine. Cette démarche qui ne doit pas être entendue comme relevant de l'appartenance communautaire est plus une sorte de réflexe identitaire spontané ancré dans la « manière de penser habituelle » de la forme étrangère, de même qu'il se trouvera plus en confiance dans une ambiance qui prend des airs du « pays* ». (ZERMANI, 2005, p100)

Elle ajoute ensuite que l'empathie de la société accueillante joue une place importante dans le processus d'accueil des étrangers. Pour la sociologue, l'étranger quitte son pays car il y règne une atmosphère compliquée. En effet, cela « *s'appuie souvent sur des sentiments d'insécurité empiriques aussi bien économiques que politiques* ». (ZERMANI, 2005, p101)

Par la suite, l'auteure introduit qu'il se passe un choc entre les individus de la société accueillante et les étrangers, les valeurs n'étant pas les mêmes mais aussi la pensée, les manières de faire, etc. Ainsi, les personnes peuvent éprouver « *une difficulté à comprendre instantanément le code social de celle-ci dont la signification et le fonctionnement sont différents du sien* » (ZERMANI, 2005, p101).

Ce qui est logique pour les uns ne le sera pas forcément pour les autres. Ainsi, pour la personne étrangère cela peut être fortement déstabilisant.

Elle peut retrouver des similitudes avec le nouveau groupe, néanmoins, « *les contours se heurtent, dans les deux cas, au ciment interne des pertinences établies par les deux groupes.* » (ZERMANI, 2005, p101). Ainsi, cela peut être vu pour l'étranger comme une opportunité d'une nouvelle vie, ou comme un labyrinthe. Cela dépendra de la personne en question. De plus, « *pour Schütz l'étranger ne possède pas d'emblée la bonne distance avec les autres, il se cherche et peine à trouver sa place. Il doit lentement entrer dans les « allants de soi » du groupe d'accueil. Longtemps, il est à la fois dehors et dedans, ici et ailleurs, homme de l'entre-deux.* » (LE BRETON, 2016, p31).

c) De l'étranger à l'immigré

Pour Park, l'étranger est une personne provenant de l'extérieur de la société où elle est installée actuellement. De plus, c'est un individu ouvert, cherchant sa place au sein de la société. Toutefois, pour le sociologue, cela n'empêche pas les préjugés dont il peut être victime. « *Park transforme la notion « d'étranger » pour l'élargir au migrant, au réfugié au métis, aux populations victimes de la ségrégation raciale, à l'homme qui quitte un milieu pour un autre, etc. « L'homme marginal » est hors des valeurs actuelles de la société, mais déjà sur la passerelle qui permet d'y entrer.* » (LE BRETON, 2016, p30). C'est alors une profonde transformation qui s'opère pour l'étranger de Park, qu'il assimile à une « conversion religieuse ».

3) La différence entre « Nous » et « l'Autre »

La question suivante peut être posée envers un groupe inconnu : « *qui sont ces gens-là par rapport à « nous » ?* » Une telle question dévoile immédiatement une pensée collectiviste : *l'Autre n'est pas conçu comme un être humain tout court, mais comme un être qui a des caractéristiques spécifiques, car il appartient à un groupe qui se distingue de « nous ».* (BERTING, 2001, p41). L'auteur met en avant la différence qui se joue entre le groupe des « Nous » et le groupe des « Autres ».

Pour Berting, le fait que ces différences soient vraies ou fausses n'a pas d'importance, car la démarcation entre l'Autre et Nous est effectuée. « [...] *une personne est l'Autre parce qu'elle a une ou plusieurs caractéristiques qui la distinguent de « nous ».* [...] *Ces représentations, y comprises celles de l'Autre, sont des constructions sociales d'une société ou d'un groupe ethnique.* » (Ibid, p41). Ainsi, il introduit le fait que cela vient d'une pensée collective, une pensée d'un groupe.

L'auteur fait ensuite un rapprochement avec l'identité collective des groupes, en effet « *chaque identité collective, même la plus faible et la plus ouverte, implique une exclusion de l'Autre sous certaines conditions sociales et économiques.* » (Ibid, p50). Plus loin, il ajoute que plus une identité sera forte et fermée, plus elle exclura l'Autre.

La notion d'altérité est intéressante pour parler des personnes immigrées. L'altérité est ce qui est étranger à une personne, ce qui est autre. Deux groupes peuvent être distingués : celui des « Nous » représentant la société civile mais aussi celui « des autres » représentant les personnes extérieures à celle-ci, lui apparaissant comme étrangères. Ainsi, les personnes de la société civile étant plus nombreuses que les immigrés, parler de groupe majoritaire pour le premier et de groupe minoritaire pour le second semble cohérent. La majorité incarne la norme, l'identité, quant à la minorité, l'altérité. « *L'immigré reste toujours un étranger au territoire [...] l'étranger est défini comme l'altérité absolue.* » (BELARBI, 2004, p295)

4) Les frontières internes de la société française au sein des grands ensembles

Didier Fassin, professeur de sciences sociales parle des deux types de frontières qui composent la société actuelle : celles de types extérieurs et celles de types intérieurs. L'auteur définit le terme frontière et met en évidence que dans les pays anglo-saxons il y a plusieurs mots pour définir les différents types de frontières. *Border* est le synonyme de la frontière territoriale tandis que *Boundary* entend parler des frontières symboliques. La langue française n'utilise quant à elle, qu'un seul mot pour définir ces deux termes. Fassin parle des frontières externes comme « *les limites du territoire national [...] ces limites séparent juridiquement des nationaux et des étrangers* » (FASSIN, 2012, p6).

Tandis que les frontières internes, seront, pour l'auteur « *les limites entre catégories sociales racialisées [...] ces limites distinguent des individus et des groupes sur des indices variables de couleurs, d'origine, de culture voir de religion qui ont en commun de radicaliser la différence ; elles sont des constructions idéologiques dont l'efficacité pratique est considérable du point de vue de l'accès à des ressources telles que l'éducation, l'emploi ou le logement* » (FASSIN, 2012, p6). Voilà qui est clair pour le professeur : il distingue donc la frontière territoriale de la frontière idéologique, toutes les deux présentent dans la société. Zermani confirme ces propos, « *nous nous trouvons, bordés de frontières (conceptuelles ou physiques), de cadres et de codes sociaux* » (ZERMANI, 2005, p103). Fassin explique ensuite qu'une seule frontière a longtemps était visible : l'extérieure. Ainsi, celle-ci a notamment permis le renvoi de nombreux étrangers. Toutefois, la frontière intérieure apparaît comme existante aux yeux de la société française. « *La découverte des frontières intérieures, c'est-à-dire la révélation pour la société française de l'existence de lignes de séparation qui n'ont plus à voir avec les limites du territoire, mais encore tout à voir avec l'imaginaire de la nation* » (FASSIN, 2012, p9). L'auteur termine sa démonstration par le fait que « *Des frontières intérieures ne sont pas créées : elles sont seulement devenues visibles* » (FASSIN, 2012, p11). Cela est par conséquent révélateur d'un problème de perception de la personne immigrée, et de la « difficulté » qu'elle peut poser.

À cet effet, les grands ensembles obligent différentes personnes à cohabiter ensemble, et donc à se côtoyer. Les sociologues Jean-Claude Chamboredon et Madeline Lemaire ont mis en exergue la proximité spatiale et la distance sociale qui peuvent exister dans les grands ensembles. Pour rappel, un grand ensemble est, selon le ministère de la Culture, un « *aménagement urbain comportant plusieurs bâtiments isolés pouvant être sous la forme de barres et de tours [...] Il peut être à l'usage d'activité et d'habitation et, dans ce cas, comporter plusieurs centaines ou milliers de logements* ». Toutefois, la connaissance des gens que chacun observe dans sa cour ou dans son logement n'est pas forcément évidente. « *De même, c'est par la faiblesse de l'interconnaissance, liée à l'hétérogénéité des groupes sociaux, et non pas par les particularités de la disposition à communiquer, qu'il faut expliquer le rapport au voisinage. Le voisinage rappelle avec qui le grand ensemble oblige à cohabiter.* » (CHAMBOREDON, LEMAIRE, 1970, p14). Ainsi, il est intéressant de mettre en relief un rapprochement sur le plan démographique des habitants « *les attitudes à l'égard du grand ensemble expriment donc la convenance sociale que les habitants reconnaissent au rapprochement spatial de groupes différents. En se prononçant sur le grand ensemble, ils se prononcent en fait sur la distance*

réelle qu'ils aperçoivent entre leur groupe et les autres groupes dont ils ont été « artificiellement » rapprochés. » (Ibid, p18). En faisant le rapprochement avec le sujet des mineurs non accompagnés, cohabitant sur le même territoire que les habitants de la Côte Sainte-Catherine, il me semble que je peux conclure qu'une dynamique similaire apparaît.

La question suivante pourrait légitimement être posée : la société serait-elle individualiste ? C'est ce que Raphaël Glucksmann soutient. En effet, selon lui l'individualisme a triomphé sur le sens collectif. « *Isolés, nous voyons l'extériorité, l'altérité, le changement comme des menaces [...] Il en va ainsi de notre rapport au monde. Une société de solitude est une société anxieuse* » (GLUCKSMANN, 2018, p23). Pour l'auteur, la société actuelle est synonyme d'individualisme, où l'étranger fait peur. « *Moins on croise l'autre, plus il nous effraie. Or nous nous croisons de moins en moins* » (GLUCKSMANN, 2018, p24). Il met ainsi en évidence les barrières qui jonchent la société et la fermeture que les individus peuvent avoir les uns envers les autres dans une époque où le contraire, au regard de l'actualité, serait de mise. Selon lui, les individus mettent en place des frontières de plus en plus conséquentes entre eux. Ce phénomène amplifie le sentiment d'isolement que peuvent ressentir les personnes au sein de la société ainsi que le besoin de se sentir protégé.

II) Perceptions et opinions

L'opinion selon, J. Stoetzel est un processus d'interaction sociale. Une interaction entre les différents individus mais aussi avec la société. L'opinion est « *comme un ensemble de jugements répandus dans le public et concernant des problèmes actuels* » (CAZENEUVE, 2015, p33). Pour le Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, les préjugés et les stéréotypes sont des opinions.

1) Stéréotypes, préjugés et discrimination

Qu'est-ce qui motive les personnes à se rapprocher et s'éloigner des gens ? Les auteurs posent cette question centrale qui va guider la suite de leur ouvrage. En effet, les individus sont guidés par des stéréotypes, des préjugés, le tout pouvant dévier vers de la discrimination.

La perception que tout un chacun se fait d'un individu est relative au fait que ce dernier appartienne à un groupe (minimum 2 personnes) « *notre perception d'une personne, notre manière d'agir envers elle, les sentiments et émotions qu'elle nous inspire sont, en partie, influencés par le fait de considérer l'autre en tant que membre d'un groupe* » (LÉGAL, DÉOULVÉE, 2015, p10).

- **Les stéréotypes**

Certains auteurs ont théorisé le stéréotype. Dans les années 1920, l'américain Walter Lippman a aussi contribué aux prémices de la notion de stéréotype. En effet, selon lui, les stéréotypes sont des « *images que nous nous construisons au sujet des groupes sociaux, des croyances dont il veut souligner la rigidité* » (SCHADRON, 2006, p1). Pour lui, ces images sont indispensables à l'être humain quant à son environnement social, afin de lui faire face. Elles ont une fonction de simplification de la réalité dans le but d'une meilleure adaptation. Schadron souligne le caractère négatif que peuvent avoir les stéréotypes, entraînant des comportements discriminatoires tels que le sexisme, le racisme et la discrimination.

- **Les préjugés**

D'autres ont théorisé les préjugés, comme Gergen, Gergen et Jutras (1981) qui voient en eux « *une prédisposition à réagir défavorablement à l'encontre d'une personne sur la base de son apparence à une classe ou à une catégorie [de personnes].* » (LÉGAL, DÉOULVÉE, 2015, p9). Le mot préjugé est souvent associé à une connotation négative. Selon les Légal et Délouée, les préjugés et les stéréotypes sont formés de plusieurs dimensions : affective, cognitive et motivationnelle. Les préjugés induisent obligatoirement la formation de stéréotypes au préalable. Néanmoins, les stéréotypes ne se transforment pas systématiquement en préjugés.

- **La discrimination**

La discrimination est quant à elle « *un comportement négatif non justifiable produit à l'encontre des membres d'un groupe donné* » (Ibid. p9). L'auteur donne, comme exemple le plus prégnant le refus d'une entrée en boîte de nuit de la part du vigile qui gère les entrées, sur la base de, généralement, l'apparence physique.

Elles peuvent s'observer de différentes façons selon Légal et Délouée : comportement non verbal, mise à l'écart, insultes et atteintes physiques.

Les discriminations peuvent ainsi s'exprimer sous différentes formes. Toutefois, il convient de ne pas se fourvoyer et ne pas associer toute pratique comme étant discriminatoire. Guélamine distingue ainsi plusieurs types de discriminations :

1) Les discriminations directes : ces dernières sont présentes lorsque l'intention est de clairement discriminer la personne. Ainsi, il ne subsiste pas de doute quant à la tournure de comportement type.

2) Les discriminations indirectes : *« celles-ci peuvent être définies comme le résultat d'une chaîne de décisions et de pratiques diverses qui, sous couvert d'un traitement égalitaire, produit de réelles inégalités de traitement sans pour cela que ce résultat procède d'une volonté discriminatoire de la part d'un ou de plusieurs acteurs. »* (GUÉLAMINE, 2006, p23). Ainsi elles ne sont pas mises en place délibérément.

3) Les discriminations dont sont victimes les proches d'une personne car ayant des liens avec celle-ci.

Les discriminations dites « raciales » ou « ethniques » comme indique l'auteure, sont mises en place par rapport à la perception que chacun a des individus, elle en distingue quelques-unes (entre autres) par exemple : le nom, la couleur de peau, la façon de s'exprimer, les signes religieux distinctifs.

Il semblerait donc observer que ces trois mots, même s'ils expriment des choses différentes, sont très liés. Ainsi, les stéréotypes peuvent être l'explication d'une forme de discrimination. Une attitude discriminatoire peut elle aussi faire subsister certains préjugés et/ou stéréotypes.

2) Ce que renvoie le corps : le domaine du visible

Selon Pierre Bourdieu, le corps est une *forme perceptible* qui va produire chez chaque individu qui le regarde, une impression particulière.

En effet, le physique sera la première chose que l'on observe chez un individu, le sociologue la qualifie alors de forme « *socialement tenue pour signifier le plus adéquatement* » (BOURDIEU, 1997, p51) car au travers de la vision du corps, la personne ne peut en voir « l'être profond » ou la « nature » de l'homme. Le corps sera alors jugé en fonction de ce qu'il représente, « *le corps fonctionne donc comme un langage par lequel on est parlé plus qu'on ne le parle, un langage de la nature où se trahit le plus caché et le plus vrai à la fois* » (BOURDIEU, 1997, p51). Ainsi, l'auteur exprime le fait que dans n'importe quelles situations, le corps parlera indépendamment de la volonté d'un individu, il renverra quelque chose même si la personne n'en est pas consciente. Le sociologue parle du corps comme une *identité sociale* représentant de manière extérieure une personne et d'un *produit social* car il répond à une *trajectoire* de vie, façonné par les singularités qui entourent l'individu, soit : son histoire de vie, sa consommation, son travail, les blessures qu'il a pu avoir, etc.

Pour Bourdieu, les personnes percevant d'autres individus interpréteront ce qu'ils portent, en effet, « *il n'y a pas de signe proprement physique et la couleur et l'épaisseur du rouge à lèvres ou la configuration d'une mimique, tout comme la forme du visage ou de la bouche, sont immédiatement lues comme des indices d'une physionomie morale socialement caractérisée, c'est-à-dire d'états d'âme vulgaire ou distingué* » (BOURDIEU, 1997, p51). Ainsi, le sociologue indique que la société peut, en fonction de ce qu'une personne porte, déduire sa personnalité ou le type de personne qu'elle peut être. Chaque individu projette alors quelque chose qui amènera les autres à penser ce que peut être cette personne. Le sociologue incorpore ensuite l'idée que les personnes construisent des *catégories de perceptions* et des *systèmes de classement sociaux* pour percevoir les choses. Il fait ainsi le lien avec la classe sociale du corps en question.

Un enjeu aléatoire intervient aussi dans ce processus, qui dépend de la personne, son environnement et la culture. Cela provoquera de facto une hiérarchie en termes d'idéologie : « *les taxinomies appliquées au corps perçu [...] sont, comme toujours, arbitraires (l'idée de beauté féminine pouvant être associée dans des contextes économiques et sociaux différents, à la grosseur ou à la minceur)* » (BOURDIEU, 1997, p51).

Dans le cadre d'une interaction entre au minimum deux individus, Erving Goffman, présente la notion d'*information sociale* comme étant toutes les caractéristiques que peut véhiculer une personne au travers de ses attributs corporels.

Cela peut aussi se matérialiser par des *symboles* présents sur l'individu. Un symbole peut ainsi affirmer ou infirmer ce que quelqu'un pense d'un homme. Goffman, présente la rencontre entre une personne stigmatisée et sa directrice, cette dernière ayant une image d'elle préconçue. « *Je vis alors une femme, avenante, d'âge mûr, qui ne ressemblait en rien à l'ignoble créature qu'avait bâtie mon imagination* » (GOFFMAN, 1975, p54). Ainsi, en entrant dans un processus de discussion avec cette personne, la dirigeante a pris conscience que cette dernière n'était pas ce qu'elle pensait être, la jugeant sur son physique.

Un autre symbole d'information sociale peut aussi être le *désidentificateur*, celui-ci cassant le mythe qui entoure la personne stigmatisée. En exagérant le trait, une personne analphabète portant des verres épais pourra être considérée comme intellectuelle simplement parce qu'elle porte des lunettes. Le *désidentificateur* vient briser ce mythe. Enfin, Goffman parle aussi de *signes congénitaux*, identifiant la couleur de peau en ce sens.

Néanmoins tous ces signes peuvent être interprétés différemment selon le groupe en question, la caractérisation changeant seulement. En lien avec tout cela, l'auteur parle ensuite du concept crucial de *visibilité*, qu'il modifie après par *perceptibilité* puis *évidence*. C'est ce qui apparaît en premier aux yeux des « normaux ». Néanmoins, Erving Goffman inclue le terme de notoriété, associé au visible. Au-delà de l'apparence physique, la connaissance de la personne « *dépend de ce qu'ils (les autres) savent ou ne savent pas au préalable de l'individu en question – et cela, ils peuvent le savoir aussi bien par des racontars que parce qu'ils ont déjà eu avec lui un contact au cours duquel le stigmaté était visible* » (Ibid, p65). Alors, la pensée de la cité aura une importance conséquente sur la perception du « stigmatisé ».

3) Le développement des opinions

Il convient désormais de s'attarder sur le processus du développement des opinions afin d'en connaître la base, ce modèle de compréhension étant relativement important.

- **L'origine d'un stéréotype**

Pour compléter le passage de Bourdieu, il peut être dit qu'un stéréotype soit constitué de « *connaissances générales concernant les attributs de la catégorie, ses comportements, les*

caractéristiques physiques de ses membres ou leurs traits de personnalité » (LÉGAL, DÉOULVÉE, 2015, p18). De plus, selon les auteurs, leur degré pourra varier en fonction de l'individu qui va adopter un comportement stéréotypant, en fonction de : la culture, l'éducation, l'importance subjective du stéréotype, la fréquence du contact avec des membres du groupe stéréotypé.

- **L'ambiguïté de la situation**

Légal et Délouée poursuivent dans leur ouvrage que les stéréotypes sont le plus souvent présents dans des situations ambiguës qui amènent la personne à se questionner « *dans ce cas, en effet, les stéréotypes constituent d'une certaine manière les seules connaissances sur lesquelles le jugement peut se baser* » (LÉGAL, DÉOULVÉE, 2015, p65). De plus, les stéréotypes guident de façon assurée le jugement en fonction d'une situation et les font corrélés aux croyances, occultant alors ce qui pourrait être réel. Les auteurs ajoutent ensuite que, naturellement, l'individu souhaite confirmer sa réalité face à une situation donnée. C'est ce qu'appelle Snyder, la *confirmation de l'hypothèse*. La personne sélectionne les comportements qu'elle identifie comme répondant à la confirmation. A contrario, les informations que l'individu estime ne pas répondre à l'hypothèse sont laissées. Concrètement, la personne aura tendance à rechercher ce à quoi elle s'attend chez l'individu stéréotypé.

- **Contenu d'un stéréotype**

Pour Rosh (1973, 1975), un *prototype*, une synthèse, sont conceptualisés dans la mémoire de l'individu qui émet un stéréotype en lien avec son vécu, et viennent faire figure de représentation de la personne jugée. Il est donc observé une catégorisation de la personne dans l'esprit de « l'autre ». Cet auteur met alors en évidence l'aspect cognitif de la formation d'un stéréotype. Ainsi, les gens sont jugés pour ce que les personnes pensent d'elles, mais pas ce qu'elles représentent vraiment. Aussi, « *Il est extrêmement important de noter que ce contenu (du stéréotype) peut provenir aussi bien de l'observation (biaisée ou non) d'une réalité que de la tendance à attribuer à un groupe une image qui justifie son sort. En effet, on sait depuis Tajfel (1981) que les stéréotypes ont une fonction de justification* ». (SCHADRON, 2006, p3)

- **Organisation des stéréotypes**

Dans leur formation, ils peuvent faire l'objet d'une organisation hiérarchique. Ils se forment en catégorie et en sous-catégories. Cela dépendra alors de l'individu et de ce qu'il priorise dans le stéréotype. Néanmoins, il y aura au sommet de cette pyramide, le type de personne, et à la base, des caractéristiques plus spécifiques. Par exemple : Italien → Milanais → Pizza – parlent avec les mains – mangent des spaghettis. Ainsi, de par l'interdépendance des sous-catégories et des catégories, des stéréotypes peuvent faire écho à d'autres.

- **Les facteurs socioculturels**

Il peut y avoir une fluctuation des stéréotypes en fonction de l'environnement, cela dépendra alors du pays, de la culture, etc. Ce qui sera un stéréotype ici ne le sera peut-être pas là-bas. Ainsi, le contexte peut se révéler fortement important. Selon Légal et Délouvé, cela dépendra tant de l'histoire du pays, que celle propre des individus. Allport (1954) émet quant à lui l'idée que cela dépendrait de l'éducation qui est donnée aux différentes personnes tant dans le milieu scolaire que le milieu familial. En grandissant, la personne se confrontera à des groupes de pairs et des amis pour élaborer des stéréotypes. En effet, une pratique peut être admissible à une époque ou au sein d'un environnement, et banni au sein d'une autre. « *Selon le contexte, les rapports de force en présence, la prégnance des stéréotypes et préjugés appliqués aux groupes minorisés, certaines « origines » imputées constituent un critère sélectif défavorable majeur. Stigmatisation, dévalorisation de l'image d'un groupe dans les discours publics, et imaginaire collectif participent donc de la discrimination.* » (GUÉLAMINE, 2006, p27)

- **L'explication des comportements**

Les stéréotypes et les préjugés impactent la façon de penser et le jugement qui en découle car les personnes doivent trouver une explication rationnelle à un comportement observé « *spontanément, nous cherchons à expliquer ce que nous observons. Nous déduisons des informations à partir de ce que nous savons et/ou de ce nous observons. [...] Pour cela, il (l'individu) va rechercher des causes, des explications à ce qu'il observe, il fait ce que l'on appelle des attributions : l'autoattribution (attribution à propos de soi) ; l'hétéroattribution (attribution à propos d'autrui)* » (LÉGAL, DÉOULVÉE, 2015, p69).

Deux sources peuvent être mises en exergue en lien avec la raison et le motif d'un comportement : les sources internes relevant de la personne (selon Delouée et Légal : compétences, intentions, motivation, etc.) et les sources externes relevant de l'environnement (selon Delouée et Légal : les contraintes de la situation, la chance, le hasard, etc.) Ces différentes attributions dites causales seront dirigées par les stéréotypes. Les auteurs pensent que l'âge, l'état émotionnel et la motivation peuvent aussi être des composantes qui vont favoriser les stéréotypes.

- **Vers une influence du groupe dans la construction du stéréotype ?**

Pour qu'un stéréotype soit développé vis-à-vis d'un groupe, il faut que ce dernier soit entatif (pour l'auteur, un groupe peut être assimilé à une entité car les personnes en son sein sont semblables) et qu'une (ou plusieurs) théorie(s) à propos de ce dernier soi(en)t développée(s). De plus, « l'essence » du groupe permet de lui associer des caractéristiques. Pour émettre un stéréotype il y a alors le caractère groupal qui est associé et à qui un jugement englobant l'ensemble des individus de ce groupe pourra être émis. À sa différence, une somme de personnes sera vue comme différente et non comme une entité.

Au cours de nombreuses expériences, Schadron a mis en exergue que les personnes membres d'un groupe « *sont non seulement plus jugeables mais aussi plus influençables par diverses sources d'influence que ne le sont des sujets considérés comme individus.* » (SCHADRON, 2006, p10). Plus un agrégat de personnes sera défini comme un groupe, plus celui-ci pourra être stéréotypé. Le psychologue parle aussi de la nature « essentielle » d'un groupe, plus il le sera, plus il pourra être jugé. Pour rappel, l'essentialisme réduit les personnes jugées à une seule caractéristique. Bien souvent, cela sera l'objet du stéréotype.

Pour le sociologue Merton, si les groupes étrangers ne se conforment pas au groupe, ils seront mal vus. L'auteur continue par la suite en disant que peu importe le comportement qu'aura la personne de l'hors groupe ethnique et racial, il sera condamné systématiquement. « *Malgré les apparences, le préjugé et la discrimination dirigés contre l'hors groupe ne dépendent pas de ce qu'il fait : ils sont profondément enracinés dans la structure de notre société et dans la psychologie sociale de ses membres* ». (MERTON, 1997, p145)

4) Des effets de la dominance sociale sur la construction d'un stéréotype

Selon Spire, « *le terme d'immigré conserve une forme de stigmatisation à l'égard du groupe ou de la personne auquel il s'applique. Sans que ce stéréotype soit toujours conscient ou explicite, l'immigré demeure associé à une position socialement dominée* » (SPIRE, 1999, p50). Plusieurs auteurs ont parlé des différentes *positions sociales hiérarchiques* qui règnent au sein de la société, ainsi ils les définissent comme, « *la localisation d'un individu ou d'un groupe d'individus au sein de la hiérarchie sociale, avec la position dominante au sommet et la position dominée en bas. Alors que cette dernière est caractérisée par une valeur sociale négative, la position dominante est associée à une valeur sociale positive* ». (DE OLIVEIRA, P. DAMBRUN, M. GUIMOND, S, 2008, p116). Ainsi, les auteurs mettent en exergue les différents protagonistes au sein de la hiérarchie sociale, les dominés et les dominants. D'autres auteurs (Pratto, Sidanius, & Levin, 2007 ; Sidanius & Pratto, 1999) ont théorisé la dominance sociale. Celle-ci relate donc du maintien de « [...] *leur (des individus) position sociale avantageuse, les dominants développent et adhèrent à des mythes légitimateurs qui « fournissent une justification intellectuelle et morale à la distribution inéquitable de la valeur sociale au sein du système social [...] Ces mythes réfèrent à des croyances, des idéologies ou des attitudes qui favorisent le maintien de la hiérarchie sociale existante [...] l'hostilité envers les groupes stigmatisés sont des exemples de mythes qui favorisent le maintien du statu quo* » (Ibid, p116). Ainsi, la dominance sociale peut participer à l'accentuation des phénomènes de stéréotypages. Les auteurs développent ensuite que la position sociale de la personne favorise l'adhésion à différentes idées véhiculées au sein de la société. Plus elle, ou le groupe, a de pouvoir (ou un plus haut statut) par rapport à une autre entité, plus il sera possible qu'elle ait un jugement négatif par rapport à cet individu ou ce groupe. Cela a pour but de démontrer la position sociale du dominant et ainsi de permettre, selon différentes études, une forme de légitimation des inégalités sociales qui en découlent.

Cela serait donc la base des stéréotypes et des préjugés envers les différentes minorités de la société, « *la dominance sociale est un facteur central qui serait à l'origine des préjugés, des stéréotypes négatifs, et plus généralement des idéologies qui visent à dénigrer les populations désavantagées de la société* » (Ibid, p118).

Par la suite, une hypothèse est donc émise en lien avec cette analyse : l'environnement pourrait définir les effets de dominances sociales. Néanmoins, ils déterminent deux types d'environnements :

1) Le premier *accentuant la hiérarchie* (étant plus anti-égalitaire)

2) Le deuxième *réduisant la hiérarchie* (étant moins anti-égalitaire)

La différenciation de ces environnements se fera quant à l'impact de la dominance sociale sur les groupes ou individus, les uns les favorisant, les autres les réduisant. Chaque environnement est donc régi par des normes qui les façonneront. Un autre point important relève de la socialisation en groupe, c'est-à-dire « *l'acquisition par l'individu des normes, des valeurs, des attitudes et des conduites que partagent les membres d'un groupe auquel il appartient* » (Ibid, p120). En lien avec cela, les auteurs supportent la thèse que certaines idées ne peuvent se développer qu'au sein d'un environnement spécifique, en lien avec les relations entre les différents protagonistes de cet environnement.

À ceci, peut être allié le rôle social, désignant selon Myers et Lamarche (1992) « *un ensemble de normes prescrivant la façon de se comporter selon la position sociale occupée* » (Ibid, 120). Guimond, dans une nouvelle recherche, démontre que plus la personne a une position sociale dominante, au sein d'un milieu accentuant la hiérarchie, plus elle se conforme aux normes et valeurs du groupe d'appartenance.

Les différentes expériences des auteurs confirment le fait que « *la dominance sociale aura pour effet d'augmenter l'adhésion aux idéologies de légitimation (i.e. orientation à la dominance sociale, préjugés envers les groupes désavantagés)* » (Ibid, p121). Plus les personnes sont dans un environnement normatif accentuant la hiérarchie sociale, plus elle sera présente, l'inverse se passant pour l'environnement réduisant la hiérarchie.

Les grands ensembles en feraient-ils partie ? Le fait d'habiter dans des grands ensembles dépend de la *trajectoire* de vie de ses occupants. Pour certains, comme les jeunes cadres, ce n'est qu'une étape intermédiaire avant de trouver une autre demeure. Pour d'autres, cela sera l'habitat d'une vie. À cet effet, les grands ensembles obligent différentes personnes à cohabiter ensemble, et donc à voisiner.

Des formes de classement peuvent être effectuées les uns envers les autres, et une distanciation assurée. Cela favorise ainsi les préjugés et les stéréotypes existants.

III) Le processus de construction des représentations sociales

Au cours des dernières années, la théorie des représentations sociales a largement été théorisée par différents courants de pensée : la sociologie, la psychologie sociale, l'anthropologie, l'histoire, etc. Il s'avère donc important de comprendre le cheminement qui est effectué dans la construction de celles-ci.

1) Les représentations sociales : concepts et définition

Selon Guimelli dans *La pensée sociale* (1999), les représentations « *recouvrent l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné... leur fonction première est d'interpréter la réalité qui nous entoure d'une part en entretenant avec elle des rapports de symbolisation et d'autre part en lui attribuant des significations* ». Plusieurs choses les composent : les croyances, les opinions, les connaissances, etc. Tous ces éléments sont émis dans le cadre de la pensée collective, elle-même étant en lien avec les représentations sociales. Il est frappant de voir, dans le cadre de cette théorie, le rapport entre l'individu et le collectif. Petit à petit, les représentations sociales ont pris plusieurs formes, sous l'impulsion des différents courants de pensée et des auteurs qui se sont penchés sur le sujet. Ainsi, elles se sont appelées croyances puis représentations collectives (sous l'impulsion du sociologue Émile Durkheim) supputant déjà à l'époque, *la vision d'un monde partagé*. Néanmoins, les représentations sociales sont des phénomènes de la pensée dite naïve résultant d'un processus communicationnel, qui sont pour son ou ses utilisateurs, synonyme de réalité.

- **Les contenus des représentations sociales**

Deux origines sont à dénombrer selon les psychologues :

- 1) La cognition sociale**, c'est-à-dire comprendre l'environnement qui nous entoure (la catégorisation sociale en fait partie par exemple).

2) Les processus de communication collectifs, soient, tous les échanges que les personnes peuvent avoir entre elles, mais aussi les médias, telles que la télévision, la radio, ainsi que les livres, etc.

Ainsi, « *l'action permanente des processus de la cognition sociale (nous tentons régulièrement d'interpréter et de comprendre notre environnement social) et des communications collectives (nous sommes régulièrement exposés au point de vue d'autrui et aux médias) a pour effet de générer des consensus à propos de certains des contenus d'une représentation.* » (Moliner, Lo Monaco, 2017, p21).

- **Les fonctions des représentations sociales**

Le psychologue Jean Claude Abric a théorisé les fonctions des représentations sociales. En effet, selon lui, les représentations sociales ne sont rien d'autre que l'aboutissement *d'une activité collective de reconstruction du réel.*

Ainsi trois groupes peuvent être classés :

1) **Des grilles de lectures de l'environnement social.** Elles permettent en effet d'interpréter et de comprendre un environnement. « *Elles assurent donc des fonctions de description (nommer et catégoriser les composantes de l'environnement social) et d'explication (comprendre les liens, les regroupements ou les oppositions. Il s'agit de leur fonction signifiante* ». (Ibid, p21). En effet, elles auront comme but d'expliquer la réalité.

2) **Une construction collective.** La seconde **fonction est donc identitaire.** Les représentations sociales sont propres à chaque groupe qui va les constituer et les partager. Ainsi, une différenciation peut être effectuée entre ceux qui pensent comme le groupe (l'intergroupe) et ceux qui ne le pensent pas (intragroupe).

3) **Le comportement de chacun.** Il intervient alors **la fonction éducative.** En somme, le comportement des uns et des autres sera justifié par cette fonction. Par le biais d'éléments communs, le groupe pourra porter un jugement sur un autre.

- **La formation des représentations sociales**

Pierre Moscovici, autre grand artisan de l'apport et de l'évolution de la théorie des représentations sociales a établi des processus de formation de celles-ci. Ainsi, selon lui, elles se définissent par : *l'ancrage* et *l'objectivation*.

En premier lieu, l'ancrage « obéit à un principe de cohérence cognitive selon lequel toute nouvelle représentation va s'inscrire dans l'univers cognitif qui lui préexiste. Alors les individus vont mobiliser des cadres de référence qui leur sont familiers pour appréhender l'objet de représentation » (Ibid, p22). Les personnes utilisent des tiroirs qu'ils ont dans leur cerveau et y rangent chaque représentation sociale.

En second lieu, l'objectivation tend à répondre à un principe de réduction de l'incertitude. En clair, elle aidera l'individu à élaborer sa conception du monde qui l'entoure et ainsi réduire son incompréhension. Ainsi, cela apparaîtra comme réel aux yeux de la personne.

Moliner, parle de *schéma global de la formation des représentations sociales* qu'il associe à trois niveaux : **l'ancrage** comme vu précédemment ; **la cognition sociale** et les communications collectives, relevant de la création d'hypothèse des individus, étant validées via un processus communicationnel ; **l'objectivation**, soit « phase où les individus transforment les produits de la cognition sociale et de la communication en réalités objectives » (Ibid, p23).

Il n'y a bien évidemment pas d'ordre de réalisation dans ces schémas, les trois étant intimement reliés. Pour les personnes qui parleront de certains objets (étant des représentations sociales), ces dernières verront cela comme logique. Il est ainsi intéressant de voir comment *l'objectivation* crée une évidence du propos chez l'individu.

- **La structure des représentations sociales**

Selon Moscovici, il y a 3 dimensions (ou notions) dans la représentation sociale :

1) La première est la **notion d'information**. En fonction d'un groupe, la qualité et la quantité de la représentation va varier. Ainsi, il est intéressant d'observer la richesse et la pauvreté de celle-ci.

2) La seconde est la **notion de champ**. Elle comporte deux choses, la première est le fait d'observer ce qui rentre au sein du champ de la représentation sociale X ou pas. La seconde représente le classement des représentations sous forme hiérarchique, en les classant de la plus importante à la moins importante.

3) La troisième est la **notion d'attitude**. « Elle renvoie à l'orientation évaluative d'une représentation sociale au sens où l'on parle d'une représentation positive ou négative d'un objet donné dans un groupe donné. » (Ibid, p24).

- **La théorisation des représentations sociales**

Plusieurs chercheurs ont notamment théorisé les représentations sociales. Je vais m'intéresser à deux d'entre eux en particulier. Il s'agit de Jean Claude Abric et de Willem Doise. Il convient tout d'abord de rappeler que Moscovici a quant à lui parlé de la construction des représentations. Abric s'est intéressé, lui, via la théorie du noyau, à la stabilisation de celles-ci. « Toute représentation sociale est constituée d'éléments « périphériques » organisés autour d'un petit nombre d'éléments « centraux » formant le noyau. Les éléments périphériques correspondent à des connaissances variables d'un individu à l'autre. [...] Il s'agit donc d'éléments qui ne font pas nécessairement consensus. [...] les éléments « centraux » [...] sont donc déterminés par des facteurs proprement collectifs » (Ibid, p25). Ainsi la distinction entre les éléments centraux du *noyau* et les éléments *périphériques* sont importants, car l'un est issu d'une construction groupale et l'autre individuelle.

Pour Abric, trois fonctions viennent remplir le noyau :

1) **La fonction signifiante**. Dans cette fonction, le noyau a une part capitale. C'est en effet lui qui va modeler ce que l'individu pense de l'objet. Ainsi, la personne pourra en observer une répercussion sur l'ensemble de la représentation.

2) **La fonction organisatrice.** En lien avec la fonction précédente, les éléments périphériques seront altérés par le noyau, il est ainsi plus facile d'établir des relations entre le noyau et le système périphérique. Les personnes procéderont, de manière inconsciente à une organisation.

3) **La fonction stabilisatrice.** Les éléments du noyau concordent entre tous les membres d'un groupe, car ils sont effectués de manière groupale.

En clair, « *les éléments centraux expriment les significations que les individus assignent collectivement à l'objet de représentation. [...] Ils affectent le sens des éléments périphériques et déterminent les relations logiques que les individus établissent entre ces derniers. Les éléments périphériques correspondent à des connaissances que les individus ont accumulées dans des contextes divers. Ils expriment donc la variété des expériences individuelles mais ils respectent une logique commune à tout le groupe car ces expériences sont interprétées à partir des éléments communs du noyau.* » (Ibid, p25).

Ainsi il peut être observé la relation entre le noyau et le système périphérique. Ce système apparaît comme autonome au regard des expériences individuelles, mais est influencé par le noyau, soit le groupe.

La théorie des principes organisateurs vient compléter la théorie du noyau. Pour Doise, les représentations sociales sont construites durant un processus interactionniste. Néanmoins, il place le statut social en haute importance, la représentation sociale variant en fonction de celui-ci. Ainsi, cela servira aux individus à se différencier mais aussi à s'identifier comme étant commun. Pour Doise, les représentations sociales ont deux fonctions :

1) **Des principes générateurs de prises de position.** C'est-à-dire que les individus forment des questions ou des thèmes avec lesquels tout le monde est d'accord, mais qui rassemblent les uns et séparent les autres, à partir d'un objet défini.

2) **Des principes organisateurs des différences individuelles.** En fonction de l'avis des uns et des autres, l'individu identifie qui est en accord avec lui et qui ne l'est pas.

Ainsi, « *il n'y a pas nécessairement consensus au niveau des opinions exprimées par les individus. Ce ne sont pas les prises de position qui sont partagées, ce sont les questions autour desquelles s'affrontent ces points de vue. En somme, les prises de position peuvent diverger tout en se référant à un principe commun.* » (Ibid, p26).

En conclusion, ces deux théories ne se font pas concurrence, mais ont une vision différente de la représentation sociale. « *La théorie du noyau se focalise sur la manière dont les individus et les groupes attribuent des significations d'un objet. La théorie des principes organisateurs s'intéresse davantage à la manière dont se structurent les oppositions entre individus et groupes à propos d'un objet.* » (Ibid, p27). Abrieu privilégiera alors le noyau et le système périphérique tandis que Doise argumentera son propos autour des *principes organisateurs des différences individuelles*.

2) Identité et catégorisation sociale

La théorie de l'identité sociale, notamment travaillée par Tajfel et Turner, est une théorie phare de la psychologie sociale. Elle indique en effet qu'un individu s'identifie à un groupe social de référence. La personne a alors le sentiment d'appartenir à une catégorie sociale. Elle va ainsi de pair avec la théorie de la catégorisation sociale.

L'auteur met en avant trois caractéristiques en lien avec cette théorie : lorsque l'individu se « *considère comme membre d'un collectif, et lorsque l'identité du groupe social est saillante* » (CHÉDOTEL, 2004, p163). Ainsi la personne agira, en termes de stéréotypes, comme son endogroupe (c'est-à-dire un groupe familier à l'individu, avec lequel il a des ressemblances. Il correspond à « nous ») agit contre l'exogroupe. Cela pourra alors déboucher sur certains comportements discriminatoires sur l'exogroupe (un groupe étranger à l'individu, avec lequel il n'éprouve aucune ressemblance. Il correspond aux autres c'est-à-dire « eux »). De ce fait, pour maintenir la distance avec l'exogroupe, l'individu a une stratégie visant à préserver une image positive de son groupe.

L'école genevoise, experte en matière de représentations sociales, introduit les recherches concernant les représentations intergroupes. Entrant dans le champ des représentations sociales, elle parlera alors de catégorisation sociale ou de processus de catégorisation (Tajfel, 1982).

Ainsi, c'est « *un processus majeur [...] par lequel les individus organisent la perception de leur environnement en catégories* » (MOLINER, GUIMELLI, 2015, p90). Les personnes ayant recours à ce processus, font entrer les gens dans des cases en lien avec leurs ressemblances (*assimilation*) et leurs différences (*contraste*). Néanmoins, les individus surestiment ces caractéristiques. Selon l'auteur, ce processus vu sous l'angle de l'assimilation (plusieurs personnes qui se ressembleraient) serait l'une des causes de la stéréotypie. Moliner effectue par la suite le lien entre la théorie des représentations sociales, et la théorie de l'identité sociale, introduite par Tajfel et Turner. « *Ainsi que l'a écrit Flament (1994), les individus et les groupes ont toujours de « bonnes raisons » de faire ce qu'ils font ou de ne pas faire ce qu'ils pourraient (ou devraient), faire.* » (Ibid, p77). Les personnes ont effectivement toujours de bonnes raisons de faire certaines choses, c'est ainsi que peuvent être introduites les questions d'attitudes et d'influences sociales.

Moscovici ajoute que « *les représentations sociales constituent un guide pour l'action. Il s'agit là de l'un des aspects fondamentaux de la théorie des représentations sociales dans la mesure où connaître les représentations sociales d'un objet X dans un groupe G devrait permettre de prédire les comportements des membres de ce groupe G à l'égard ou en direction de l'objet X* » (Ibid, p104). Il est alors intéressant d'analyser les comportements des individus pour comprendre les pratiques sociales de la société.

À cet effet, « *l'attitude envers un objet pourrait être caractérisée par sa polarité négative ou positive* ». En d'autres termes, avoir une attitude envers un objet consiste à porter sur cet objet une évaluation négative ou positive [...] qui peut évidemment conduire à adopter des comportements d'évitement ou d'attraction vis-à-vis de l'objet en question » (Ibid, p91). Cette théorie vise ainsi à expliquer l'attitude que les individus peuvent adopter face à un objet défini.

Le psychologue parle par la suite de l'influence sociale, qui permettrait de faire évoluer ces attitudes. Par conséquent, de nombreux auteurs se sont penchés sur la question et ont établi le fait qu'un *message persuasif* peut faire changer quelques éléments d'une représentation sociale sauf dans le cas où il porterait atteinte à l'identité et serait ainsi perçu comme une menace. Toutefois, le porteur de ce message doit être une personne avec un poids relativement puissant (par exemple un expert d'une thématique précise) pour l'individu porteur de la représentation. Enfin, il est important de préciser que ce *message persuasif*, impactera les éléments périphériques de la représentation sociale.

Ce processus permet à l'individu en question de se rassurer quant à son environnement. Par la suite, la personne adapte son comportement au groupe où elle va s'identifier. « *Ce prototype va prescrire ses perceptions, attitudes, sentiments et comportements* » (CHÉDOTEL, 2004, p164).

Ainsi, deux théories voient le jour :

1) L'identité sociale s'éveille en fonction du groupe dans lequel évolue la personne. Elle peut mobiliser ses différentes identités et s'adapter au groupe en question.

2) Les individus choisissent de rejoindre un seul et unique groupe, qui sera leur groupe propre.

Dans le processus d'identification à un groupe social, l'individu se « *réfère à plusieurs groupes saillants, jugés « centraux, utiles, appropriés, conformes à la réalité* » (Pratt, 1998: 194), » (Ibid, p164) qu'il va être amené à comparer par le biais de la catégorisation. Il se déroule de diverses façons, par affinité, en cherchant les personnes qui lui ressemblent ou par émulation, en se conformant au groupe en question. Ainsi, afin qu'un individu s'associe à un groupe, il doit sentir que celui-ci fait partie de la catégorie sociale qu'il souhaite, mais aussi, que l'identité de ce même groupe soit saillante.

3) Une méconnaissance de ce qui est étranger et l'attitude de « Nous »

Pour la sociologue Belarbi, la perception qu'à Autrui de l'Autre a une importance fondamentale dans la construction de la pensée, « *dans le cas étudié, l'immigré décrit par les personnes des pays d'accueil n'est pas souvent la personne réelle de l'immigré, mais une personne reconstruite par le percevant, comme le non-citoyen, le non-Européen, l'étranger* » (BELARBI, 2004, p289). Ainsi les personnes se construisent une représentation de la personne en question.

Durant cette période d'imagination de la personne, il existe trois phases :

- « [...] la saisie capte la présence de l'autre [...] et son absence comme objet de connaissance [...],

- *La perception le situe dans son environnement,*
- *La connaissance le construit à travers un stock de codes et de significations communément partagées. » (Ibid, p289).*

Dans le cadre des représentations sociales des personnes immigrées, Belarbi introduit le fait qu'il existe non pas une représentation sociale de l'immigré, mais *une représentation plurielle* qui change en fonction du groupe, du temps, etc. « *ce qui implique une dynamique des représentations qui permet de comprendre le système social en place dans son ensemble, partant de sa structure matérielle, passant par son système de valeurs à son propre imaginaire* » (Ibid, p290).

Par la suite, elle émet le fait que le langage qu'emploie l'être humain est révélateur de sa manière de penser mais aussi des rapports sociaux. Ainsi, les personnes immigrées peuvent être appelées : étranger, immigré, réfugié, minorité, etc. Les mineurs non accompagnés peuvent être considérés comme des jeunes immigrés, c'est de ce terme qu'ils se rapprochent le plus ; bien qu'ils puissent aussi être réfugiés. Néanmoins, l'image véhiculée par ces derniers peut être différente en fonction des individus, mais majoritairement négative.

« *Dans l'analyse qui précède, la définition de l'immigré ou les appellations par lesquelles il est désigné attestent qu'il demeure un être méconnu, ignoré, voué à lui-même, un être sans attache avec la société d'accueil et éloigné de la société d'origine.* » (Ibid, p296). Ainsi, il peut apparaître chez les personnes ayant des représentations des personnes immigrées, une méconnaissance prégnante de l'individu. De plus, cette idée émerge aussi chez Goffman qui développe : « *en réalité les normaux ne sont pas méchants ; s'il leur arrive de l'être, c'est par méconnaissance. Il convient donc de les aider gentiment à se comporter avec égards. [...] L'individu stigmatisé devrait, ou bien n'y prêter aucune attention, ou bien s'efforcer avec sympathie de rééduquer son offenseur en lui démontrant point par point, tranquillement et avec tact, qu'en dépit des apparences il est lui aussi au plus profond un être parfaitement humain* » (GOFFMAN, 1975, p138). Cette idée est intéressante car elle dénote une méconnaissance profonde de l'individu stigmatisé. Ainsi, la réaction qu'il préconise n'est ni plus ni moins que la diplomatie.

En lien avec cela, la sociologue établit trois types d'attitudes par rapport à l'immigré :

- ***Une attitude d'exclusion*** qui accentue le rejet et la peur de la personne.
- ***Une attitude d'inclusion*** relative à l'habitat de la personne immigrée vivant dans un logement (possiblement insalubre), celle-ci pouvant être discriminée.
- ***Une attitude démocratique*** mettant en avant les différents droits que peuvent avoir les immigrés, luttant contre la discrimination.

Selon William Isaac Thomas « *les attitudes d'une personne donnée à un moment donné sont le résultat de son tempérament original, des définitions de la situation donnée par la société durant le cours de son existence, et de ses définitions propres dérivées de son expérience et de sa réflexion* » (Thomas, 1969, 241) » (LE BRETON, 2016, p19). Chaque individu concevra ce qu'il définit comme réel pour lui au moment X en fonction de son vécu, son expérience et de ce qu'est cette personne au plus profond d'elle-même. L'auteur continue en indiquant que « *la société est le processus d'une interaction continue entre conscience individuelle et réalité sociale* (Thomas, Znaniecki, 1998, 45). L'individu et le social s'entremêlent et constituent une réalité en constante mouvance.

Pour l'auteur, il convient de parler d'*attitude* et de *valeurs*. L'attitude étant la conscientisation de l'activité de l'homme dans la société. Les valeurs quant à elles peuvent être n'importe quoi, tant qu'elles évoquent quelque chose par l'individu : une école, un objet... Ainsi le trait d'union entre ces deux termes est l'activité. L'auteur parlera ensuite de comportements individuels que les personnes peuvent avoir. « *Thomas et Znaniecki pensent que l'interaction entre l'individu et la société, même si elle est propre à chacun, ne s'en range pas moins selon des catégories possibles de comportements. Des attitudes, des valeurs communes se retrouvent [...] :*

- *Le Philistin est tourné vers le passé, la tradition, il est conformiste et conservateur, mal à l'aise devant toute forme de changement. Il est prêt à se ranger à la première définition de la situation qui le fasse échapper à son inquiétude. Il fuit toutes expériences nouvelles* ».

- *Le Bohème est en partie ouvert sur l'avenir et le changement mais il est doté d'un caractère « informe ». Instable, sans personnalité, il manque de consistance et d'apropos. Il témoigne d'une adaptabilité aux circonstances que n'a pas le Philistin. Le Bohème est modulable mais plutôt par faiblesse de caractère, il est soumis à l'air du temps.*
- *Le Créatif dispose de ressources morales et intellectuelles qui l'autorisent à rester acteur de son existence en dépit des circonstances. Il demeure, dans l'initiative personnelle, ouvert et lucide face aux influences pesant sur lui. Il sait faire la part du passé pour anticiper l'avenir » (Ibid, p26).*

Ainsi pour Thomas, une personne ne sera jamais l'une de ces formes à part entière, mais adoptera des traits de l'un ou l'autre en fonction des situations qu'elle rencontrera. En effet, la personne sera en constante mouvance, en perpétuelle évolution face à la société.

Ces différents comportements peuvent provoquer différentes approches du public. Néanmoins, les personnes immigrées sont globalement perçues négativement. *« Ambiguïté, stigmatisation, stéréotype et amalgame ont caractérisé les diverses appellations de l'immigré dans l'opinion publique en terre d'immigration. Lesquelles appellations ou définitions engendrent des images différenciées de l'immigré, et les attitudes qui émergent des images se basent sur un référentiel pluriel et diversifié. » (BELARBI, 2004, p292)*

Belarbi prend ainsi l'image de l'immigré maghrébin qui peut renvoyer une image de peur et de conflit. Les causes de cela peuvent être multiples, et la sociologue en distingue six : *« l'ancienneté de contact avec l'Europe ; l'appartenance à des cultures différentes ; l'immigré est originaire d'un pays sous-développé ; le différentiel du taux de croissance démographique ; la référence aux conflits des générations et de genres ; la référence au territoire, à des banlieues » (Ibid, p293)*

Cela peut favoriser l'émergence de groupe ou de communautés se rassemblant ayant pour conséquence un renfermement sur eux-mêmes. Une boucle sans fin peut en être la conséquence, les éloignant encore un peu plus des autres groupes de la société et contribuant à la mise en place de stéréotypes, de préjugés, ou de représentations sociales par exemple.

Activité de problématisation

J'ai exploré, dans la partie théorique, les analyses de multiples auteurs issus de différents courants sociologique et psychosociologique, qui ont pu mettre en relief l'importance que les groupes peuvent avoir. Il en résulte la constitution de deux groupes : le premier du « nous » familial au quartier et le second des « autres » étant étranger à l'environnement.

Il a pu être constaté via les différentes lectures, la complexité de l'appellation mineur non accompagné et le lien avec le marquage (ou la catégorisation nominale) qui peut en découler. Je me suis alors demandé si cela n'avait pas une influence sur les images que la société peut se faire de ces jeunes.

Au-delà de son appellation, Simmel définit l'étranger comme une personne étant proche physiquement mais éloignée mentalement. Ce concept reflète la vie que peuvent avoir les nouveaux arrivants au sein d'un quartier. Par ailleurs, il peut être pertinent d'associer cela à l'existence de frontières intérieures au sein même de la société française, des frontières idéologiques entre différentes personnes vivant sur un même territoire, dans le cas intéressant cette étude : le grand ensemble. De plus, la proximité sociale ne coïncide pas forcément avec une bonne connaissance des gens côtoyés. Ainsi, Glucksmann met en exergue une société de plus en plus individualiste qui prend le pas sur le collectif et sur l'empathie. Enfin, il apparaît que cette distance sociale peut être productrice de stéréotypes, la méconnaissance d'autrui pouvant la favoriser.

La formation des stéréotypes et des préjugés résulte de différentes conditions du moment vécu (comme l'ambiguïté de la situation, les facteurs socioculturels) amenant un climat plus ou moins propice à leur développement. Elle répond alors à un mécanisme précis, pouvant d'ailleurs conduire à la discrimination. Toutefois, ce qui retient particulièrement mon attention est la pensée de Schadrin qui montre que les personnes formant un groupe sont davantage stéréotypées que dans le cas contraire. Accentuant ce phénomène groupal, l'apparence physique et le domaine du visible d'une minorité favorisent ce développement. Il peut être alors observé que les effets de la dominance sociale peuvent participer aux processus de mise en place de préjugés ou de stéréotypes.

Me focalisant sur l'origine de la pensée des gens, un terme fait son apparition dans ma recherche, celui des représentations sociales, somme des croyances et des opinions vues précédemment. Elles sont mises en place via des processus précis dont il est important de tenir compte. Aussi, elles sont monnaie courante dans la vie quotidienne. Elles peuvent apporter une explication aux différents comportements et attitudes des individus. Il est alors fondamental d'analyser ces constructions mentales, résultant d'une construction collective et du comportement de chacun. Ainsi, cela m'a amené à me questionner : comment se cristallisent les représentations sociales dans l'esprit des gens sur un quartier prioritaire de la politique de la ville ?

De plus, certaines caractéristiques identitaires jouent un rôle prégnant au sein du processus de construction d'une représentation sociale, les individus catégorisant les différentes personnes qu'ils côtoient. Plusieurs représentations de la personne peuvent être mises en avant, favorisant une méconnaissance du public. À cet effet, les individus peuvent adopter plusieurs types de comportements sans en avoir conscience.

Ainsi, en lien avec ma démarche de problématisation, ma question de recherche est la suivante :

Sur un quartier prioritaire de la politique de la ville, en quoi la cristallisation des représentations sociales de certains habitants à l'égard des mineurs non accompagnés, peut-elle s'expliquer ?

Au travers des différentes lectures que j'ai effectuées, je peux émettre plusieurs hypothèses :

- **Hypothèse n°1** : Les représentations sociales des habitants du quartier vis-à-vis des mineurs non accompagnés sont favorisées car une situation ambiguë environne ces jeunes : ils ne connaissent pas ces individus ni la cause de leur présence sur le quartier.
- **Hypothèse n°2** : La présence des mineurs non accompagnés en groupe, sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine, accentue la création de représentations sociales.

4^e partie : La recherche

La dernière partie de ce travail universitaire relate de la recherche qui a été menée. En lien avec les hypothèses formulées précédemment, une méthodologie a été construite afin d'obtenir des témoignages dits « de terrain ». Par la suite, une analyse de ces éléments et un retour sur le cadre théorique seront effectués. Enfin, des pistes d'actions seront émises.

I) La méthodologie

Il convient désormais de présenter la démarche qui a été la mienne tout au long de ce travail, toutes recherches étant purement singulières. Par ailleurs, le modèle mis en évidence dans ce mémoire ne saurait être figé. Au regard du contexte territorial et de ma qualité d'apprenti chercheur, c'est la méthodologie suivante qui m'a semblé la plus à même d'être mise en place.

1) Choix méthodologique : l'entretien individuel et de groupe

L'étude en lien avec le public des mineurs non accompagnés et des habitants de la Côte Sainte-Catherine, impose, de facto, une contrainte géographique et une limitation au quartier prioritaire de la politique de la ville. De même, j'ai circonscrit la recherche aux personnes qui habitent et interviennent sur le quartier. Étant des acteurs engagés dans ce microenvironnement, ils sont à même de mieux en parler.

L'étude des représentations sociales a été détaillée sous différentes approches dans son histoire, tant quantitative par le biais de questionnaires, que qualitative via des entretiens. Une véritable richesse existe quant aux multiples méthodes employées pour recueillir les différents commentaires des gens interrogés. Néanmoins, c'est l'entretien qui a retenu mon choix. La méthode de recueil de données choisie est par conséquent qualitative et discursive. Elle relève d'entretiens semi-directifs individuels et groupaux via trois corpus permettant de recueillir une parole relativement ouverte. De plus, elle permet d'observer les similitudes et les variations des différents discours, véritable élément voulant être recueilli, qui sera comparé dans la partie analyse de ce mémoire. Selon Blanchet et Gotman, cette méthode est idéale pour les enquêtes sur les représentations : « *ces enquêtes sur les modes de pensée supposent la production de discours à dominante modale, obtenue à partir d'entretiens centrés sur les conceptions, les*

raisonnements et les logiques subjectives de l'interviewé » (BLANCHET, GOTMAN, 2017, p29).

Les corpus choisis sont les suivants :

- Un collège de différents **professionnels** du secteur social travaillant sur le quartier, gravitant autour des MNA et des habitants, interrogés de façon individuelle,
- Un groupe composé des acteurs du **conseil citoyen** du quartier prioritaire de la politique de la ville, interrogé de façon collective,
- Un groupe complémentaire composé de jeunes du quartier âgés de 8 à 12 ans, membres du groupe « **Les P'tits médiateurs** », interrogé de façon collective.

Le premier corpus a été pensé en vue de collecter des informations dites « de terrain » au contact de la population locale. En effet, interroger des professionnels du secteur social et du logement, en contact régulier de près ou de loin avec ces populations me semble correspondre à ce qui est recherché : l'avis de professionnels de la cité sur les causes d'un phénomène. J'ai à cet effet, décidé de rencontrer : animateurs, médiateurs, éducateurs, responsables de service ou d'établissement, intervenants sociaux. Ces derniers ont pu alors livrer leur avis de technicien quant à ce qui se joue sur le quartier, en lien avec leur expérience.

Le second corpus composé des membres du conseil citoyen est géré par le centre social après délégation du service politique de la ville. Ce regroupement de personnes est un véritable porte-voix des individus présents sur un quartier prioritaire. Pour rappel « *les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers* »⁸. Cet outil de concertation et de mise en place de nombreux projets est une ressource précieuse dans le cadre de cette enquête car il porte la parole du quotidien de ses résidents. Ainsi, le conseil citoyen étant composé d'habitants et d'acteurs locaux (commerçants du quartier mais aussi représentants d'associations), permet de recevoir un avis riche et varié. J'ai choisi l'entretien collectif car ma volonté n'était pas de sélectionner un habitant plus qu'un autre. De plus, avoir un avis de chaque « secteur du quartier » aurait été un chantier trop fastidieux pour cette étude.

⁸ <https://www.conseilscitoyens.fr/quest-ce-qu-un-conseil-citoyen>

Par ailleurs, le sujet des représentations sociales des habitants vis-à-vis des MNA est un point relativement sensible qui peut être accueilli de façons diverses et ainsi dans certaines éventualités, bloquer la parole d'une personne en entretien individuel. D'autant plus que la crainte de « l'entretien blanc » à savoir que l'interrogé se fige et ainsi n'exprime pas ce qu'il pense était présente. Par conséquent, grâce à l'entretien de groupe et sa liberté de parole, l'échange a été facilité avec les acteurs du conseil citoyen présents, instaurant un climat propice au débat. Il est important de noter que, préalablement à notre entretien, je suis venu présenter ma démarche lors d'une réunion afin d'informer les membres du conseil citoyen de la teneur de cette entrevue. L'intégralité du groupe a été d'accord pour m'accueillir. Enfin, l'autonomie du conseil citoyen et l'absence d'élus sont des éléments à prendre aussi en considération. Il m'a semblé intéressant et pertinent d'associer cette structure représentative du quartier en intégrant pleinement ses membres à ma démarche.

Le troisième corpus est composé de jeunes âgés de 8 à 12 ans vivant sur le quartier. Ce groupe appelé « Les P'tits médiateurs » est géré par le médiateur social du centre social de la CSC dans le cadre du Projet de Réussite Éducative financé par le service politique de la ville. Les objectifs de ce groupe sont multiples : éduquer à la citoyenneté, favoriser la non-violence et la communication, développer des compétences sociales et civiques comme l'autonomie et la responsabilité. Toute l'année, les jeunes sont accompagnés afin d'acquérir les techniques de médiation : travail sur les émotions et sur l'écoute, connaissance du groupe, vocabulaire du médiateur (mots-clés, reformulation...), message clair, utilisation et création d'outils. Les jeunes ont aussi passé une journée au parlement européen de Strasbourg, dédiée à la citoyenneté. La finalité de ce projet est la suivante : être capable de gérer des petits conflits et de communiquer de manière bienveillante. L'intervention et l'action « des p'tits médiateurs » doivent apaiser les tensions sur le quartier et dans les établissements scolaires. À cet effet, et en qualité d'entretien complémentaire, j'ai décidé d'interroger ces jeunes. Leur vision du quartier en tant qu'enfant peut être une donnée intéressante dans le cadre de cette étude. De plus, habitant le QPV, ils ont pu donner leur ressenti quant à la situation observée via leurs yeux d'enfants et d'apprentis médiateurs. Afin de procéder à l'entretien, une autorisation parentale et une note d'information ont été données aux parents. Le médiateur social a quant à lui informé les jeunes de ma venue. L'intégralité du groupe a été d'accord pour m'accueillir.

Aussi, courant janvier 2019, lors de la réalisation du diagnostic sur l'intégration des mineurs non accompagnés, la question s'est aussi posée quant à la mise en place d'un questionnaire à destination des habitants, en passant par les différents commerçants du quartier (boulangère, bar-tabac, petite distribution, coiffeur, médecin...) Il fut rédigé et prêt à être distribué. J'ai alors reçu le conseil avisé du directeur adjoint du Centre Intercommunal d'Action Sociale, m'invitant vivement de ne pas le mettre en place. Au regard d'une vive tension du sujet des mineurs non accompagnés, tant par la direction de l'agglomération mais aussi par le service enfance-parentalité du conseil départemental et de l'atmosphère palpable existante sur le quartier, il convenait d'être vigilant. Toujours dans le cadre du diagnostic quant à l'intégration des MNA, j'avais sollicité une rencontre avec la cheffe du service MNA du conseil départemental. Après deux mois d'appels, de plusieurs relances téléphoniques, mailing et une lettre officielle signée de la vice-présidente de l'agglomération en charge du service, j'ai finalement réussi à décrocher un rendez-vous. J'avais aperçu cette responsable du département lors d'une conférence mise en place par l'Association Meusienne d'Accueil des Trajets de vie des Migrants, intitulée « *Aujourd'hui MNA et demain ... ?* », la première en la matière sur le territoire. J'avais alors sollicité un agent du service s'occupant des jeunes migrants afin de répondre à quelques questions pour mon étude. La cheffe du service MNA s'était alors interposée, m'expliquant qu'il fallait « préparer les réponses à donner ». À mon sens, cela caractérise les tensions que suscite ce sujet sur le département meusien. C'est lors de ces événements que j'ai pris l'ampleur de la situation autour de ce public, l'enjeu politique qui en découlait et les difficultés pour en parler. Toutefois, dans le cadre de cette étude, le contexte n'était pas le même : une étude scientifique universitaire concernant la recherche ; un diagnostic commandé, concernant l'agglomération. Ma qualité de « stagiaire-chercheur » et non d'agent de la collectivité intéressait et intriguait les différentes personnes que j'ai sollicitées.

- **Outils de la recherche**

Afin de procéder aux entrevues, différentes grilles d'entretiens avec des thèmes communs ont été réalisées (annexe 4).

Le positionnement n'était pas le même en fonction des enfants, des membres du conseil citoyen et des professionnels :

Les entretiens individuels avec les professionnels furent réalisés de façon semi-directive, à l'aide d'une grille d'entretien.

L'entretien collectif avec les membres du conseil citoyen fut réalisé de façon semi-directive, puis de façon libre, afin de laisser place au débat, tout en régulant celui-ci lorsque cela était nécessaire. La grille d'entretien servait alors de fil conducteur à la conduite de celui-ci.

L'entretien collectif avec le groupe des « P'tits médiateurs » fut réalisé de façon semi-directive au même titre que le précédent, néanmoins, je devais veiller à réguler la parole des enfants, celle-ci pouvant vite sortir du contexte de la présente recherche.

3) Populations interrogées

Lors de la sélection des personnes relevant du corpus de professionnels j'ai souhaité avoir un avis global des professionnels qui accompagnent les MNA. Ainsi, je voulais récupérer des éléments macro par le biais d'entretiens avec le personnel de direction, et méso-micro grâce aux différents professionnels travaillant quotidiennement avec ce public. Aussi, certains professionnels comme les animateurs socioculturels travaillent avec les deux types de populations présentes au sein de cette étude : les MNA et les habitants. Ma connaissance des différents acteurs a permis, me semble-t-il, de ne pas filtrer les réponses qu'ils ont pu donner. J'avais confiance quant à la liberté d'expression de ce corpus, car nous n'étions pas inconnus. En effet concernant l'intégralité des entretiens avec les professionnels, il s'agissait de personnes avec qui j'avais déjà travaillé ou eu des contacts au sein de réunions, entretiens, ce qui a aisément facilité nos rencontres.

À propos des professionnels, ma volonté a été de diversifier un maximum les acteurs, bien que travaillant dans le même secteur, dans l'idée de recueillir une grande diversité dans leurs propos. Afin d'observer des variations dans la parole recueillie des différentes personnes interrogées, j'avais induit différents critères tels que : le métier des acteurs interrogés ; la structure d'appartenance de l'agent interrogé ; le secteur de la profession ; la relation qu'il a avec les différents publics : habitants et mineurs non accompagnés. Tous les entretiens se sont réalisés dans les locaux des organisations qui ont accepté de répondre à cette enquête. Ils ont été enregistrés et anonymisés afin que je puisse retranscrire et analyser leurs paroles.

- **Personnes retenues concernant le corpus de professionnels**

1) La médiatrice sociale de l'OPH de la Meuse et la responsable du service ingénierie sociale (hébergement et médiation)

La médiatrice sociale s'occupe des conflits de voisinage au sein des appartements que gère l'OPH de la Meuse. Les MNA et la majorité des habitants du quartier résident au sein d'appartements gérés par l'OPH. La médiatrice est relativement proche de certains habitants et est connue au sein du quartier. Lorsqu'un conflit entre voisins éclate, celle-ci fait tiers. Elle a souhaité effectuer l'entretien avec la responsable du service ingénierie sociale, requête que j'ai acceptée.

2) La coordinatrice MNA de l'association ALYS et une technicienne de l'intervention sociale et familiale (éducation)

L'association ALYS accompagne des mineurs non accompagnés dans leurs tâches de la vie quotidienne (achats de vivres et de vêtements). Lors des courses effectuées sur le quartier, le personnel de l'association s'est déjà fait agresser verbalement par des habitants du quartier. Ainsi, recevoir la parole de sa coordinatrice MNA et d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale rompue à cette pratique, rentre totalement dans cette enquête.

3) Un animateur du centre social de la Côte Sainte-Catherine (animation)

Le centre social de la CSC propose de multiples activités à destination de toutes les catégories d'âge du quartier. L'animateur que j'ai sélectionné organise de nombreuses activités avec les plus jeunes, tout en côtoyant les plus âgés. Il est aussi le référent du conseil citoyen. Responsable de l'activité futsal, il rassemble bon nombre d'adolescents et de jeunes adultes sur le territoire, les jeudis soir. Parmi la jeunesse présente, quelques mineurs non accompagnés du quartier.

4) Le coordinateur de l'équipe Sud Meusien de l'Association Meusienne de Prévention de Bar-le-Duc (éducation)

Au travers de son activité de présence sociale sur le quartier, le coordinateur côtoie de nombreux publics : tant des adolescents que des habitants du QPV. Ainsi, il me semble que recueillir l'avis de ce travailleur de rue est indispensable. De plus, ce professionnel de l'intervention sociale accompagne quelques mineurs non accompagnés.

5) La cheffe de service du Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers (hébergement et éducation)

Ancienne éducatrice spécialisée puis coordinatrice du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile de Bar-le-Duc, l'actuelle responsable du DAMIE (une structure hébergeant les mineurs non accompagnés) a livré son avis d'experte sociale sur la question des représentations sociales, thème qu'elle travaille avec les MNA. De plus, ce service s'étant implanté récemment au sein d'un nouvel immeuble, elle a fait face aux ressentis des différents habitants à l'égard de ces jeunes.

6) Le directeur du Centre Intercommunal d'Action Social (hébergement et cohésion sociale)

Cet ancien responsable d'une mission locale, passionné par la question sociale et notamment des MNA, apporte beaucoup grâce à son expérience professionnelle, son dévouement pour le quartier et ce milieu ambiant. Par ailleurs, il est important de rappeler que le CIAS loue des appartements au SEISAAM afin d'héberger les mineurs non accompagnés, il était donc intéressant d'entendre l'avis de son directeur concernant cette étude. Ainsi, il côtoie à la fois habitants du quartier et mineurs non accompagnés.

La personne que je souhaitais interroger mais qui a refusé :

Une institutrice du Collège Jacques Prévert en charge de l'Unité Pédagogique pour
Élèves Allophones Arrivants (scolarisation)

L'établissement scolaire abrite également des habitants du quartier et des MNA. Recueillir les commentaires d'un professeur côtoyant journallement ces groupes de personnes me semble pertinent. De plus, il est intéressant de prendre en compte le comportement à l'égard des MNA au sein de l'institution scolaire. Toutefois, celle-ci a refusé la proposition d'entrevue. Ayant déjà livré son témoignage lors d'un diagnostic concernant l'intégration des MNA sur l'agglomération Sud Meuse, cette dernière m'a indiqué ne pas vouloir en dire plus.

- **Les entretiens collectifs : Conseil Citoyen et « P'tits médiateurs »**

Pour les membres du conseil citoyen et des « p'tits médiateurs », la sélection s'est faite par le biais du volontariat.

J'ai donc composé avec la formation des groupes :

Concernant le conseil citoyen : sa construction impose de facto une diversité de ses membres : commerçants, habitants, membres d'associations. Pour rappel, *« des habitants tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales, des fichiers des organismes HLM, du répertoire d'immeubles localisés (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement, etc. et aussi par un appel au volontariat. »*⁹

Relevant des « p'tits médiateurs » : à la vue de sa composition d'enfants âgés entre 8 et 12 ans, je n'ai pas induit de critères spécifiques.

Il est important d'ajouter que les deux groupes furent relativement ouverts pour répondre aux questions. L'animateur jeunesse qui anime le conseil et le médiateur social qui s'occupe des enfants, sont des professionnels avec qui j'ai eu l'occasion de travailler à maintes reprises.

⁹ <https://www.conseilscitoyens.fr/quest-ce-qu-un-conseil-citoyen>

Ainsi, ma proximité avec ces individus m'a permis de solliciter les groupes interviewés avec beaucoup plus de facilité.

Les entretiens ont été réalisés dans les locaux du centre social, car ce sont des lieux que les participants connaissaient. Ils ont été enregistrés et anonymisés afin que je puisse retranscrire et analyser leurs paroles.

4) Limites de la méthode

Bien qu'engagé dans la vie de la cité, il est important de préciser que l'avis exprimé par le conseil citoyen ne représente pas celui des habitants et des commerçants du quartier dans leur ensemble.

La catégorie des mineurs non accompagnés relève d'une appellation spécifique, englobant un public particulier. Les membres du conseil citoyen et des p'tits médiateurs, n'étant pas un collège d'experts de la question sociale (à la différence des professionnels), pouvaient être amenés à confondre un mineur non accompagné avec un habitant lambda ou une personne étant au sein d'un autre dispositif comme le centre d'accueil pour demandeur d'asile, par exemple. Ainsi, nous pouvions tous les deux penser (l'habitant et le chercheur) parler de la même personne, ou du même type de personnes, sans que cela soit véritablement le cas. À cet effet, une recontextualisation de la connaissance de ce public fut nécessaire avant le début des différents entretiens.

Une autre limite de la méthode employée concerne les professionnels interrogés pouvant être enfermés dans leurs représentations et leur travail quotidien. Néanmoins, c'est un avis objectif qui leur a été demandé.

Enfin, concernant l'entretien complémentaire avec les enfants, la parole que ces jeunes ont entendue dans leur environnement pouvait biaiser ou formater leur pensée. Malgré cela, il me semble qu'à leur hauteur, les jeunes ont pu partager leur opinion personnelle.

II) L'analyse des données issues des différents corpus

Suite à la démarche d'investigation sous la forme d'entretiens (individuels et de groupes), il convient désormais d'en faire l'analyse. La méthode choisie est l'analyse thématique. Cette dernière est en effet « *cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations* ». (BLANCHET, GOTMAN, 2017, p96). Ainsi, en termes méthodologiques, j'ai effectué un tri à plat afin d'extraire le discours des interviewés en les catégorisant. Il est toutefois nécessaire de rappeler que les éléments relevés synthétisent la parole des personnes interviewées et ne tendent pas à représenter l'ensemble des professionnels, des habitants, ni même des enfants du quartier.

Je vais tenter à présent d'interpréter le discours, et confronter ses variations et ses similitudes dans le but de faire discuter les résultats. La catégorisation effectuée va en effet permettre de dégager des thèmes. Toutefois, il est important de préciser que les interprétations qui suivent tendent à respecter la parole de chacun et ainsi ne pas dénaturer les propos des uns et des autres.

Afin de comprendre ce que les différents protagonistes expriment, il convient de préciser que les entretiens indiqués avec un « E » correspondent aux professionnels, « EG1 » au conseil citoyen, « EG2 » aux « p'tits médiateurs ».

1) Une méconnaissance prégnante de l'arrivée des MNA sur le quartier

La grande majorité des acteurs concernés avoue ne pas avoir été mise en courant de l'arrivée des mineurs non accompagnés sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine.

a) Un flux conséquent de mineurs non accompagnés sur le territoire arrivé en urgence

Une arrivée en masse a été mise en exergue par la cheffe de service du DAMIE sur le micro territoire de la cité des Ducs, propos corroborés par la quasi-unanimité de l'ensemble des acteurs professionnels.

« *Il y a eu un flux auquel personne ne s'attendait donc ils n'ont pas eu le temps de préparer ni nous ni les professionnels, ni les habitants ni quoi que ce soit* » (E2, P1, l. 210-211).

« *Là les blacks c'est nouveau hein (rire), avant on en avait trois des blacks sur Bar-le-Duc ils étaient connus... Maintenant il y en a trois cents...* » (E4, l.523-524)

« je veux dire il y a une population étrangère, qui se brasse depuis longtemps sur le quartier, mais là c'est vrai qu'on a une arrivée massive on va dire de jeunes africains » (E5, l. 128-130).

Ainsi, la préparation du département meusien face à ce phénomène peut être questionnée. Il semblerait en effet que celui-ci n'était pas préparé, dans tous les domaines d'actions, à accueillir des mineurs non accompagnés sur le territoire.

« Je pense qu'en Meuse, personne n'était préparé à accueillir des MNA » (E5, l. 77-78).

« Que ce soit dans le domaine de la préfecture, que ce soit dans le domaine du conseil départemental, déjà donc pas prêt à les accueillir et après au fur et à mesure des années qui passent, je pense que c'est l'arrivée massive qui devient problématique, sur le petit territoire de la Meuse. » (E5, l.78-182)

En lien avec la partie précédente, l'ensemble des acteurs interrogés sont unanimes sur le fait que l'arrivée des mineurs non accompagnés s'est effectuée dans l'urgence.

« En tout cas on a l'impression que tout s'est fait dans la précipitation et un peu dans l'ignorance » (E3, l. 88- 90).

« Je pense que tout ça, ça a été fait dans l'urgence même au niveau local, au niveau de la mairie etc., enfin du conseil départemental, ça a été fait dans l'urgence donc du coup ils n'ont pas eu le temps de prévenir, donc ça se comprend à la limite. " (E4, l. 138-141)

Il semblerait que cette arrivée en urgence ait provoqué une mise en place très rapide des structures qui accueillent les MNA sur le quartier, le conseil départemental de la Meuse devant répondre à un besoin immédiat d'hébergement de ces jeunes migrants. Cela a provoqué une mise en place quelque peu précipitée des structures qui accompagnent les mineurs non accompagnés sur le territoire, selon leurs propres constats.

« On a démarré vraiment à l'arrache quoi » (E2, P2, l. 224).

« L'ouverture sur Bar-le-Duc dans le quartier où nous sommes s'est faite aussi en urgence. Au niveau de la préfecture, au niveau des administrations, ils avaient besoin rapidement d'ouvertures de structures, donc ça s'est fait en second lieu sur Bar-le-Duc parce qu'on en avait déjà une d'ouverture sur Verdun. Donc je pense que les gens du quartier n'y étaient pas préparés. Ça, c'est sûr, et ça, c'est vraiment un point sur lequel on doit travailler pour les prochaines ouvertures. » (E5, l. 86-94)

b) Un manque d'information

Il me semble que l'arrivée en urgence n'a pas facilité la transmission de l'information par les services du conseil départemental ou des structures qui accompagnent les MNA, voire de la mairie, aux associations et aux habitants. À cet effet, l'ensemble des professionnels avoue ne pas avoir été au courant de l'arrivée des MNA sur le quartier.

« Nan, nan, nan nan c'est gros déficit on ne sait rien en fait, nous ne sommes pas informés à l'avance, on a appris qu'une structure donc le DAMIE, structure d'hébergement ouvrait, on l'a appris dès qu'elle était ouverte, on n'a aucun contact avec eux, pratiquement pas » (E4, l. 61-63).

De plus, ces derniers verbalisent aussi le fait que les habitants, selon eux, n'ont pas été informés non plus. À cet égard, il semblerait que le contact entre habitants et MNA aurait été meilleur si une médiation avait été mise en place dès l'arrivée du DAMIE.

« Je pense que les locataires n'ont pas spécialement été informés qu'il y avait des jeunes mineurs qui arrivaient dans le bâtiment [...] l'information n'a pas été diffusée auprès des gens parce que ce sont des logements qui sont loués auprès d'une association et on ne diffuse pas à chaque fois en disant on va mettre un tel, un tel et là c'est vrai que ça a peut-être été l'erreur qui a été faite de ne pas diffuser auprès des locataires, ce qui aurait peut-être permis d'avoir un autre contact, une autre vision des choses » (E1, P1, l. 101-106).

En effet, ces propos sont corroborés par quasiment l'unanimité des membres du conseil citoyen qui indiquent ne pas avoir été mis au courant de l'arrivée des mineurs non accompagnés.

« Nous avons vu dans mon quartier, l'arrivée de ces jeunes-là, tous seuls, accompagnés de temps à autre par le conseil général, personne ne nous a prévenus, pas plus l'OPH, que la ville ou l'administration, de l'arrivée de ces jeunes-là, c'est tout ! » (EG1, P1, l. 67-69)

« On n'a pas d'informations quand ils arrivent, moi je n'ai pas été informé, c'est juste en les croisant que j'ai vu qu'ils étaient là et que voilà à part ça on ne sait pas d'où ils viennent, on n'a pas d'informations, on ne sait rien sur ces gens » (EG1, P6, l. 222-224).

Encore actuellement les habitants déplorent le fait de ne rien connaître de ces adolescents.

« NON, c'est tout ! [...] Non parce qu'on n'a jamais d'informations, on nous les a balancés ces pauvres gamins là, et c'est tout ! Et pis les pauvres gamins là, ils sont tout seuls dans les appartements, ils sont 4 par appartement, et pis bon on voit ce qui se passe » (EG1, P1, l. 315-321).

« Non on ne sait toujours pas ! » (EG1, P6, l. 423).

Les habitants avouent ne pas connaître les associations qui accompagnent les MNA.

« On ne connaît pas les associations, on ne connaît pas ! Moi j'ai téléphoné, aux Vosges, Conseil Général et à AMIE, personne ne sait ! À bah non ce n'est pas à nous, ce n'est pas à nous, ce n'est pas à nous... Tout le monde s'en débarrasse » (EG1, P1, l. 243-245).

Les enfants interrogés indiquent, eux aussi, qu'ils ne savaient pas que des mineurs non accompagnés venaient sur le territoire.

« On n'a pas été informé ils se sont installés et tout, on a été informé quand ils étaient arrivés » (EG2, P1, l. 289-290).

« Ça fait de la surprise quand tu vois des gens, pleins de gens qui arrivent [...] j'en voyais plein... On va dire des personnes de couleur parce que fin si je dis noires ce n'est pas très poli » (EG2, P1 l. 483-486).

Certains même ne savent pas que ces jeunes étaient mineurs.

« Ah, ils sont mineurs ? » (EG2, P1, l.69)

L'étonnement concernant la minorité des MNA des enfants interrogés, a ainsi corroboré le discours quant à la méconnaissance et le flou régnant autour de ces jeunes.

Lors de l'entretien, les enfants ont aussi quelque peu confondu les mineurs non accompagnés et les personnes migrantes en attente d'évaluation de la minorité, présents sur la ville barisienne. Peut-on assimiler cela à un manque d'information des dispositifs et/ou de la collectivité ?

*« À la gare il y avait plein de personnes qui avaient pris l'avion, le bateau jusqu'à Marseille, je crois, puis après qui ont pris l'avion jusqu'à Paris, et de Paris ils ont pris le train » (EG2, P1, l. 240-242).
« Par exemple ils étaient en train de dormir dans le gymnase, on a été informé presque au dernier moment, par exemple on allait au sport pis la maîtresse elle nous dit oui ça ne va pas être possible parce qu'ils sont là-bas » (EG2, P2, l.290-293).*

À cet effet, une question émane : quel établissement a le pouvoir et la responsabilité d'informer les habitants de la venue de ces mineurs sur le QPV ? La mairie ? Le conseil départemental ? Les établissements d'accompagnement social comme le DAMIE ou ALYS ? Il semble que cela soit partagé au regard de la complexité de ce sujet sur le territoire Sud Meusien.

Cette absence d'information se traduit par une non-vulgarisation des structures hébergeant les mineurs non accompagnés.

*« Il n'y a pas eu de rencontre, donc on ne sait rien en fait, on sait juste qu'ils sont hébergés ici mais on ne sait pas quand ils arrivent, quand ils repartent, combien de temps ils restent, quels sont leurs besoins » (E4, l.66-68).
« Je pense que pour en discuter un peu avec le conseil citoyen et les gens les jeunes qu'on voit ici, de manière fréquente... nan, pis d'un côté logique, si nous associatif, on n'a pas eu spécialement écho, à mon avis, en particulier, eux encore moins » (E3, l.72-75).*

Au-delà du fait que la majorité des habitants n'ait pas été prévenue, les associations du quartier (club de prévention, centre social), structures principales, qui accompagnent un large panel d'habitants du quartier, n'ont pas été averties non plus. Il semblerait qu'informer les professionnels auraient été un véritable plus quant à l'intégration de ces jeunes sur le quartier et la médiation qui aurait pu être orchestrée sur le territoire, entre les habitants et les MNA.

Au-delà de la nécessité de mettre en place un accompagnement pour ces adolescents et la précipitation dans lequel le déploiement s'est effectué, les responsables politiques de la ville sont montrés du doigt par l'organe représentatif des habitants du quartier prioritaire, qui regrettent de ne pas avoir été informés au préalable.

*« Bah c'est comme tout, chaque fois qu'on nous demande quelque chose, on nous cache ! Parce que là le préfet était quand même bien informé de l'arrivée de ces jeunes-là » (EG1, P1, l. 165-166).
« Un manque d'information de la part des responsables politiques dans la ville et dans le département. Au moins, nous dire quelle est la population, quelle sorte de population, quelle est leur ethnologie... » (EG1, P2, l. 362-364)*

Cette absence d'information peut, selon un habitant du quartier, être défavorable aux mineurs. En effet, est-ce qu'informer les habitants de la venue de ces jeunes sur le territoire aurait été bénéfique ? En tout cas, il me semble que des questions et des fantasmes viennent se greffer à la méconnaissance de la présence de ce jeune public d'adolescents. Des habitants verbalisent que cela peut être aux dépens des mineurs non accompagnés.

« Oui, il y aurait eu peut-être un peu plus de racisme ou je ne sais quoi... Je ne sais pas, parce que là on nous les a balancés, c'est le mot, c'est balancer, et débrouillez-vous la population, débrouillez-vous avec eux ! » (EG1, P1, l. 176-178)

L'absence de communication autour de ces jeunes favoriserait l'image négative qui les entoure. Cet aspect est contrasté par le coordinateur de l'AMP. Ce dernier indiquant qu'il n'y aurait pas d'image négative de ces adolescents, chez les habitants du quartier.

« Selon moi il n'y a pas d'image négative parce qu'ils ne font pas de connerie. Donc voilà, pas de connerie ça veut dire, ils ont le bénéfice du doute, enfin le bénéfice du doute, pour les habitants du quartier c'est bon, ils sont là ils ne font pas de connerie c'est tout. Je pense que si ça partait un peu en vrille et que ça commençait un peu à déconner, les habitants ils se montraient vite, c'est le risque, le risque c'est que ça parte en couille » (E4, l. 308-312).

Malgré cela, la communication positive qui pourrait entourer ces jeunes n'est pas effectuée non plus et l'image de ces derniers reste relativement mauvaise.

« L'image qui pourrait être très positive, elle n'est pas véhiculée. L'image positive des jeunes qui remplissent les clubs de foot n'est pas véhiculée, l'alternance n'est pas véhiculée. Aujourd'hui rien n'est fait sur la communication des effets positifs, c'est dommage car il y a vraiment beaucoup d'effets positifs à amplifier » (E6, l. 310- 313).

Toutefois, est-il nécessaire d'informer les habitants des actions positives des MNA ? Cela ne participerait-il pas au renforcement de la stigmatisation ? Il semblerait cependant que ce soit l'aspect négatif qui soit priorisé au dépend du positif.

- **Une peur de l'inconnu occasionnant un rejet de l'autre**

Allié à la méconnaissance de leur présence, l'ensemble des professionnels indique une peur de l'inconnu pour les habitants lorsqu'une nouvelle population arrive sur le quartier (en l'occurrence, les MNA).

« Bah je pense qu'ils véhiculent une image comme je disais justement, un peu de peur parce que quand les gens les voient, forcément ils n'ont pas eu connaissance, ils n'ont pas eu d'info, donc les gens ont peur de l'inconnu » (E3, l. 245-247).

« Ils font peur, pour certaines personnes, ce sont des petits jeunes qui font peur, avec beaucoup de préjugés pourquoi ils sont placés, ils ont peut-être tué, ils ont peut-être volé... On l'a déjà entendu ça. C'est beaucoup de questionnements. » (E5, l. 178-180)

Ces deux discours mettent en lumière toutes les représentations qu'une population peut avoir, à l'encontre d'un nouveau public sur un quartier, au duquel elle n'a pas beaucoup d'informations. Cela occasionne, me semble-t-il, de la peur. Celle-ci favorise le rejet de ce public aux yeux des professionnels.

« Je pense que ce qui crée le racisme, et le rejet de l'autre en général, c'est la méconnaissance, ou l'inconnu, quand on ne connaît pas, on a peur, on rejette, la peur elle vient de ça, de l'inconnu, il n'y a eu aucune information, donc voilà » (E4, l. 214-216).

Est-ce ainsi une question de différence ? Selon les enfants, la différence peut faire peur aux habitants.

« Peut-être parce qu'ils sont différents ils disent, lui il est différent de moi je ne vais pas lui faire confiance, fin il est différent » (EG2, P1, 1.699-700).

La méconnaissance, alliée à la différence, apparaît être une alliance significative afin de rejeter « l'autre » comme l'indiquent à la fois enfants et professionnels.

- **Certaines personnes visiblement tout de même informées**

Cependant, selon les techniciens du secteur social, quelques personnes indiquent être au courant de l'arrivée de ces jeunes.

Au niveau des professionnels :

« Les professionnels, s'ils creusent un peu, ils savent, les habitants je pense que non, ils ne savent pas, ils ne savent pas exactement pourquoi [...] la plupart des gens ici ne captent pas trop, je pense qu'il y en a qui ne savent même pas qu'il y a un hébergement, ils voient des noirs ils doivent se demander s'ils ne dorment pas dans la rue » (E4, l. 184-187)

Au niveau des habitants :

« Peut-être les voisins du siège du DAMIE... peut-être » (E3, 1.72)

Une minorité d'habitants ajoute avoir été mise au courant. Selon l'ancien responsable de la scolarité du DAMIE, ne travaillant plus au sein de la structure, les institutions scolaires l'étaient aussi.

*« Oui j'étais au courant, par la presse d'abord puis professionnellement » (EG1, P2, l. 81-82).
« En tant qu'ancien référent scolarité du DAMIE je peux dire que les lycées et collèges de la Côte, y compris ceux du reste la ville, ont été informé en début d'année » (EG1, P4, l. 155-156).*

Il est important de noter que l'information a pu être transmise au travers des médias, comme le concède la cheffe de service du DAMIE.

« On a quand même eu l'appui des médias, dans le journal, le conseil départemental a fait de beaux articles en expliquant l'arrivée des MNA » (E5, l. 141-143).

Et de quelques enfants...

« Quand par exemple je suis allée manger au McDo, il y avait des journaux, du coup c'était écrit qu'il y avait des personnes qui étaient arrivées à Bar-le-Duc, des migrants » (EG2, P1, l. 330-332).

Toutefois le lien aux médias reste contrasté, l'information que s'approprie chaque individu est en effet très personnelle.

« De la peur, c'est des représentations, donc voilà, on va raconter ce qu'on voit à la télé, ce qu'on entend » (E3, l. 99-100).

- **Une nécessité d'informer le public ?**

En lien avec cette transmission de l'information, des éducateurs de prévention spécialisée et un résident de la CSC questionnent la nécessité de prévenir les habitants du quartier. Est-il réellement pertinent de les informer quant à l'arrivée d'un nouveau public ?

« Effectivement tout à l'heure on parlait que personne n'avait été prévenu, moi je ne suis pas forcément de Bar-le-Duc à la base, mais dans certaines villes quand on prévoit d'accueillir, c'est des villages complets qui se lèvent pour ne pas accueillir ces familles-là et ça crée des conflits. Donc ils se sont dits on les met là où on peut en se disant c'est du temporaire, on va créer une structure qui est le DAMIE, donc il y a plusieurs structures qui existent pour accompagner ces jeunes-là sauf que c'est du temporaire qui devient plus long et on n'a pas forcément les moyens de les accompagner [...] Chacun est de son côté et le temporaire s'enfoncé et on continue comme ça. » (EG1, S10, l. 673-684)

Un habitant qui corrobore ces propos...

« Il n'y a pas eu de diffusion pour éviter peut-être une réaction négative pour ces personnes-là quoi. Fin c'est mon idée. » (EG1, P1, l. 166-168)

Il semblerait que les pouvoirs publics, dans une actualité où le thème de l'immigration était relativement compliqué, n'ont pas prévenu les habitants. Est-ce à cause d'une potentielle levée de ces derniers, en opposition à la décision du département ? Cela relève-t-il tout simplement d'un oubli ?

c) Des questions qui fusent

Toute cette ambiguïté apparente amène les habitants à se poser des questions sur la raison de leur présence.

« C'est vrai que c'est plein de questions, auxquelles on n'a pas forcément les réponses » (E3, l. 110-114).

Et ainsi, à émettre des hypothèses sur la cause de leur présence.

« Mais il y en a beaucoup qui viennent en France, c'est pour les études » (EG1, P1, L.437).
« Voilà, il y en a qui viennent pour les études, faire payer une formation car dans leur pays ils ne pourront jamais se la payer, pas parce qu'ils sont débiles mais parce qu'ils seront destinés par le chef du village à autre chose [...] il y en a aussi qui viennent clairement pour renvoyer de l'argent à leur famille, qui ne s'en cache pas [...] Et puis il y en a qui viennent se réfugier car c'est la guerre civile, qui ne sont pas reconnus réfugiés, mais que c'est très compliqué dans leur pays et qu'ils n'auront jamais un avenir à proprement parlé » (EG2, P9, 1.439-447).

Il est probable que ces hypothèses auraient été moindres si une explication avait été donnée préalablement.

« Mais je pense qu'effectivement comme rien n'a été expliqué, à mon sens enfin de ce que je sais en tout cas, ce sera plus mauvais que bon dans le sens si on avait expliqué pourquoi ils étaient là, ce qu'ils avaient vécu, ce qu'ils risquaient s'ils retournaient chez eux etc., les choses auraient peut-être, je dis pas pour tout le monde, mais peut être une partie des gens, les choses auraient été différentes, là effectivement on les voit arriver à énormément de plus en plus, on voit qu'ils sont avec des bons, qu'ils sont habillés avec des vêtements neufs qui ont tout ce qu'ils veulent, qu'on les nourrit, forcément ça pose des questions, et de l'autre côté on a pas les réponses et pourquoi on fait tout ça » (E2, P1, l. 525-532).

Cela a, selon mon interprétation, des conséquences effectives sur les représentations des habitants concernant les mineurs non accompagnés au sein du quartier.

« Ce sont des regards en biais, c'est de l'inquiétude, d'où ils viennent, est-ce que ce ne sont pas des assassins, est-ce que ce ne sont pas des gens qui ont tué dans leur pays... C'est beaucoup de questions. Beaucoup de questions parce qu'ils ne connaissent que très peu de choses en fin de compte des mineurs non accompagnés. Parce que déjà dans le secteur social on va dire qu'ils sont bien loin de tout ça quoi. Ils sont habitués à voir des étrangers sur le quartier, mais pas 22 petits Africains d'un seul coup » (E5, l. 190-195).

D'où une nécessité de prévenir les associations environnantes du quartier comme le suggère le coordinateur d'une équipe de prévention spécialisée ?

« Que les associations soient informées pour pouvoir dédramatiser ou en tout cas nous-même informer les habitants, et éviter tous les a priori, les fantasmes etc. ce serait pas mal quoi » (E4, l. 85-87).

d) Le lien avec le quartier

Actuellement, la raison de leur présence est pour certaines personnes, énigmatique : pourquoi ces jeunes sont-ils présents sur le territoire ? Pourquoi à la Côte Sainte-Catherine, territoire le plus pauvre de la ville ? Certains habitants s'efforcent de trouver des réponses à ces questions : pas assez d'habitants sur le quartier, peur de perdre le « label » QPV de la ville...

« Je pense aussi que c'est parce que la population diminue et je pense aussi que c'est pour, justement, garder le nombre d'habitants sur la Côte Sainte-Catherine qu'ils font venir ces gens-là » (EG1, P6, l. 300-302).

« Il est sûr qu'il serait préférable pour certaines personnes politiques de mettre des migrants dans un quartier que l'on qualifierait de sensible, quartier populaire, plutôt que de le mettre dans le 16^e

arrondissement de Paris ! Ou de les mettre pour ce qui est de Bar-le-Duc, à la ville haute, par exemple ! Qui est un quartier qui n'est pas considéré comme un quartier ou moins populaire que la Côte Sainte-Catherine. » (EG1, P2, l. 253-257)

Cette présence altère l'image du quartier selon un membre du conseil citoyen.

« Bah moi je vais dire une chose qui ne va peut-être encore pas trop plaire, c'est que la Côte Sainte-Catherine avait déjà une mauvaise réputation, une mauvaise image, d'elle-même, là on lui en remet une couche ! Moi c'est mon avis, on en remet une couche ! Comme ça la Côte-Sainte-Catherine étant dégradée, on va encore dire on met tout à la Côte Sainte-Catherine. C'est, la Côte Sainte-Catherine, c'est un peu la poubelle de la ville ! » (EG1, A1, l. 279-283)

L'image que les habitants se font du quartier, via l'arrivée des MNA, peut être quelque peu dégradée. Ils peuvent penser que ce territoire est un lieu de relégation pour des personnes en difficulté. La question suivante peut ainsi être posée : cela nourrit-il les représentations des habitants vis-à-vis des jeunes migrants ?

« La Côte-Sainte-Catherine, on se pose plutôt la question du risque, si on met trop de mineurs non accompagnés à la Côte Sainte-Catherine on va renforcer le sentiment que la Côte Sainte-Catherine est un territoire de relégation et donc on va développer un phénomène de rejet. » (E6, l. 244-247)

- **Une arrivée pas si étrangère que cela ?**

Comme vu précédemment, le quartier prioritaire de la ville de Bar-le-Duc est un territoire où de nombreuses personnes étrangères résident. Aussi, les professionnels indiquent que l'arrivée des MNA sur le quartier n'est pas illogique. Pour eux, l'implantation sur le quartier prend tout son sens au regard : du taux de vacance, du tissu associatif du territoire ainsi que de l'offre de service présente.

« C'est plus facile de mettre ces jeunes sur le quartier de la Côte, parce qu'on est censé avoir un réseau, associatif, qui pourra peut-être faciliter un peu leur intégration, leur adaptation et puis pas mal de logements sociaux, beaucoup d'appartements vides » (E3, l. 160-164).

« Et puis à la Côte Sainte-Catherine on a un tissu associatif, on veut en profiter du tissu associatif pour les intégrer le plus rapidement possible pour faire en sorte que dans l'histoire générale qu'on raconte ils se fixent sur le territoire parce qu'on tient à ce qu'ils se fixent sur le territoire parce qu'ils ont les ressources » (E6, l. 248-252).

« Mais nous à partir du moment où ils sont reconnus MNA, il faut absolument assurer la scolarité, l'insertion pro etc. et la Côte Sainte-Catherine c'est vraiment pour nous le quartier idéal. » (E5, l.592-594)

- **Des difficultés sociales prégnantes des habitants**

Comme indiqué dans la première partie, la Côte Sainte-Catherine est un territoire où les difficultés sociales sont fortement présentes. L'accompagnement des MNA, mis en place par les différentes structures les hébergeant, peut poser de nombreuses questions aux habitants.

Un autre aspect faisant consensus dans les différents discours relevés, tant chez les habitants que chez les professionnels, sont les difficultés sociales des citoyens de la CSC. Les mineurs non accompagnés bénéficient d'un accompagnement au titre de l'aide sociale à l'enfance, et ont de l'argent de poche. Une nouvelle fois, le flou entourant ces jeunes favorise l'incompréhension des habitants lorsque ces derniers voient les MNA avec des appareils high-techs par exemple. Les représentations sociales de certains individus, s'engouffrent dans ce vide et les habitants se questionnent sur la provenance de ces objets. Comment un jeune migrant peut-il avoir un téléphone dernière génération ? Est-ce de l'argent volé ? Issu de divers trafics ?

« Pour eux t'as juste 20 blacks qui viennent bouffer gratos et dormir gratos. Et les commentaires que t'entends c'est : comment ça se fait qu'ils ont le dernier téléphone à la mode alors que nous on n'arrive même pas à se payer un abonnement » (E4, l. 119-122).

« Mais c'est toujours difficile, moi j'ai travaillé dans d'autres structures, qui accueillait aussi des personnes étrangères, ça a toujours été extrêmement difficile de s'installer. Pourquoi ? Parce qu'on aménage aussi avec du mobilier neuf, avec de l'électroménager neuf, etc. J'ai toujours demandé quand on déménageait que ça se fasse vite et souvent emballé. Parce que dans le quartier faut bien aussi que les agents, de l'équipe où les jeunes, se rendent compte que tout ce qu'on installe dans les appartements, certaines personnes dans le quartier ne l'ont pas. Et je comprends aussi, à un moment, qui il y a un ras-le-bol, on les prend en charge, ils ont tout, ils ont mieux que nous » (E5, l. 159-166).

Les habitants verbalisent leur sentiment d'injustice face à l'accompagnement et les moyens mis à disposition pour les mineurs non accompagnés, par le conseil départemental.

« Là j'ai encore un petit truc, c'est que ces gens-là, ces jeunes-là, c'est que quand on les voit ils sont mieux habillés que nous. Ils ont la technique, les machins high-techs mieux que nous ! Ils ont des iPhones, des téléphones, faut voir, il y en a un il en avait deux dans les mains ! Bah moi j'ai déjà du mal à m'en payer un, à peu près potable, mais eux non ! Puis c'est des vêtements de marque [...] quand on voit des jeunes ou des familles qui ont du mal à se procurer aussi bien de la nourriture que des vêtements, même un téléphone qui va au lycée ou n'importe quoi, moi ça me fait mal qu'on donne à ces jeunes-là, la possibilité d'avoir tout ! Des écrans perfectionnés, de télévision, faut voir tout le matériel qu'ils ont ! » (EG1, A1, l. 454-465)

« Bah ça fait que si tu mets des jeunes mineurs non accompagnés dans un quartier où les gens galèrent déjà, les gens qui galèrent, qui sont au RSA, qui galèrent avec leurs deux gosses, qui sont tout seuls, sans vouloir viser les gens présents, quand ils voient ça, ils sentent une injustice ! Ils disent pourquoi eux ils y ont le droit et pas moi ? C'est aussi simple que ça, et je parle aussi bien pour des blancs que pour des noirs, des Maghrébins, etc. c'est le monde à l'envers. » (EG1, A9, l.915-920)

2) La présence en groupe de ces adolescents

Une autre donnée importante issue des corpus est la présence groupale des mineurs non accompagnés. Il convient ainsi de la mettre en relief et de l'interpréter.

a) Un attroupement des jeunes en bas des blocs et des MNA qui restent entre eux

Il apparaît que la majorité des mineurs non accompagnés se regroupent en bas des appartements où ils habitent, créant un phénomène de « bande » dans un environnement où la rénovation urbaine n'est pas présente. Cette présence groupale, mise en relief par l'intégralité des corpus, associé à un bâti relativement ancien, peut faire quelque peu peur aux habitants.

« Ils restent quand même assez, assez ancrés, près de nos bâtiments [...], on va dire que certains vont s'engager vers les autres bâtiments, ont d'autres connaissances etc. mais c'est vrai que moi je dirai qu'ils ont tendance à rester vraiment, dans les 3, 4, 5 bâtiments autour de chez nous » (E5, l. 525-529)
« Ils sont beaucoup devant l'immeuble car pour moi cet été, ils sont beaucoup dehors mais aussi ils ne sont pas dans des activités, mais ce qu'on dit sur les mineurs non accompagnés se dit aussi sur les mineurs. » (E6, l. 388-391)

La parole du dernier professionnel, directeur du CIAS, questionne sur la participation des MNA aux différentes activités du quartier, nombreuses grâce au tissu associatif. Toutefois, certains professionnels plus ancrés dans le quotidien des MNA contrastent ce propos. Le collège, les clubs de sport de la ville et les installations du quartier (city-stade, centre social) sont vecteurs d'une intégration et d'un mélange entre jeunes du quartier.

« Le DAMIE ça fait deux ans que ça existe, ils ont peut-être pris des dispositions pour faciliter justement ces intégrations individuelles quoi. Il y a peut-être des jeunes qui sont inscrits dans des clubs de sport je ne sais pas, je suis de loin quoi. » (E4, l. 426-429)
« On ne veut pas les laisser non plus, à vaquer, sorties libres régulièrement. Il faut aussi qu'ils soient occupés et justement, le fait de participer à ces activités c'est aussi, rencontrer les jeunes du quartier, faire connaissance etc. » (E5, l. 483-485)

Ce qui ressort de l'ensemble des professionnels interrogés, est ce constat unanime : les adolescents restent entre eux la plupart du temps, dans le quartier, à l'école, lors d'activités de loisirs.

« Moi je les vois ils sont généralement par 10, donc c'est par groupe déjà, et puis on les voit, on va dire de manière cloisonnée, ou ça va être tous devant le bloc, ou tous au city mais pareil, ils sont 15 donc du coup les autres ne s'intègrent pas forcément avec eux » (E3, l. 395-398).
« Les gens se regroupent entre ceux qui se reconnaissent entre eux le plus, donc au départ ils se baladaient beaucoup en groupe, t'avais des petits groupes de 3, 4, 5, 6. C'était très rare d'en voir un en individuel » (E4, l. 396-398).

Les habitants relèvent eux aussi une présence des MNA en groupe.

« On s'est retrouvé dans des rues, dans des quartiers, des micros-quartiers comme je dis toujours, c'est qu'on en a mis 15 là, d'un seul coup, en paquet, on en a mis là à Jean Moulin une trentaine, on en a mis aux Vosges, 15, on en a mis aux Flandres, 20 » (EG1, P1, l. 648-650).

Concernant les « p'tits médiateurs », les interviewés verbalisent la visibilité groupale des mineurs non accompagnés.

« Ils avaient déjà emménagé mais il y en avait qui revenaient, c'est-à-dire qui venaient encore, et quand moi je suis passé ça m'a surpris un peu parce qu'ils étaient pleins, mais vraiment pleins, il y avait plein de groupes » (EG2, P2, l. 497-500).

- **Vers une normalisation des rassemblements ?**

Néanmoins, pour les différents corpus, cette présence est légitime du fait de leur vécu et de leur similitude, ces derniers ayant pu avoir des parcours similaires.

« Parce que souvent il y a une communauté, je veux dire ils ont un peu le même vécu, ce n'est jamais le même mais c'est similaire les histoires, le parcours pour arriver en France, ils ont vécu des choses un peu pareilles, ils se retrouvent, ils ont le même profil, des jeunes blacks, ils ne connaissent pas la France, ils viennent d'arriver ils ont subi, dans leur histoire etc. les parcours, donc ils sont en groupe ça les rassure c'est normal c'est humain » (E4, l. 389-394).

Cette présence en groupe peut être aussi légitime aussi pour les enfants.

« S'il y a des personnes racistes, ils ne peuvent pas vraiment se confier à eux, et alors qu'il a des personnes, des migrants aussi qui viennent d'arriver, et ben ils peuvent comprendre parce que ce sont leurs histoires à eux aussi, ils sont partis de leur pays parce qu'il y a la guerre parce qu'il n'y a pas à manger, pour X mille raisons, mais du coup, ils restent en groupe de migrants on va dire, parce que les autres ils vont comprendre, c'est-à-dire c'est leur histoire aussi, donc ils peuvent comprendre ce que l'autre il ressent » (EG2, P1, l. 823-829).

Cependant, un tel rassemblement n'est-il pas favorisé par l'hébergement de ces jeunes, ces derniers vivant en communauté au sein de la même structure, au même endroit ? La question de l'espace et de son appropriation, de la proximité de l'hébergement de ces adolescents, est, me semble-t-il, au cœur de cette problématique. Que se passerait-il si ces jeunes encadrés par l'ASE vivaient à différents endroits du quartier ?

b) Une image négative de ce public en lien avec la visibilité de groupe

Il n'empêche que cette présence groupale impressionne les différents habitants, laissant place à de nombreux fantasmes. Pour quasiment l'intégralité des personnes interrogées, cela nuit à l'image des mineurs non accompagnés sur le territoire.

Le fait de rester en bas des blocs pourrait favoriser les représentations des habitants vis-à-vis de ces jeunes.

« Il faut juste ne pas les laisser en bas des bâtiments, parce qu'à chaque fois on va dire qu'on a un amas de jeunes en bas du bâtiment ça y est on est dans les trafics, on est les, machin, voilà. » (E5, l. 551-553)

Selon les professionnels, le fait que les mineurs non accompagnés restent entre eux biaise leur image aux yeux des habitants du quartier.

« Ça ne va pas aller en améliorant leur image (rire) le fait qu'ils restent tous ensemble dans leur coin ça ne va pas aider la population à les intégrer » (E2, P1, l. 609-610).

Ce phénomène pouvant provoquer de la peur ou des représentations chez certains.

« Vu que ces petits jeunes sont regroupés, cet effet de groupe fait assez peur au final aux habitants qui ne vont pas aller discuter d'entrée avec ces jeunes, ou les plus audacieux on va dire, pas les plus courageux mais les plus curieux peut-être aussi » (E3, l. 204-207)

« Bah ça fait des aprioris, des peurs, des fantasmes, c'est évident, quand t'es dans un quartier ou t'es habitué à voir les mêmes têtes, ou t'as subi, fin c'est pas le mot, mais t'as vécu, subi dans le sens où ils l'ont peut-être subi, mais en tout cas les vagues comme ça de différentes immigrations [...] forcément les gens s'attendent au pire et la tu vois arriver 20 blacks hébergés, des jeunes en plus, donc en pleine santé, qui se balade en bande, alors les mecs qu'est ce qui se passe ? Ils flippent quoi ! T'ajoutes à ça tout ce qui se passe, autour du terrorisme en ce moment où les choses internationales on va dire, des problèmes mondiaux, bah voilà, des aprioris, des fantasmes, du racisme. » (E4, l. 99-109)

Les habitants indiquent ainsi que cette présence de groupe influe sur l'image que les gens se font des MNA. La couleur de la peau aussi.

« C'est malheureux à dire mais c'est par la couleur qu'on voit l'importance que ça a pris de venir sur le quartier. Je parlerai d'invasion. C'est un peu ça, ce n'est pas péjoratif ce que je dis, c'est ce que je vois. [...] Ça crée une mauvaise image des jeunes et une mauvaise image du quartier » (EG1, P1, l. 825-831).

« La première fois que je les ai vus dehors, devant le foyer, ils étaient en groupe et il y avait la police. Première fois on m'a dit t'as vu là-bas ce qu'il se passe ? Et voilà. Il y avait la police, il y avait des ennuis, donc la première image que moi j'ai eue c'était : qu'est-ce qu'ils viennent faire ici si c'est pour faire n'importe quoi » (EG1, P7, l. 617-620).

La couleur de peau pouvant aussi jouer sur ce que ressentent les enfants.

« Je sais pourquoi en fait ils croient que c'est un attentat, parce qu'on ne voit pas souvent des personnes en groupe de couleur noire » (EG2, P3, l. 545-546).

Tant les habitants que les professionnels n'hésitent pas à employer les termes « d'invasion » ou de « présence massive » de ce jeune public sur la colline barisienne. Il convient d'ajouter que c'est la première fois qu'un public d'Afrique subsaharienne arrive sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine. Il semblerait que le regroupement de ces personnes interroge les habitants, de plus, quelques acteurs associent aussi la couleur de la peau de ces adolescents. Cette « somme » d'éléments nourrit à mon sens certains fantasmes et représentations sociales de tout un chacun.

Par ailleurs, cette visibilité au sein du quartier mais surtout ce regroupement évoque chez les enfants des images négatives.

« Comme il y en a beaucoup, peut-être ils vont croire que par exemple c'est des, je ne sais pas moi, peut-être des attentats » (EG2, P2, l. 508-509).

« Comme je l'ai dit tout à l'heure, les habitants ils vont penser qu'ils vont attaquer comme il y a la guerre entre eux et d'autres ils vont penser qu'ils vont attaquer en groupe, pas qu'un seul, ils se sont

mis la règle, ils vont attaquer tous en groupe comme ça, ça va être plus facile, ils pensent ça, ou alors ils vont aller vendre du shit ensemble ou alors faire des attentats » (EG2, P2, l. 835-839).

Dans ce cadre, la parole des enfants fut intéressante, car plus spontanée. En effet, un enfant en particulier exprimait que le fait que ces jeunes soient nombreux, rassemblés, pouvait laisser croire à bien des choses à leur propos. Par exemple : ils pourraient réaliser des attentats. Il convient, me semble-t-il, de mesurer la puissance de ces mots, car l'enfant était tout à fait sérieuse dans sa prise de parole. Ainsi, il semblerait que ce rassemblement des MNA nourrit et cristallise très fortement l'imaginaire.

Les enfants insistent aussi sur la visibilité, non pas de groupe, mais plutôt quant à l'apparence des mineurs non accompagnés.

« Et, aussi, peut-être à leur façon de s'habiller peut-être, ils pensent, par exemple tu vois ils ont un bonnet, des fois ils ont les habits comme nous un peu normal, ils mettent beaucoup de couches, on dirait peut-être qu'ils cachent quelque chose en dessous d'eux » (EG2, P2, l. 530-533).

De plus, il semblerait que l'actualité récente et ce que les enfants entendent dans leur quotidien peuvent rythmer le cheminement de cette pensée. Il est possible qu'il apparaisse un lien entre la présence en groupe et ces représentations qu'ont les enfants et les habitants d'un public africain, regroupé, avec des caractéristiques spécifiques. Ainsi, il se pourrait que la couleur de peau, associée à la tenue de ces jeunes ainsi que la présence groupale, entre autres, puisse nuire à leur image et nourrir des fantasmes.

En conclusion, cette visibilité, comme indiqué précédemment, pourrait être une cause de l'échec de l'intégration de ces jeunes sur le territoire comme l'indique un membre du conseil citoyen.

« Quand on parle d'échec d'intégration, c'est ça ! C'est ce genre de phénomène qui fait l'échec d'intégration, de qui que ce soit ! » (EG1, P2, l. 896-897)

c) Une intégration contrastée ?

Comme vu précédemment, la présence des MNA est marquée par des rassemblements de ces adolescents. Associé à cela, il apparaît que ces jeunes se mélangent très peu à la population selon le conseil citoyen.

« Je trouve qu'ils sont souvent par groupes en fait, ils sont souvent entre eux donc non ils ne se mélangent pas à la population du quartier » (EG1, P6, l. 719-720).

L'intégration est aussi questionnée par l'intégralité des différents corpus. Face à ces constats, en parler, concernant ces jeunes, semble compliqué.

« le truc c'est qu'il n'y a pas d'intégration, ça ne se fait pas, les jeunes se baladent il y en a de temps en temps qui viennent à l'AMP, il y en a qui participent à des trucs collectifs avec le centre social mais je pense que c'est au service du DAMIE justement d'aider ces jeunes à s'intégrer, en s'appuyant sur les assos qui existent déjà et en faisant participer les habitants du quartier pour justement éviter les fantasmes, dédramatiser, et pis avoir une opinion positive de ces mecs, la plupart c'est quand même des mecs, avec qui tu peux te marrer, sympa, discuter qui ont envie de s'en sortir etc. ce ne sont pas des gros trafiquants de drogue qui mangent des enfants » (E4, l. 223-230).

Toutefois, ces enfants de l'ASE peuvent se mélanger avec d'autres adolescents de leur âge.

« Moi je trouve qu'ils se mélangent, par exemple au collège, et j'en vois en dehors du collège et pas qu'entre noirs entre guillemets mais des collégiens qui sont dans leur classe et qui habitent à la Côte, et là tout bêtement à la Côte il y a des city stade, il fait beau, ils font des city et il y a d'autres gens qui arrivent et souvent, leur petit groupe devient de plus en plus grand moi ça je l'ai vu de mes propres yeux. Donc je pense que certains arrivent à se mélanger, d'autres restent entre eux. Je sais que là-bas au city à côté du collège Prévert, souvent il y a du mélange. » (EG1, P8, l. 778-784)

L'intégration dépend de chaque individu. Certains jeunes MNA sont enclins à se mélanger avec d'autres adolescents du quartier en adoptant une attitude d'ouverture. Elle peut aussi être questionnée au niveau des habitants, où encore une fois, la démarche est en fonction de chaque individu et de la place qu'il peut donner à ce nouveau public sur le territoire. Dans l'intégralité des discours relevés, il appartient à chacun de discuter ou non avec ces jeunes. L'effort d'intégration émanant assurément des mineurs mais dépend aussi des habitants du quartier.

Aussi, l'école est un facteur important dans leur intégration. De plus, celle-ci se fait au gré du temps.

« Je pense qu'ils sont tous scolarisés, enfin la plupart sont scolarisés, donc on les voit quand même moins trainer que pendant un moment, pendant un moment on les voyait trainer en bande mais je pense que c'étaient ceux qui arrivaient qui n'avaient pas encore de solution, il n'y avait pas d'activité là, petit à petit tu vois, sans rien faire, sans volonté d'intégration, petit à petit l'intégration elle se met en place quand même. Tu vois, ils prennent leurs marques, ils vont à l'école, ils commencent à rencontrer des jeunes, à avoir des amis tout ça donc, ils vont sortir un peu aux mêmes heures et petit à petit ça se tisse. J'ai l'impression d'en voir moins des groupes de blacks qu'il y a quelques mois encore. » (E4, l. 377-385)

Cette intégration s'effectue avec plus ou moins d'accompagnement en fonction de l'âge et de la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

« Et c'est vrai qu'on a un brassage de ces gamins-là, et c'est sûr quand ils arrivent à 14 ans on va dire que l'intégration est au fil des années est bien préparée, l'apprentissage de la langue etc. la scolarité, un gamin qui arrive à 17 ans ½ on a 6 mois pour lui trouver effectivement une orientation et ce n'est pas toujours évident et de là justement entre eux je veux dire il y a des caractères, on a des caractères plus... comment je pourrais dire ? Plus imposant. » (E5, l. 430-434)

Enfin, une personne interviewée indique la nécessité de se sentir intégrée à un quartier avant de pouvoir intégrer d'autres personnes à celui-ci. Est-ce réellement le cas pour quelques habitants du quartier ?

« Après ça va de pair, y a cette notion-là. Sur la question de l'appartenance à un territoire, de l'identité territoriale, y a un concept d'identité territoriale y a un travail qui est mené dans l'idée que ça va de pair avec l'acceptation des migrations c'est-à-dire qu'on accepte d'autant plus l'arrivée de l'autre que l'on a le sentiment d'être intégrée sur son territoire » (E6, l. 124-128).

Ce même professionnel vient ainsi questionner l'éducation à la pensée complexe sur le quartier de la CSC qu'il met en lien avec le sentiment d'appartenance des habitants au territoire. Il semblerait que la majorité des habitants ne soit pas intégrée au quartier. À cet effet, qui est véritablement exclu du territoire de la Côte ?

« Les gens ne l'entrevoyent pas mais c'est parce qu'on ne les a pas éduqués à la pensée complexe, la vie n'est pas aussi simple, la géopolitique internationale ce n'est pas aussi simple, l'histoire de l'humanité n'est pas aussi simple et c'est ça qui nous manque. Si on veut faire en sorte que les mineurs non accompagnés soient accueillis sur un territoire il faut 2 choses, c'est assurer le fait que les gens aient le sentiment d'appartenir à leur territoire et sa destinée et qu'on ait fait une vraie éducation à la complexité. » (E6, l. 286-292)

3) Une interaction variée entre les MNA et l'environnement de la CSC

Bien que disparates, les échanges entre les mineurs non accompagnés et les habitants du quartier sont une caractéristique importante émanant des différents corpus.

a) Des échanges nuancés

Pour quelques professionnels du quartier, les mineurs non accompagnés n'ont pas eu d'interaction avec le reste du micro territoire.

« Il n'y a pas cet échange-là pour justement, connaître un peu ce que les autres ils ont vécu, comment ils vivent, ce qu'ils voudraient, il n'y a pas d'échanges comme ça. » (E4, l. 275-277)

Toutefois, comme évoquées précédemment, des relations peuvent être nouées avec des adolescents de leurs âges.

« Non du tout, non non, plus avec les jeunes de leurs âges, je vois Cissé par exemple, qui est au lycée à Zola il y a des petits jeunes de son école qui viennent chez eux boire un thé ou quelque chose comme ça » (E2, P2, l. 279-281).

Un aspect important relevé par la cheffe de service du DAMIE est que les jeunes peuvent souvent changer, du fait de leurs prises en charge par les dispositifs de protection de l'enfance et l'afflux important des jeunes migrants.

Ainsi, lors de chaque nouvelle arrivée, il convient d'expliquer les modes de fonctionnement du quartier. Cela peut prendre du temps, selon la plus ou moins grande réceptivité des adolescents.

« Le groupe change aussi, donc on a des changements de profils aussi au niveau de, de nos résidents, et certains vont plus facilement vers l'extérieur, d'autres moins. » (E5, l. 493-495)

La majorité des professionnels dits de « terrain » ont quant à eux, eu au moins une fois un contact avec les MNA. La difficulté de la langue est aussi une barrière pour ces derniers. Se faire comprendre d'autrui apparaît compliqué pour quelques-uns. Cette difficulté que connaissent a priori les jeunes africains, peut être une explication d'une absence d'interaction avec autrui.

« Moi oui forcément sur des activités, sur des moments un peu plus à la cool comme je dis, sur des moments d'ouverture d'un local spécifique jeune où là les discussions c'est de l'informel donc les jeunes sont vraiment là justement pour discuter entre eux, avec moi, donc oui j'ai l'occasion de parler avec eux et même moi, en ayant cette occasion de parler avec eux, c'est difficile d'établir un vrai dialogue parce qu'il y a toujours ce problème de la langue pour eux, ils le sentent, on a beau leur poser des questions, généralement ça va être du oui, non, ils vont vraiment avoir du mal à s'exprimer et à s'expliquer, donc du coup ils vont pas rentrer dans un grand échange quoi » (E3, l. 190-197).

Pour les enfants, les MNA dialoguent aussi avec d'autres habitants du quartier, en l'occurrence, certains adolescents de celui-ci.

« Bah je pense qu'ils ne traînent souvent pas qu'en groupe, ils traînent aussi avec les adolescents des fois je les croise et ils traînent avec les autres, ils parlent aussi avec les autres » (EG2, P2, l. 656-658).

Un habitant le relève aussi.

« On a souvent aperçu ces personnes, moi je les ai aperçues en train de jouer au football, devant leur immeuble, et mon épouse se promène très souvent autour de la Côte avec ma chienne et a eu des contacts avec eux qui ont été tout à fait aimables, amicaux, et même des discussions en parlant du chien, en parlant de la pluie et du beau temps, sans problèmes particuliers » (EG1, P2, l. 134-138)

Les « P'tits Médiateurs » indiquent que les échanges dépendent aussi des personnes.

« D'un côté oui parce qu'il y a des personnes elles sont super sympas, elles se font des nouveaux amis, c'est-à-dire il y a des nouvelles personnes qui arrivent, elles vont aller vers eux, mais il y a des personnes d'un côté elles n'aiment pas le changement, elles n'aiment pas les personnes différentes » (EG2, P1, l. 728-731)

Ils émettent aussi le fait que les MNA ne sont pas forcément obligés de se mélanger, du fait de la réaction des habitants ou tout simplement de leur caractère.

« Ils ne sont pas obligés de se mélanger à la population parce que quand ils voient toutes les personnes racistes ça les décourage, en plus, il y en a qui peuvent être timides » (EG2, P1, l. 783-785).

Quelques habitants de la CSC indiquent qu'ils ne se mélangent pas entre eux, ayant seulement quelques mètres qui les séparent et ceci depuis des années.

« C'est juste pour dire qu'il est parfois déjà difficile entre les habitants, de la Côte Sainte-Catherine, je répète blancs entre guillemets, de se mélanger entre eux, de faire la fête des voisins entre eux, n'allons pas chercher l'étranger pour se mélanger puisqu'entre nous on a déjà du mal à se mélanger, mixité sociale... » (EG1, P2, l. 797-800).

Ainsi cela pose la question du mélange avec les mineurs non accompagnés. Est-ce réellement possible au regard des constats énumérés par un membre du conseil citoyen ? La majorité des habitants du quartier n'ont pas échangé avec les mineurs non accompagnés installés sur le QPV. Cependant, un habitant avoue qu'entre eux, les habitants ne se côtoient pas spécifiquement non plus. La question des relations entre les individus dans le quartier peut être posée. Ce n'est donc pas une spécificité propre aux mineurs non accompagnés. La majeure partie du temps, les adolescents sont à l'école, cela pose alors la question de l'interaction des personnes, les jeunes n'ayant probablement pas la possibilité de rentrer en contact avec les habitants.

« Moi j'habite la rue de champagne, j'habite au 7 eux ils habitent au 9, je ne les vois pas ! Je les entends mais je ne les vois pas. Alors c'est difficile de faire une discussion avec des gens qu'on ne voit pas ! Parce qu'ils sont à l'école ou je ne sais pas où ils sont... Je les vois avec les sacs ! » (EG1, P1, l. 553-556)

b) Une relation au voisinage compliquée

Associé à la méconnaissance de ce public et de sa présence, les relations avec le voisinage se sont avérées conflictuelles lors de l'arrivée des MNA sur le quartier dans des logements où le taux de vacance est élevé. En effet, de nombreux locataires se sont plaints de nuisances sonores et de l'oisiveté des jeunes. Le flou régnant autour de ce public et l'absence d'information a probablement nourri ce phénomène, accentuant l'absence de discours entre les voisins des MNA et ces derniers.

« Les locataires nous ont contactés concernant des problèmes de voisinage et une locataire en particulier et on n'a pas vraiment eu trop eu le temps nous au niveau de la médiation d'intervenir directement puisqu'en fait cette personne a fait appel un petit peu à tous les partenaires : direction générale, préfecture, maire, etc. Ce qui fait que ce dossier-là en particulier est traité par la direction générale avec le service médiation malgré tout et donc dans ce cadre-là effectivement on a eu des problèmes de voisinage, problèmes principalement de nuisance sonore et d'adaptation à des jeunes qui sont arrivés et qui ont fait plus de bruit dans un bâtiment qui était relativement calme » (E1, P2, l. 38-46).

« Déjà les logements étaient vides, je pense qu'en dessous, ils étaient bien tous tranquilles et pis là on arrive, je parle encore d'arrivée massive, et on a fait peur et on a certainement changé un peu le quotidien de leur vie quoi. » (E5, l. 386-389)

L'explication du personnel de l'OPH et le discours de la cheffe de service du DAMIE, laissent penser que le fait que les habitants ne soient pas au courant de l'arrivée des MNA, et/ou le manque d'explication de leur présence s'est avéré problématique et a occasionné des tensions entre les voisins.

Face à cela, la structure a mis en place une réunion avec les habitants, à laquelle peu de personnes ont participé. Il semblerait qu'une personne n'aura pas forcément l'envie de se mélanger avec des individus qui ne souhaitent pas sa présence. Cette réunion est arrivée peut-être un peu tard, à un moment où les tensions étaient visiblement vives et présentes.

« À la base le SEISAAM avait prévu de faire une réunion avec les locataires pour leur expliquer la démarche des mineurs non accompagnés et leur expliquer tout ça dans le cadre d'une petite réunion avec un café etc. mais dès qu'ils sont arrivés il y a eu des problèmes de voisinages ce qui fait que quand ils ont prévu cette réunion les locataires étaient déjà un peu excédés par les nuisances et n'ont pas eux, intégrés, n'ont pas voulu participer à cette réunion avec l'organisme. » (E1, P2, l. 125-131)

Les propos précédents se manifestent par l'absence de personnes à la réunion mise en place par la DAMIE avec les locataires de leur appartement. Toutefois, est-ce que les habitants seront enclins à se mélanger ou entrer en interaction avec des individus qui visiblement les dérangent ? Il semblerait que cela peut être compliqué.

Néanmoins, ces relations semblent s'être améliorées depuis une rencontre entre le personnel de l'OPH et les responsables du DAMIE, preuve qu'une réunion orchestrée au préalable aurait pu être bénéfique et ainsi éviter ces problèmes ?

« Depuis qu'on s'est rencontré, chacun vit dans son appartement, ils sont 5 et 6 et chacun fait à manger dans son appartement et donc il y a plus les nuisances de sortir, d'aller d'un appartement à un autre au moment du repas, ça c'était... et au-dessus pour la locataire qui se plaint principalement c'est un bureau, là, elle ne peut pas faire autrement quand elle reçoit du monde, elle peut dire aux gens de retirer ses chaussures. Après nous on est un peu aussi dans la médiation à dire il faut que chacun mette aussi de l'eau dans son vin » (E1, P2, l. 256-262).

c) Un comportement disparate des gens à l'égard des MNA

Un aspect mis en relief est le fait que l'attitude des habitants est disparate face à ces individus, le comportement des uns et des autres dépendant de la sensibilité de chacun face à ces adolescents.

« Ben il y en a qui peuvent penser que ça va bien parce que ce sont des jeunes qui sont gentils et qui font de mal à personne après c'est dans la tête des gens pis il y en a d'autres qui certainement, ça dérange. Vous savez nous on sait pas on est pas dans la tête des gens, on a déjà du mal d'être dans la nôtre (rire) c'est compliqué de savoir, on aura des gens qui seront extrêmement agréables parce qu'ils n'auront aucune barrière de culture, pas du tout raciste, et pis d'autres, ceux-là ils voudront pas du

tout les voir parce que voilà, la France faut qu'elle reste fermée, c'est que des Français, c'est que des gens bien... ils seront partout quoi » (E2, P2, l. 485-492).

De plus, au regard de la méconnaissance des habitants du quartier à l'égard des MNA et de la raison de leur présence, la spécificité des adolescents au sens large, accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, peut favoriser l'incompréhension.

« Donc va leur expliquer que ce sont des mineurs, et qu'en France on aide les mineurs, ça ils ne comprennent pas. Ils ne sont pas mineurs, ils font 1m90, ils ont de la barbe, va leur expliquer qu'après tu fais des tests pour justement faire un tri, ce n'est pas le beau mot... prouver qu'ils sont mineurs, ça ils ont du mal à comprendre, qu'après ils vont être hébergés autre part, ça ils ne comprennent pas » (E4, l. 115-119).

Les enfants observent que sur le quartier, des commentaires fusent sur le groupe des mineurs non accompagnés.

« Le monsieur devant le carrefour il est toujours avec des personnes, ils forment un petit rond, il parle, on les entend parce qu'ils crient, ils disent ouais c'est des vendeurs de shit, de marijuana et tout » (EG2, P1, l. 389-391).

« Le monsieur je ne sais pas s'il est là, mais en tout il dit ouais en plus on leur donne de l'argent quand ils arrivent, on leur donne 80 € par personne, ceci, cela » (EG2, P1, l. 416-417).

Néanmoins, les commentaires de ce groupe de personnes sont-ils avérés ? De plus, quelle influence cela peut-il avoir sur les enfants du quartier ayant surpris ces paroles ? La réceptivité qu'ont les personnes au travers de ce que chacun transmet est à prendre en compte. Aussi, les conséquences que cela peut avoir sur le micro territoire et les schèmes de pensée que cela peut procurer est une donnée à ne pas omettre.

4) Une remise en cause des structures qui accompagnent les mineurs non accompagnés

Autre thème saillant des différents corpus, est le questionnement entourant les établissements prenant en charge les MNA.

a) Un encadrement du DAMIE qui pose question

L'aspect structurel est une donnée qui revient avec insistance. Toutefois, évoquer les établissements qui accueillent les MNA n'était pas un point que j'avais soulevé précédemment. Ce n'était pas non plus un thème sur lequel je pensais m'attarder. Cependant, il convient de l'évoquer, au vu de certaines récurrences dans le discours des membres du conseil citoyen et des professionnels.

La Meuse est un territoire où il peut s'avérer compliqué de recruter des travailleurs sociaux, personnel devant prendre en charge les MNA.

« C'est des petits jeunes qui sont voués à eux même, et ils en ont profité, donc si on met un boulanger qui fait faire éducateur ça va peut-être être difficile, si on met une femme de ménage qui s'occupe de ces jeunes, ça va être dur, je pense que c'est vraiment ça ce problème, le gros gros problème, parce que même nous on a ces soucis d'organisation de gestion, avec eux, ils viennent mais il n'y a pas d'éduc on se demande où sont les éducateurs qui gèrent, comment c'est géré... Donc ces jeunes-là n'ont pas l'opportunité vraiment de venir s'expliquer » (E3, l. 222-230).

« Ils ont été beaucoup isolés, les coordinateurs sont passés, je ne sais pas combien il y en a eu, je pense qu'il y en a eu 3 ou 4 en deux ans. Donc c'est quand même énorme » (E4, l. 463-465).

En lien avec cette difficulté avérée dans le département, au travers de ces témoignages, il semblerait que la précipitation de la mise en place du dispositif d'accompagnement a pu entraîner un recrutement rapide de travailleurs sociaux.

À cet effet, il convient d'ajouter que ce public est relativement nouveau sur le département. La mise en place de l'accompagnement de ces adolescents étrangers, spécifique, au regard de leur parcours et la singularité du public des mineurs non accompagnés, demande, me semble-t-il, du temps afin d'effectuer un accompagnement adapté.

« Tu ne peux pas en 3 mois créer quelque chose, donc c'est bien que c'est difficile à gérer, et des éduc j'en connais quelques-uns qui ont été là-bas, ils ne sont pas restés parce que c'est difficile, t'as des jeunes blacks qui ont vécu des trucs de fou qui se retrouvent avec des éduc qui font une tête de moins qu'eux qui sont jeunes diplômés, qui ne savent pas gérer les conflits, ou mettre les distances nécessaires donc ouais ça été surtout l'équipe d'encadrement mais encore une fois je ne jette pas la pierre au DAMIE c'est pas évident, il faut que ça se mette petit à petit » (E4, l. 466-472).

b) Un accompagnement éducatif remis en cause

La prise en charge mise en place par la structure est questionnée du côté des professionnels, surtout de terrain (éducateur spécialisé, animateur socioculturel).

« Je ne comprends pas, que justement il y ait 20 jeunes comme ça qui soient accueillis, et puis qu'au final on ne se donne pas les moyens de les accueillir comme il faut, à un moment donné c'est aussi ça qui a engendré tout ce qui peut se passer, tous les échos, tous les ragots, tous les machins parce que si ces petits jeunes sont bien encadrés dès le début, et ben je pense que ça ne se passe pas du tout comme ça suit son cours en ce moment » (E3, l. 218-222).

L'accompagnement global qu'effectuent les structures interroge les habitants. Les pratiques éducatives des travailleurs sociaux sont largement remises en question par les différents professionnels interrogés mais aussi par les habitants au travers des pratiques éducatives. Du côté des membres du conseil citoyen, le discours semble plus tranché.

En effet, en lien avec les données relevées, ces derniers pensent que l'accompagnement effectué n'est pas bien fait. La méconnaissance du public et de l'association venant à mon sens accentuer ce phénomène.

« Mais je pense que l'accompagnement n'est quand même pas bien fait. Sur qu'on n'a pas l'impression qu'il y ait un accompagnement, ils sont livrés à eux même. » (EG1, M3, l. 235-236)

« Je ne sais pas comment c'est géré, donc c'est pour ça que je disais que c'était du grand n'importe quoi » (EG1, P5, l. 475-476).

Toutefois, une question peut légitimement se poser. Sont-ils conscients de tous les éléments du milieu environnant, les obstacles rencontrés par les MNA mais aussi la structure dans le cadre de son développement ?

Un manque de temps est relevé par un professionnel, éducateur spécialisé, membre du conseil citoyen.

« C'est vrai qu'on n'a jamais croisé les éduc, on croise les jeunes on les voit qui vont à l'école, on les voit qui vont sur du foot ou des choses comme ça mais on croise jamais les éduc parce que je pense qu'ils n'ont pas le temps, que ce soit les chefs ou les équipes éducatives, on n'a pas le temps de les croiser parce que déjà nous on a pas forcément non plus le temps parce qu'on est toujours à fond et eux n'ont pas forcément le temps non plus » (EG1, P10, l. 679-684).

Un ancien travailleur social du DAMIE relève une prise en charge très spécialisée de ces jeunes.

« Les collègues sont sollicités par 1 ou 2 MNA qui font tellement le bazar que tu peux en prendre qu'un à la fois, tu vas faire les courses personne ne veut t'aider, alors que dans une MECS, les enfants vont venir avec toi ! Là tu te retrouves à faire les courses tout seul avec 7 caddies, t'es obligé de déposer les caddies à l'accueil de revenir et en revenant le soir tu te fais engueuler par les autres jeunes car ils n'ont pas leur apprentissage en claquant des doigts ! Ils viennent te voir et disent maintenant tu vas me faire ma lettre de motivation, mon cv... Ils font ce qu'ils veulent ! Il n'y a pas d'acculturation, c'est 0. Pour moi c'est du travail de merde. » (EG1, P9, l. 899-907)

Cet ancien travailleur social du DAMIE livre un exemple de l'accompagnement qui peut être effectué au sein de la structure. Au regard de ses commentaires, la motivation des éducateurs et le turn-over qui peuvent être mis en place sur ce secteur peuvent être questionnés, ayant ainsi, une incidence sur l'accompagnement des jeunes.

« Moi je pense que dans une structure où les professionnels n'arrivent pas à, s'ils ne partent pas immédiatement quelques jours après avoir été recrutés, n'arrivent pas à tenir en moyenne quatre mois, puisque la hiérarchie ferme les yeux sur ce qu'il se passe, puisque la cheffe de service a peur de venir, peur d'être séquestrée, donc n'a plus de lien avec l'équipe, puisque la coordinatrice était en ITT pendant 5 mois et qu'on a marché en électron libre pendant autant de temps, sans bon sans rien, ça ne peut pas marcher ! Il y a un problème d'incompétence et au plus haut » (EG1, P9, l. 691-697).

Il convient néanmoins de filtrer ces commentaires via le discours de cet ancien travailleur du DAMIE, dont je ne sais s'il a quitté l'association en bon ou mauvais terme.

L'objectivité de ces propos peut être questionnée. Il aurait ainsi fallu comparer ses commentaires avec d'autres travailleurs sociaux de la structure.

c) Peu d'implication avec les partenaires du quartier

Les structures dites « de terrain », à savoir le club de prévention spécialisé et le centre social, indiquent qu'ils ne travaillent pas en lien avec les structures qui accompagnent les MNA sur le territoire. Les professionnels relèvent en effet que ce travail de collaboration et/ou de coopération est inexistant sur le quartier de la CSC.

*« On n'a pas de contact avec les éducateurs, on n'a pas de contact avec le coordinateur » (E4, l. 69-70).
« Ma cheffe, appelle le DAMIE, pour avoir un numéro du DAMIE, c'est déjà tout un sketch, donc bref. Le coordinateur, est censé rappeler ma cheffe depuis 1 mois, ça fait 3 semaines / 1 mois qu'il y a eu le l'incident. La cheffe de service de ce coordinateur, est au courant, puisqu'en fait c'est elle qui a dit à ma cheffe : oh bah bizarre il doit vous rappeler, il doit vraiment vous rappeler » (E3, l. 427-435).*

Le propos est toutefois à contraster car un travail en partenariat est tout de même mis en place sur un plan scolaire et professionnel, notamment avec la mission locale et le collègue.

« Institution scolaire, professionnelle, on bosse aussi avec la Mission Locale parce que bon il y a ceux qui arrivent avant 16 ans, donc automatiquement sont intégrés au collège, on a les plus de 16 donc c'est tous des domaines bien précis, bien pointés et bien différents » (E5, l. 425-428).

À cet effet, les professionnels du DAMIE ont peut-être priorisé cet aspect d'insertion professionnelle à celui de l'intégration sur le quartier.

« Je ne pense pas qu'il y ait eu de volonté d'intégration sinon le coordinateur, la première chose qu'il fait c'est ils appellent le centre social, l'AMP, on se rencontre à plusieurs, comment on peut les intégrer, qu'est-ce qu'on peut mettre de collectif pour eux, ça, ça n'a jamais été fait. » (E4, l. 489-492)

La situation tend à changer car au moment de l'interview avec les différents professionnels, la cheffe de service semblait disposée à établir un lien avec les acteurs du quartier.

« Là récemment j'ai eu un contact avec la cheffe de service qu'on devrait rencontrer, elle doit nous contacter, du coup on attend mais on ne peut pas dire qu'on est informé de quoi que ce soit » (E4, l. 70-72).

« J'espère bientôt travailler avec l'AMP, avec le centre social, les rendez-vous sont pris, on va faire connaissance et voir un petit peu le panel d'activités auquel nous on va pouvoir inscrire les jeunes » (E5, l. 479-483).

d) Le comportement des MNA lié à leur prise en charge

De plus, le lien avec le comportement des jeunes et l'accompagnement que peuvent proposer les professionnels du DAMIE sont fortement liés. Est à déplorer un manque de prise en charge des travailleurs sociaux.

« Ce sont des personnes qui sont serviables et gentilles, mais bruyantes ! Surtout la musique ! À trois heures du matin quand vous avez encore la musique à fond, c'est malheureux vous êtes obligés d'appeler la police, que ce soit eux ou les autres ! Mais eux par un moment c'était sans arrêt ! Et on est obligé de signaler ça à Pierre, Paul, Jacques, Martin pour savoir qui s'en occupe de ces jeunes-là. » (EG1, A1, l. 183-187)

« En conséquence on peut aussi dire qu'il y a beaucoup de délits qui sont impunis car il y a un vide juridique au niveau des MNA, on a déjà retrouvé des pains de shit, de la résine de cannabis, on a retrouvé... Des filles qui avaient attrapé la syphilis, j'ai dû inscrire des jeunes qui avaient des maladies transmissibles dans les lycées sans les informer, donc les conséquences il y en aura, si elles ne sont pas immédiates il y en aura... » (EG2, P9, l. 205-209)

Une corrélation peut-elle être interprétée entre l'accompagnement et l'image dont ces jeunes pourraient se servir ? C'est en tout cas ce que questionne l'animateur du centre social.

« Je parlais de cercle vicieux, je pense que voilà, cette image au final, on va dire que ce n'était pas de leur faute, on les a accueillis comme ça donc bref, mais au final, ils en ont un peu profité pour aussi ne pas faire la merde mais... » (E3, l. 256-259)

III) Retour sur le mémoire

L'analyse étant effectuée, je vais, dans la partie suivante, tenter de croiser l'interprétation des données avec ce qui a été rédigé auparavant. Il convient en effet d'effectuer le lien avec le cadre théorique développé, le résultat des interprétations, enfin, de réaliser un retour sur les hypothèses.

1) Retour sur le cadre théorique

Il est désormais intéressant de faire discuter le cadre théorique construit précédemment avec les interprétations émanant de l'analyse.

- **La distinction entre le « Nous » et les « Autres »**

Il a pu être mis en évidence la distinction entre le « Nous » des habitants et les « Autres » représentant les mineurs non accompagnés au travers du discours relevé (BERTING, 2001). Les habitants se questionnent : qui sont ces gens par rapport à nous ? Qui est ce nouveau groupe de personnes qui vient s'installer sur le quartier ? La distinction entre les MNA et les habitants est alors actée. Toutefois, le contenu des guides d'entretien a pu induire cette démarcation, pouvant créer une distinction entre ces deux derniers.

Ce discours est cependant à tempérer, car certains habitants souhaitent être dans un partage avec les MNA et représenter un plus grand « Nous ». Dans la majorité des retours et en lien avec mon interprétation, cette notion d'altérité, bien que non verbalisée en tant que telle, est bel et bien présente dans ce que représentent ces mineurs non accompagnés. Ils évoquent en effet « l'étranger ». Selon Belarbi, les immigrés seront perçus plutôt négativement. L'ambiguïté de la situation les entourant pouvant accentuer ce phénomène. L'attitude d'exclusion, favorisant la peur et le rejet de la personne est, semble-t-il, présente sur ce territoire. (BELARBI, 2004). Comment cela peut-il s'expliquer ? D'une part, Goffman indique que c'est simplement par une pure méconnaissance de l'individu que cela s'opère (GOFFMAN, 1975). D'autre part, il apparaît que certains habitants ne sont pas intégrés au quartier, ainsi, cela pourrait être un élément de réponse. Comment intégrer une personne si les gens déjà présents depuis un certain temps ne le sont pas ? De plus, Zermani indique dans son propos que l'empathie joue un rôle important dans l'accueil de nouvelles populations. Il peut être difficile d'adopter cette attitude lorsqu'une personne ne sent pas elle-même incorporée à un cadre de vie, comme la situation de la Côte Sainte-Catherine pourrait l'être. (ZERMANI, 2005)

Duvivier parle aussi du *marquage* qui peut être effectué en lien avec les appellations que l'on donne aux personnes (DUVIVIER, 2009). La majorité des habitants ne savent pas pourquoi les MNA sont présents sur le quartier, mais savent ou devinent cependant que ce sont des personnes immigrées. Spire, parle de l'influence que peut avoir ce terme dans l'esprit des gens. Il semble alors que cela soit le cas, les habitants étiquetant les MNA comme tel, associant une attitude prédéterminée à ces derniers.

Ainsi, les gens peuvent-ils penser avoir une position sociale supérieure ? Au travers du discours relevé, il m'apparaît que ceci peut être interprété, de manière tout à fait inconsciente, par les habitants, verbalisant le fait que ces jeunes aient des téléphones high-techs et pas eux. Cela voudrait-il dire, qu'en vertu de leur niveau dans l'échelle sociale, ces derniers ne devraient pas en posséder ? Les positions sociales hiérarchiques semblent être bel et bien présentes aussi sur ce quartier. Toutefois, peut-on parler de classe de domination ? Les dominants construisent des *mythes légitimateurs* concernant les dominés afin de maintenir une hiérarchie sociale.

À mon sens, en lien avec les éléments recueillis, je ne peux indiquer si cela est le cas sur le quartier de la CSC. Il peut être ainsi posé la question suivante : l'environnement de la CSC

favoriserait-il la dominance sociale ? (DE OLIVEIRA, P. DAMBRUN, M. GUIMOND, S, 2008). Enfin, les différents protagonistes du quartier opèrent-ils une catégorisation sociale ? Il est aussi impossible au travers des éléments recueillis, de savoir si les habitants se sentent intégrés dans un groupe de référence. Toutefois, il est certain que ces derniers catégorisent les MNA.

- **Les distances existantes entre habitants et MNA à la CSC**

Malgré la courte distance qui sépare les habitants les uns des autres, certains ne se connaissent pas ou ne prennent pas la peine de se parler (CHAMBOREDON, LEMAIRE, 1970). Cela peut être dû à une question de temps, ou d'envie. Toujours est-il qu'il existe, entre les personnes vivant sur le même palier ou au sein du même immeuble, une hétérogénéité qui ne pousse peut-être pas les gens à entrer en interaction. Cela marque le rapprochement artificiel dont parlent les auteurs. De plus, la parole de Glucksmann lorsque celui-ci indique que la société est dans une culture de l'individualisme, se confirme dans l'interprétation de ces données. En effet, l'essayiste indique que les personnes sont effrayées par des individus qu'ils ne croisent pas forcément.

Ainsi les notions qu'introduisait Simmel de distance sociale et de proximité spatiale, se sont vérifiées sur le quartier (SIMMEL, 1999). De plus, comme l'indique l'auteur, il semble que les MNA soient d'abord identifiés par leur origine : une personne noire d'Afrique subsaharienne. Ils font toutefois partie intégrante du groupe d'habitants de la CSC, ces derniers vivants côte à côte. Le terme de « pièce rajoutée » dont parle l'auteur prend alors tout son sens au regard de la situation sur le QPV. Cela marque alors les frontières évoquées précédemment, à la fois internes en termes d'idéologique et externes en termes de limite territoriale, au sein même du quartier (FASSIN, 2012). Bien que proche physiquement, ce sont les frontières internes qui semblent être les plus saillantes. Le professeur de sciences sociales indique alors que le fait d'être une personne immigrée, d'autant plus de couleur noire, peut accentuer ce phénomène.

« Le code social » n'est pas le même d'un environnement à un autre, d'un pays à un autre, d'une culture à une autre, cela a pu être observé au travers des conflits qui ont été relevés sur le territoire. Légal et Délouée diront ainsi que ce qui peut être admissible ici ne le sera peut-être pas là-bas. Également, les notions introduites par Schütz, confirmées par Zermani, font état d'une crise lors de l'arrivée d'un étranger dans un nouveau pays.

Il semble que les MNA n'y fassent pas exception (ZERMANI, 2005). Park quant à lui n'hésite pas à parler de « conversion religieuse ». En effet, une nouvelle culture, de nouvelles personnes et un nouveau mode de fonctionnement peuvent être difficiles à assimiler. Ce *ciment interne* dont parle la sociologue est à mon sens ancré dans ce territoire, les MNA devant prendre le temps de s'y adapter. Par conséquent, l'étranger doit rentrer dans *les allants de soi* du groupe d'habitants du quartier (LE BRETON, 2016). Néanmoins, dans une société de l'instantanée, la patience des habitants peut être mise à rude épreuve, pouvant alors demander à ces jeunes de s'adapter rapidement. Il a été évoqué précédemment la position sociale que peut avoir chaque individu au sein de la société. Myers et Lamarche (1992) indiquent qu'en fonction de celle-ci, les gens s'attendent à ce que les individus en question se comportent comme ils l'imaginent. Ainsi lorsque cela n'est pas le cas, il apparaît la création d'une frontière entre les MNA et les habitants de la Côte. Par ailleurs, Merton rappelle que peu importe le comportement de l'individu, l'avis du groupe de personnes qui sera en place vis-à-vis du nouveau, aura une consonance négative (MERTON, 1997).

- **Une situation ambiguë**

Comme indiqué auparavant, Légal et Délouée parlent de la présence des stéréotypes dans les situations ambiguës qui amènent la personne à se questionner (LÉGAL, DÉLOUVÉE, 2015). Face aux conditions qui interrogent les habitants de la Côte Sainte-Catherine, il semblerait que ces derniers tentent de répondre à leurs questions en s'appuyant sur leurs opinions et autres représentations sociales des MNA. Suite à cela, dans la majorité des cas, comme l'indique Snyder, les habitants pourront chercher à répondre à leurs hypothèses concernant les adolescents migrants, par le biais de la *confirmation de l'hypothèse*. Tout comportement allant dans le sens de la personne pourra être une confirmation de la théorie. Une explication rationnelle tente d'être trouvée pour chaque comportement des jeunes sur le territoire. Lorsqu'un enfant parle ainsi de regroupement des MNA en groupe, cela peut indiquer pour lui, que ces derniers peuvent s'apprêter à commettre un attentat. Il semble aussi que les adolescents soient jugés pour ce que les gens pensent qu'ils soient car les personnes conceptualisent ces derniers grâce à des *prototypes*. L'interdépendance des stéréotypes concernant les mineurs non accompagnés est vérifiée. Les enfants rappellent en effet qu'ils ont entendu des adultes exprimer le fait que ces derniers étaient « des vendeurs de shit ».

Il se peut que la présence de groupe, associé à la couleur de la peau puisse créer cela. Des stéréotypes peuvent en faire émerger d'autres, un genre de pyramide est construite dans l'esprit de l'individu, comme le rappellent Légal et Délouée.

Le lien avec les représentations sociales est ainsi cohérent. Selon le psychologue Jean Claude Abric, elles sont des grilles de lecture de l'environnement social. Il me semble ainsi que l'ambiguïté d'une situation sera plus opportune au développement de celles-ci. Ces constructions collectives ont pour but d'analyser le comportement de chacun. Le cas des MNA est un parfait exemple de ce que les gens peuvent imaginer de ces derniers, suite au manque d'information les entourant.

Cependant, il s'avère compliqué d'identifier une représentation sociale lorsqu'elle émane d'un individu. Comme le rappelle Guimelli, les représentations sociales, constructions collectives, servent avant tout à interpréter la réalité. Cependant, comment les caractériser ? Qu'est-ce qui ferait d'un propos une représentation sociale ? Certes, la théorie vient éclairer à ce sujet mais il est compliqué de l'identifier dans un cadre pratique. Ce qui peut être cependant dégagé est qu'il existe vraisemblablement un lien, une influence certaine, entre la création d'une représentation et le flou régnant autour de ces jeunes ainsi que leur présence en groupe.

- **L'importance du groupe dans le processus de la création d'une représentation**

Dans le cadre théorique, j'ai mis en exergue l'importance qu'a le groupe dans le cadre d'une stigmatisation ou d'une représentation sociale. Schadron indique que les personnes membres d'un groupe sont plus « jugeables » (SCHADRON, 2006). Ainsi, la présence groupale des mineurs non accompagnés accentue la création d'un imaginaire et peut cristalliser les représentations à leur rencontre. La nature essentielle de ce groupe est relativement saillante, un rassemblement de personnes de couleur dans un quartier où cela n'a jamais été le cas. Ces derniers se ressemblant plus ou moins d'un point de vue physique, l'entativité du groupe est marquée, favorisant l'apparition des stéréotypes. Cela favorise les représentations envers ce groupe. (MERTON, 1997). Dans le cas des mineurs non accompagnés, il me semble que ces derniers, visibles la plupart du temps en groupe, sont plus propices à être jugés. La visibilité urbaine dont parle Duvivier (DUVIVIER, 2009) a favorisé, me semble-t-il, la construction d'un « problème social ». En effet, les habitants ont fortement remarqué la présence de ces jeunes au travers de leurs regroupements au sein du quartier.

Enfin, les propos de la sociologue Mourina Zermani sont à mon sens effectifs sur la CSC, les jeunes se rassemblant avant tout par le biais d'un réflexe identitaire (ZERMANI, 2005). Cependant, les questionnements que cela provoque ont pu être soulevés préalablement.

- **Le domaine du visible**

Au travers du discours des corpus, il a été montré ce que la couleur de la peau et le domaine du visible renvoient aux habitants. En effet, il a été vu précédemment que les habitants et les MNA se ne parlaient pas ou très peu. Ainsi, la première chose par laquelle ces derniers sont jugés n'est autre que le physique. Toutefois, il ne peut être vu ce que la personne représente au plus profond de son être (BOURDIEU, 1997). C'est l'*identité sociale* dont parle Bourdieu qui est jugée. Erving Goffman parle quant à lui d'*information sociale* que peuvent véhiculer les MNA (GOFFMAN, 1975). Il me semble alors que c'est ce qu'il se passe sur le quartier, les MNA étant visibles de « l'extérieur », pour ce qu'ils représentent aux yeux des habitants. Les *signes congénitaux* que peuvent être la couleur de la peau sont à mon sens aussi effectifs. Comme indiqué auparavant, les jeunes sont identifiés comme des adolescents provenant d'un autre continent. Enfin, la façon dont ils s'habillent peut aussi entrer en ligne de compte. Le *désidentificateur* dont parle Goffman, servant à casser le mythe qui entoure une personne ne peut alors pas opérer, cela nécessitant de connaître ou de discuter avec la personne. Enfin, un autre concept clé dont parle le sociologue est celui de la notoriété. La connaissance de l'individu dépend de ce que les personnes savent de lui. Ainsi, les habitants connaissent peu de choses au sujet des MNA. Cette absence d'information peut laisser place aux « racontars » dont parle Goffman et à de quelconques idées reçues, concernant ces jeunes.

- **Ce qui a été découvert au fil du discours**

Mon approche dans cette partie concerne avant tout les professionnels qui accompagnent les mineurs non accompagnés. La formation des travailleurs sociaux est une donnée dont je n'avais pas soulevé l'importance mais qui ressort toutefois au travers des différents discours et de l'interprétation que j'ai pu en faire. Le docteur en sciences de l'éducation Philippe Gaberan, ancien éducateur spécialisé, indique en effet « *qu'être éducateur est un métier qui, comme tout métier, s'apprend. Par conséquent, tout le monde ne peut pas être éducateur [...] L'éducateur développe une expertise et des outils adaptés pour aider tout Autre* ». (GABERAN, 2014, p98)

Au-delà du fait que la fonction d'éducateur ne soit pas exerçable par tous les individus, au même titre que tout métier, Gaberan soulève à mon sens la nécessaire formation des travailleurs sociaux dans l'accompagnement que ces derniers opèrent. J'ai pu me rendre compte que la prise en charge des éducateurs du DAMIE pouvait être questionnée. Plusieurs raisons peuvent en être la cause : la nouveauté du public qui suppose de facto un accompagnement spécifique, le manque de formation des éducateurs... Il s'avère dans tous les cas que ces professionnels de l'action sociale doivent être formés et accompagnés dans leur pratique afin d'assurer une prise en charge de qualité.

Un autre point important est celui du travail en partenariat des structures qui accompagnent les MNA. En effet, il semblerait que ces dernières ne travaillent pas suffisamment en lien avec les autres structures du territoire comme le centre social, l'Association Meusienne de Prévention, établissements qui sont implantés sur le secteur depuis de nombreuses années et ayant une connaissance et une expertise du quartier non négligeable. Ainsi, au regard de mon interprétation, des problèmes d'intégration par exemple et de l'absence de travail conjoint avec les institutions citées précédemment, travailler en réseau et en partenariat m'apparaît pertinent. Le sociologue, Fabrice Dhume-Sonzogni expert du travail social et du travail en réseau et en partenariat indique que « *par essence, on vient au partenariat lorsqu'on a besoin d'autrui parce qu'on ne peut pas faire seul ce que l'on projette. [...] on peut penser qu'il est toujours plus facile et confortable d'essayer de faire seul. Mais il y a des situations où cela n'est pas possible et/ou cela n'aurait pas de sens* » (DHUME-SONZOGNI, 2010, p168).

L'objectif d'intégration des jeunes du DAMIE sur le quartier apparaît clairement aux yeux de l'institution. Cependant, précédemment, il a pu être montré que cela était difficile de le mettre en actes, le SEISAAM travaillant, à mon sens, de manière trop isolée. Ainsi, au sein d'un micro environnement comme un QPV, il apparaît intéressant de s'appuyer sur des structures déjà ancrées sur le territoire.

Dans le cadre de la création de représentations sociales en lien avec ces nouveaux apports théoriques, il me semble intéressant de se questionner sur l'importance que peuvent avoir la formation d'un travailleur social ainsi que la mise en place d'un travail en partenariat et en réseau par les structures qui accompagnent les MNA. En effet, au travers de mon interprétation, des conséquences sur les représentations sociales apparaissent.

2) Retour sur les hypothèses

Pour rappel, les hypothèses que j'avais émises sont les suivantes :

- **Hypothèse n°1** : Les représentations sociales des habitants du quartier vis-à-vis des mineurs non accompagnés sont favorisées car une situation ambiguë environne ces jeunes : ils ne connaissent pas ces individus ni la cause de leur présence sur le quartier.
- **Hypothèse n°2** : La présence des mineurs non accompagnés en groupe, sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine, accentue la création de représentations sociales.

Au travers des différents discours, il me semble que l'hypothèse n°1 soit vérifiée, la méconnaissance de la présence des MNA, l'ambiguïté de la situation, pouvant alors occasionner des représentations sociales envers ces derniers. Toutefois, il convient de nuancer le propos en signalant que l'ensemble des habitants n'est pas concerné.

La seconde hypothèse semble aussi être vérifiée au vu des commentaires des différents corpus, l'ensemble des personnes interviewées relevant que cette présence groupale provoque une image négative, alimentant les schémas de représentations sociales envers cette population.

3) Conclusion de l'analyse

Cette étude pourrait être approfondie en utilisant d'autres méthodes de recherche, qui viendrait compléter ce qui a pu être produit. Je pense en effet, que la mise en place d'un questionnaire dans une visée quantitative aurait pu être efficace, afin de compléter et d'obtenir des données statistiques qui seraient plus représentatives des habitants du quartier. Toutefois, pour rappel, il était compliqué de l'opérationnaliser, le contexte politique n'étant pas propice à son déploiement. Il me semble qu'il serait envisageable de l'inscrire sur le territoire de la Côte Sainte-Catherine après les élections municipales de 2020, dans un environnement plus ouvert à la discussion de ce sujet.

De plus, j'ai opté pour des entretiens collectifs avec les groupes du conseil citoyen et des « p'tits médiateurs ». Concernant le premier cité, une réflexion peut être entamée sur la pertinence d'un focus groupe.

L'idée serait de donner un mot repère, dont cet ensemble d'habitants s'empare, afin de créer de l'interaction et du débat. En effet, il aurait pu être intéressant d'appliquer ce modèle de recherche afin que la discussion, soit encore plus libre et que le conseil citoyen s'approprie davantage le sujet. Néanmoins, j'ai décidé d'opter pour l'entretien collectif car le caractère rassurant de ce dernier via le guide d'entretien, m'a permis d'assurer une ligne directrice, pendant son déroulé. Concernant l'entretien avec les « p'tits médiateurs », il apparaît compliqué d'opter pour ce genre de méthode. Les échanges avec ces jeunes montrent que l'entretien devait être cadré afin de ne pas s'écarter des sujets qui se rapportaient à l'objet de cette étude.

Ce travail de recherche permet de mettre en exergue, au travers du discours des différents corpus, certains points divergents mais aussi beaucoup de similitudes. De plus, il permet de mettre l'accent sur la difficulté d'intégration d'une population au sein d'un territoire lorsque des actions ne sont pas effectuées sur les représentations sociales et autres fantasmes. Les multiples points évoqués précédemment peuvent être considérés différemment. Toutefois, il me semble que des liens sont à mettre en évidence. Par exemple, le fait de se sentir intégré à son quartier afin de pouvoir intégrer à son tour d'autres individus en son sein. Les interconnexions entre les discours relevés apparaissent intéressantes et pertinentes.

En effet, au travers de l'analyse, il semble qu'il pourrait être mis en évidence l'ambiguïté manifeste autour de la situation des mineurs non accompagnés ainsi que leur présence en groupe. L'idée n'est pas d'additionner une somme de faits, mais bien d'en soulever les liens. Si le flou avait été levé autour de ces jeunes, certains habitants auraient-ils parlé de trafic de drogues concernant ces adolescents ? C'est une question qui peut être posée. Ainsi, une nouvelle étude pourrait être envisageable lorsqu'un travail de fond, de démystification de ces nouveaux arrivants sur le territoire de la CSC aura été effectué.

En lien avec les hypothèses, plusieurs grandes tendances se dégagent des interprétations :

- Un besoin des habitants d'être informés quant à l'arrivée d'une nouvelle structure surtout lorsque celle-ci héberge un nombre important de nouveaux arrivants,
- Un lien nécessaire de ce même établissement avec les structures du quartier pouvant faire tampon avec les habitants,

- Une intégration des jeunes sur le quartier au travers de leur participation aux différents dispositifs mis en place sur le micro territoire barisien.

De plus, le cadre théorique mis en place s'est axé sur les opinions et les représentations sociales que tout un chacun peut avoir envers autrui. Plusieurs aspects révélés au travers de l'analyse n'étaient pas des points soulevés dans la mise en perspective de la parole d'auteurs :

- L'importance du développement d'une structure arrivant dans un nouvel environnement,
- Le travail en réseau et en partenariat,
- L'accompagnement adapté des travailleurs sociaux.

Toutefois, il aurait été à mon sens compliqué de traiter ces thèmes dans la partie théorique, ces aspects relevant du mode de gouvernance et de l'accompagnement socio-éducatif d'une structure. Ces derniers étant relativement éloignés de ce qui a été abordé dans cette partie. Il est toutefois important de les mettre en relief, car étant soulevés par les différents corpus et de facto, entrant pleinement dans l'analyse.

Pistes d'actions

Au travers des différents discours mis en évidence et de l'interprétation qui en découle, il s'agit désormais de mettre en place des pistes d'actions concrètes dont l'ambition est d'améliorer la situation constatée. À l'heure où ce mémoire est finalisé, il convient d'ajouter que ces pistes d'actions ne sont toutefois pas figées et sont ouvertes à d'autres évolutions, en effet, elles ne sauraient être exhaustives.

- **Faire place à une médiation sur le quartier**

Il a pu être constaté précédemment que le rapport entre les mineurs non accompagnés et des habitants vivant au sein du QPV, bien que disparate d'un individu à l'autre, était nettement améliorable.

Lors des entretiens effectués, la cheffe de service du DAMIE ainsi que les agents de l'OPH ont rapporté qu'une tentative de rencontre entre habitants de l'immeuble où résident les jeunes migrants avait été lancée. Essai toutefois avorté en raison des fortes tensions entre les différents protagonistes. Il apparaît ainsi que le dialogue entre les riverains et les adolescents est rompu. Ainsi, une structure extérieure au SEISAAM mais aussi à l'OPH de la Meuse semble être une alternative pertinente afin d'opérer une rupture et une médiation sur le territoire. Il est de plus important de ne pas oublier les MNA encadrés par l'association ALYS, vivant un peu plus loin des jeunes pris en charge par le SEISAAM, des questionnements entourant aussi ces derniers, cependant, bien moindre que les jeunes cités ci-dessus.

Ainsi, dans le cadre du pilier Cohésion Sociale du Contrat de Ville 2015-2022 de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, plus précisément de l'enjeu « Maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble », en lien avec l'orientation stratégique « Favoriser le lien social », le service Politique de la Ville peut être une structure neutre pouvant faire le lien entre les différents protagonistes cités précédemment. Dans le cadre de ses missions et comme indiqué plus haut dans ce mémoire, le SPOT intervient sur le quartier, via les différents objectifs fixés par le Contrat de Ville, véritable boussole du service. De plus, sa connaissance du secteur au travers du réseau de partenaires pourrait permettre de mobiliser une multitude d'acteurs dans le but d'un travail en commun. En effet, les difficultés du DAMIE à travailler en partenariat avec les structures environnantes du quartier ont pu être observées. À l'heure où je rédige ces pistes d'actions, aucune collaboration n'est effectuée de la part du DAMIE avec les structures sociales du micro territoire de la colline Barisienne en matière de lien social et d'intégration, hors champs scolaire et professionnel.

Par conséquent, il apparaît opportun de mobiliser les acteurs concernés afin de mettre en place une réunion de travail : DAMIE, ALYS, OPH de la Meuse, Centre Social de la Côte Sainte-Catherine, Association Meusienne de Prévention et Conseil Citoyen. Bien évidemment, la mobilisation des acteurs est propre à chaque structure. Néanmoins, il me semble que le rassemblement de tout ce tissu est primordial quant à la réussite d'un projet commun. L'ambition du SPOT est en effet d'améliorer le lien social sur le territoire et cela ne peut passer que par la participation de ces différentes structures.

L'objet de cette rencontre serait dans un premier temps d'établir une discussion entre ces acteurs et de trouver un terrain d'entente quant à la mise en place d'un projet commun rassemblant mineurs non accompagnés du quartier et habitants de la CSC, tous âges confondus.

De plus, valoriser les compétences des MNA est aussi un objectif phare dans le cadre d'une mise en valeur des jeunes migrants. Avec l'accord des structures (Conseil Départemental encadrant l'accueil des MNA, SEISAAM et ALYS étant mandaté pour opérer cet accompagnement) et des jeunes, un questionnaire pourrait être adressé aux MNA résidant sur le quartier afin de les interroger sur le type d'événement qu'ils souhaiteraient effectuer. Ce questionnaire auquel les MNA répondraient serait distribué puis récupéré par les travailleurs sociaux des structures. Cette enquête pourrait servir de base au groupe de travail orchestré par le service dans le but de créer cet événement. En effet, de multiples formats peuvent être envisageables : repas interculturel, rencontre sportive, ateliers manuels, création d'un spectacle... L'idéal serait que l'idée émane des mineurs non accompagnés afin que ces derniers puissent s'approprier le projet mais aussi se mettre en valeur aux yeux des habitants, afin qu'une réelle rencontre s'opère. Cet événement pourrait se dérouler dans les locaux du Centre Social de la Côte Sainte-Catherine, lieu de rassemblement des habitants du quartier.

La médiatisation de cet événement pourrait s'effectuer au travers du bouche-à-oreille, mais aussi des structures environnantes du quartier ainsi que par le biais de la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants et dans la rue via des usagers des associations, le collage d'affiches dans le quartier, la diffusion sur la page Facebook Meuse Grand Sud de l'Agglomération, de l'affichage sur le panneau publicitaire (affichage gratuit dans le cadre du service) se trouvant au sein du quartier. Cet événement pourrait ainsi devenir un projet annuel mis en place par ce groupe de travail, différentes éditions pourraient être pensées afin de maintenir le lien entre les individus du secteur de la CSC.

- **Opérer un réel travail en réseau et en partenariat**

Ce groupe de travail et cet événement pourraient être un moyen de mettre en relation le DAMIE ainsi qu'ALYS avec l'AMP et le Centre Social du quartier. En effet, un travail de pair peut être effectué, concernant les structures accueillant les MNA pouvant s'appuyer sur ces deux derniers établissements phares du quartier. Ainsi, petit à petit, et au gré du travail partenarial, les représentations sociales des habitants vis-à-vis des MNA pourraient être déconstruites.

De plus, un autre type d'accompagnement pourra être effectué par ces structures, pouvant soulager le DAMIE et ALYS. Au travers de la participation des MNA aux activités du centre social ou de l'AMP, il serait possible d'observer une intégration plus rapide ainsi qu'une présence en groupe moins visible.

- **Assurer une communication envers les habitants**

D'un point de vue général, et en lien avec les différents commentaires recueillis, il serait pertinent de mettre en place, pour de futures installations d'associations, une campagne de communication quant à l'arrivée « massive » d'un nouveau public sur un micro territoire. Cette arrivée, comme il a été constaté, n'a pas été communiquée aux différents habitants de la Côte. Ainsi, le Conseil Départemental pourrait, dans un premier temps, effectuer une communication globale au niveau macro, qui pourra ensuite être reprise au niveau méso et micro, à l'échelle du quartier par les associations qui accompagnent les MNA au travers de rencontres avec les habitants par exemple. Le premier point cité a été effectué sur le quartier de la Ville Haute, autre territoire de la ville Parisienne. En effet, des migrants en situation d'évaluation de la minorité sont présents. Le Conseil Départemental, ayant la compétence de l'enfance en danger, a alors posté un flyer dans les boîtes aux lettres de tous les habitants du quartier, prévenant ainsi ces derniers de l'arrivée de ces individus. Aucun débordement ni questionnement n'a été constaté à ce jour sur ce territoire, le département ayant pris les devants.

- **Former les accompagnants à un public spécifique**

Assurer une formation adaptée des travailleurs sociaux accompagnant ces MNA est aussi important. Ce public spécifique nécessite en effet une formation particulière quant à leur prise en charge.

Dans tous les cas, le sujet des mineurs non accompagnés étant relativement complexe au regard de l'actualité récente, il est à mon sens nécessaire de poser des mots sur la présence de ces adolescents. En effet, il convient de donner des clés de compréhension et les possibilités à toutes les personnes de se forger sa propre opinion concernant ces individus, qui rappelons-le, restent avant tout des mineurs.

Bibliographie

Ouvrages lus :

- Blanchet, A, Gotman, A. (2017). *L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Chaline, C. (2018). *Les politiques de la ville*. Paris : Que sais-je.
- Gaberan, P. (2014). *Cent mots pour être éducateur*. Toulouse : Erès
- Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Héran, F. (2018). *Migrations et société*. Paris : Leçons inaugurales du Collège de France
- Légal, J.B, Delouée, S. (2015). *Stéréotypes, préjugés et discriminations – 2^e édition*. Paris : Les Topos.
- Moliner, P. Guimelli, C. (2015). *Les représentations sociales : fondements historiques et développements récents*. Paris : Presses Universitaires de Grenoble.
- Moliner, P. Lo Monaco, G. (2017). *Méthode d'association verbale pour les sciences humaines et sociales : fondements conceptuels et aspects pratiques*. Paris : Presses Universitaire de Grenoble.

Ouvrages consultés :

- Dhume-Sonzogni, F. (2010). Du besoin des autres à leur intéressement. *Du travail social au travail ensemble., 2^e édition* (pp.168-168). Malmaison : Éditions ASH
- Fassin, D. (2012). Introduction. *Les nouvelles frontières de la société française* (pp. 5-17). Paris : La Découverte.

- Glucksmann, R. (2018). Acte I Le vivre séparé. *Les enfants du vide. De l'impasse individualiste au réveil citoyen* (pp. 11-100). Paris : Allary Éditions.

- Le Breton, D. (2016). La constitution historique de l'interactionnisme symbolique. *L'interactionnisme symbolique* (pp. 9-43). Paris : Presses Universitaires de France.

- Merton, R.B. (1997). Chapitre IV La prédiction créatrice. *Éléments de théorie et de méthode sociologique* (pp. 136-157). Paris : Armand Colin.

- Simmel, G. (1999). Excursus sur l'étranger. *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* (pp. 663-668). Paris : Presses Universitaires de France.

Articles :

- Belarbi, A. (2004). La dynamique des représentations sociales dans une situation d'immigration. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, núm. 66-67, p. 283-298. URL : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwi6x_KY_4XgAhWOyoUKHZbHDfUQFjAAegQIABAC&url=https%3A%2F%2Fwww.cidob.org%2Fcontent%2Fdownload%2F58362%2F1515523%2Fversion%2F1%2Ffile%2Fbelarbi_fr.pdf&usq=AOvVaw2bBqjEmR9SkptuaFpJplLo

- Berting, J. (2001). Identités collectives et images de l'autres : les pièges de la pensée collectiviste. *Université Erasmus Rotterdam, Hermès 30*, pp. 41-58 URL : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14516/HERMES_2001_30_41.pdf?sequence=1

- Bourdieu, P. (1977). Remarques provisoires sur la perception sociale du corps. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 14. Présentation et représentation du corps. pp. 51-54; DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2554>.

- Cazeneuve, J. (2015). La fabrication de l'opinion. In: *Les Cahiers de la publicité, n°1, Le procès de la publicité*. pp. 33-58. DOI : [10.3406/colan.1962.4735](https://doi.org/10.3406/colan.1962.4735).

- Chamboredon, J-C., Lemaire, M. (1970). Proximité spatiale et distance sociale. *Les grands ensembles et leur peuplement*. In: *Revue française de sociologie*, 11-1. pp. 3-33; DOI : 10.2307/3320131.

- Chédotel, F. (2004). Ingrédients de l'identification sociale. Avoir le sentiment de faire partie d'une équipe : de l'identification à la coopération. *M@n@gement*, vol. 7(3), 161-193. DOI : 10.3917/mana.073.0161.

- De Oliveira, P., Dambrun, M. & Guimond, S. (2008). L'effet de la dominance sociale sur les idéologies de légitimation : le rôle modérateur de l'environnement normatif. *Revue internationale de psychologie sociale*, tome 21(4), 115-150. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2008-4-page-115.htm>.

- Duvivier, É. (2009). Quand ils sont devenus visibles... Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de « mineur étranger isolé ». *Pensée plurielle*, 21(2), 65-79. DOI : 10.3917/pp.021.0065.

- Guélamine, F. (2006). Le concept de discrimination : Les éléments racistes. *Vie sociale*, 3(3), 21-29. DOI : 10.3917/vsoc.063.0021.

- Schadron, G. (2006). « De la naissance d'un stéréotype à son internalisation », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 10-11, URL : <http://journals.openedition.org/urmis/220>.

- Spire, A. (1999). De l'étranger à l'immigré. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 129. Délits d'immigration. pp. 50-56. DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1999.3303>

- Zermani, M. (2005). Alfred Schütz : l'étranger et sa compréhension du groupe d'accueil. *Sociétés*, n° 89(3), 99-103. DOI : 10.3917/soc.089.0099.

Textes de loi :

- Directive 2003/9/CE du conseil du 17 janvier 2003. Conseil de l'Europe.
- Directive 2005/85/CE du 12 juillet 2007. Conseil de l'Europe.

- Directive 2011/95/UE du 13 décembre 2011. Conseil de l'Europe.

Quotidien :

- Article de l'Est républicain (05/11/2018) URL : <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-bar-le-duc/2018/11/05/requisition-du-gymnase-prolongee>

Rapports institutionnels :

- Fédération nationale des centres sociaux (2018). « *Il y a eu une cassure quelque part... Et maintenant on fait quoi ?* » 4^e rapport national.

- France Terre d'Asile. (2017). *L'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France.*

- Frechon, I., Marquet, L. (2018). *Les mineurs isolés étrangers et les inégalités de prise en charge en protection de l'enfance en France.* Document de travail 238, Institut National d'Études Démographiques.

- Inspection générale des affaires sociales. (2018). Assemblé des départements de France, inspection générale de la justice et inspection générale de l'administration, *Le rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés.*

- Ministère de la Justice. (2017). Mission Mineur Non Accompagné (MMNA), Rapport annuel d'activité 2017.

- *Rapport de Madame Isabelle DEBRÉ Sénateur des Hauts-de-Seine Parlementaire en mission auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS EN FRANCE.*

Sites internet :

- <http://www.cnrtl.fr>
- <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville>
- <https://www.conseilscitoyens.fr/quest-ce-qu-un-conseil-citoyen>
- <http://www.culture.gouv.fr>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796426>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/17/JUSF1628271A/jo/texte>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006426853&dateTexte=&categorieLien=cid>
- <https://www.meusegrandsud.fr/les-competences/politique-de-la-ville/cap-2020.html>
- <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP055001>
- <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP055001>
- https://sig.ville.gouv.fr/uploads/fiches_qp/44_QP055001_DEMO_2018.pdf
- https://sig.ville.gouv.fr/uploads/fiches_qp/44_QP055001_REVN_2018.pdf

Colloque :

- Association Meusienne d'Accueil des Trajets de vie des Migrants. (2019, janvier). « *Aujourd'hui MNA et demain ... ?* ». Communication présentée lors d'une conférence, Bar-le-Duc (France).

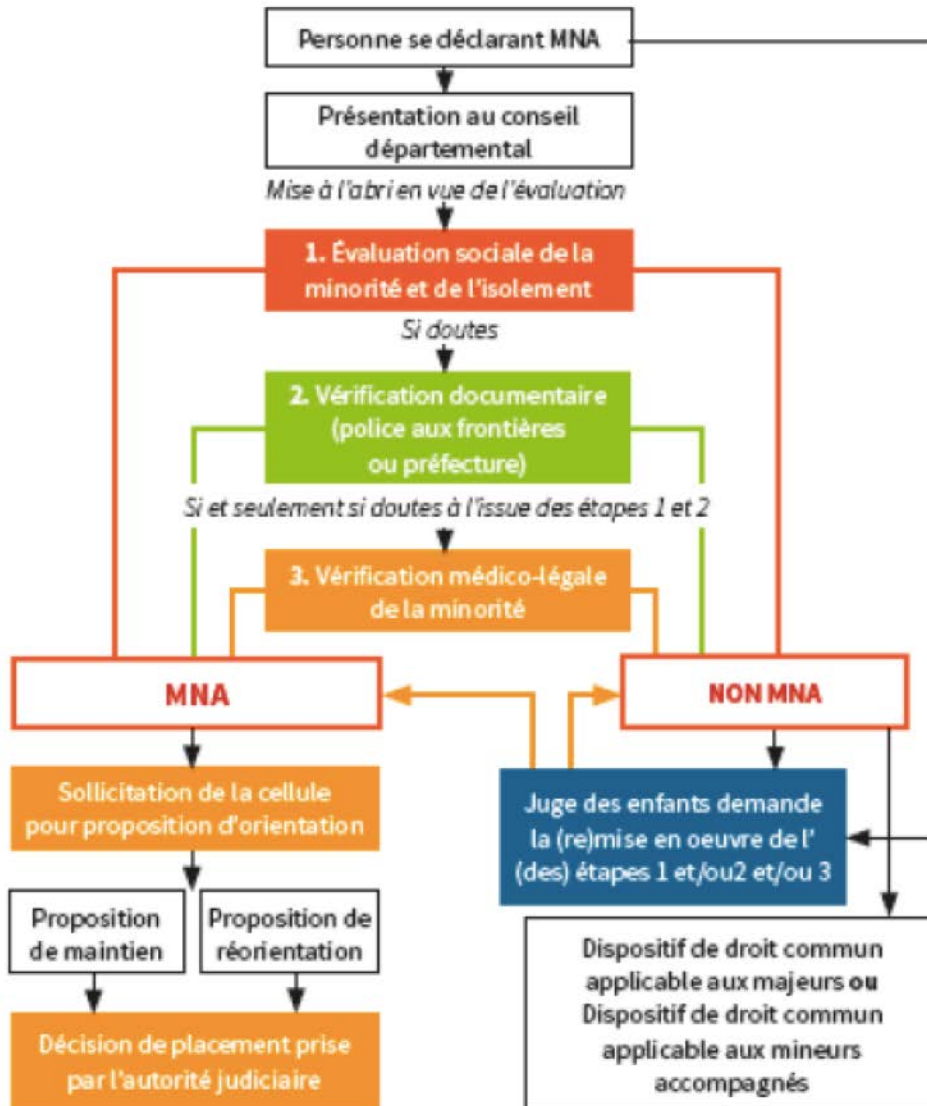
Annexes

**Annexe 1 : Exemple d'un « rassemblement » de tentes de migrants (Photo : site de l'Est
Républicain, novembre 2018)**



Annexe 2 : Procédure d'évaluation de la minorité et de l'isolement (site MMNA)

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DE LA MINORITÉ ET DE L'ISOLEMENT



- Mise en oeuvre par l'autorité judiciaire (AJ)
- Mise en oeuvre par le conseil départemental (CD)
- Selon le cas mis en oeuvre par le CD ou l'AJ
- Saisine du juge des enfants par le jeune (directe ou suite à un refus du CD)

**Annexe 3 : Inscriptions sur un arrêt de bus menant à la Côte Sainte-Catherine datant du
7 octobre 2018**



Annexe 4 : Les grilles d'entretien

Professionnels

Question introductive : Pourriez-vous me dire dans quel cadre êtes-vous amenés à côtoyer les habitants du quartier et les mineurs non accompagnés ?

THÈME	QUESTION PRINCIPALE	QUESTION DE RELANCE (OU DE SECOURS)	OBSERVATIONS
ARRIVÉE SUR LE QUARTIER	Avez-vous été informé de l'arrivée des mineurs non accompagnés sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine ?	Qu'en est-il pour les habitants ? Comment cela se fait-il ? Quelles peuvent être les conséquences vis-à-vis des habitants ?	
PRÉSENCE SUR LE QUARTIER	Savez pourquoi ces jeunes sont-ils présents au sein du quartier ? Qu'en est-il pour habitants ?	Depuis quand ? Quel est votre sentiment à ce propos ?	
RENCONTRE	Avez-vous eu l'occasion de discuter avec ces jeunes ? Et pour les habitants ?	Dans quel contexte ? Sont-ils invités à le faire ?	
IMAGE	Quelles images véhiculent les mineurs non accompagnés sur le quartier au sein du quartier ?	Pourquoi selon vous ?	
MIXITÉ SOCIALE	Pourriez-vous dire que les MNA se mélangent à la population locale ?	Qu'en pensez-vous ? Sont-ils invités à le faire ?	

VISIBILITÉ	Comment la présence des MNA se manifeste-t-elle sur le quartier ?	Quelles répercussions cela entraîne-t-il sur le quartier selon vous ? Après des habitants ?	
-------------------	---	--	--

Conseil Citoyen

Question introductive : Pouvez-vous faire un bref résumé de l'activité du conseil citoyen ?

THÈME	QUESTION PRINCIPALE	QUESTION DE RELANCE (OU DE SECOURS)	OBSERVATIONS
ARRIVÉE SUR LE QUARTIER	Avez-vous été informé de l'arrivée des mineurs non accompagnés au sein du quartier de la Côte Sainte-Catherine ?	Quel est votre sentiment à ce propos ? Comment cela se fait-il ? Quelles peuvent être les conséquences vis-à-vis des habitants ?	
PRÉSENCE SUR LE QUARTIER	Savez pourquoi ces jeunes sont-ils présents au sein du quartier ?	Depuis quand ? Quel est votre sentiment à ce propos ?	
RENCONTRE	Avez-vous déjà eu l'occasion de discuter avec ces jeunes ?	Dans quel contexte ? Êtes-vous invités à le faire ?	
IMAGE	Quelles images véhiculent les mineurs non accompagnés sur le quartier ?	Quelles sont les causes ?	
MIXITÉ SOCIALE	Pourriez-vous dire que les MNA se mélangent à la population locale ?	Qu'en pensez-vous ? Sont-ils invités à le faire ?	

VISIBILITÉ	Comment la présence des MNA se manifeste-t-elle sur le quartier ?	Quelles répercussions cela entraîne-t-il sur le quartier selon vous ?	
-------------------	---	---	--

« P'tits médiateurs »

Question introductive : Est-ce que vous savez qui sont les mineurs non accompagnés ?

Pouvez-vous faire un bref résumé de l'activité du groupe des petits médiateurs ?

THÈME	QUESTION PRINCIPALE	QUESTION DE RELANCE (OU DE SECOURS)	OBSERVATIONS
ARRIVÉE SUR LE QUARTIER	Avez-vous été informé de l'arrivée des mineurs non accompagnés au sein du quartier de la Côte Sainte-Catherine ?	Quel est votre sentiment à ce propos ? Comment cela se fait-il ? Quelles peuvent être les conséquences vis-à-vis des habitants ?	
PRÉSENCE SUR LE QUARTIER	Savez pourquoi ces jeunes sont-ils présents au sein du quartier ?	Depuis quand ? Quel est votre sentiment à ce propos ?	
RENCONTRE	Avez-vous déjà eu l'occasion de discuter avec ces jeunes ?	Dans quel contexte ? Êtes-vous invités à le faire ?	
IMAGE	Quelles images véhiculent les mineurs non accompagnés sur le quartier ?	Quelles sont les causes ?	
MIXITÉ SOCIALE	Pourriez-vous dire que les MNA se	Qu'en pensez-vous ? Sont-ils invités à le faire ?	

	mélangent à la population locale ?		
VISIBILITÉ	Comment la présence des MNA se manifeste-t-elle sur le quartier ?	Quelles répercussions cela entraîne-t-il sur le quartier selon vous ?	

Tables des sigles et abréviations

AMATRAMI : Association Meusienne d'Accueil des Trajets de vie des Migrants

AMP : Association Meusienne de Prévention

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APJM : Accueil Provisoire pour Jeune Majeur

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAF : Caisses d'Allocations Familiales

CCPD : Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance

CD : Conseil Départemental

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CISPD : Conseil Intercommunale de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CRI : Centre de Ressources pour l'Illettrisme

CSC : Côte-Sainte-Catherine

DAMIE : Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DELF : Diplôme d'Études en Langue Française

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Grand Est

DSQ : Développement Social des Quartiers

EG : Entretien de Groupe

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MMNA : Mission Mineurs Non Accompagnés

MNA : Mineurs Non Accompagnés

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPH : Office Public de l'Habit de la Meuse

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

ORU : Opérations de Rénovation Urbaine

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REP + : Réseau d'Éducation Prioritaire

SEISSAM : Services et Établissements Publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne
Meuse

SPOT : Service Politique de la Ville

TISF : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

ZEP : Zone d'Éducation Prioritaire

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Résumés et mots-clés

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES DE MASTER



LA CRISTALLISATION DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES SUR UN QUARTIER
PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DES HABITANTS VERS LES
MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Pacchin Alexandre

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Juin 2019

REPRÉSENTATIONS SOCIALES, MINEURS NON ACCOMPAGNÉS, HABITANTS,
POLITIQUE DE LA VILLE

Ce mémoire traite des représentations sociales des habitants vis-à-vis des mineurs non accompagnés au sein d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville de la cité de Bar-le-Duc, la Côte Sainte-Catherine. Au travers d'un diagnostic quant à l'intégration de ces adolescents sur la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et en lien avec différents constats, ainsi que les études qui ont été effectuées sur le territoire, l'auteur a tenté d'analyser la cause de certaines représentations sur le secteur. Le cadre théorique s'est ainsi construit en lien avec une approche sociologique et psychosociologique. Dans ce cadre, le rédacteur a mis en place une méthodologie de recherche principalement axée sur des entretiens individuels et de groupes. Les résultats montrent que les hypothèses sont globalement corroborées avec ce qu'avait émis le chercheur.

CRYSTALLIZATION OF SOCIAL REPRESENTATIONS ON A PRIORITY AREA OF
CITY POLICY: FROM INHABITANTS TO UNACCOMPANIED MINORS

SOCIAL REPRESENTATIONS, UNACCOMPANIED MINORS, INHABITANTS,
PUBLIC POLICY

This thesis deals with inhabitants' social representations of unaccompanied minors in a priority neighborhood for the Urban Policy of the city of Bar-le-Duc, Côte Sainte-Catherine. Through a diagnosis of the integration of these adolescents in the Bar-le-Duc Sud Meuse agglomeration community and in connection with various findings, as well as studies that have been carried out on the territory, the author attempts to analyze the cause of certain representations of the sector. The theoretical framework was thus constructed in connection with a sociological and psycho-sociological approach. In this context, the editor has set up a research methodology mainly focused on individual and group interviews. The results show that the hypotheses are broadly corroborated with what the researcher had said.